

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES POUR 2013

2^e session, 40^e législature
62 Elizabeth II

International Standard Book Numbers (ISBN)

978-1-4606-1640-6 (Print)	CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES POUR 2013 / PRE-BUDGET CONSULTATION 2013
978-1-4606-1642-0 (English PDF)	PRE-BUDGET CONSULTATION 2013
978-1-4606-1644-4 (French PDF)	CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES POUR 2013

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter son rapport sur les consultations prébudgétaires pour 2013 et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin Daniel Flynn', with a period at the end.

Kevin Daniel Flynn

Queen's Park
Avril 2013

**COMPOSITION DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

2^e session, 40^e législature

KEVIN DANIEL FLYNN
Président

SOO WONG
Vice-présidente

DIPIKA DAMERLA

STEVEN DEL DUCA

VICTOR FEDELI

CATHERINE FIFE

KEVIN DANIEL FLYNN

MONTE MCNAUGHTON

MICHAEL PRUE

PETER SHURMAN

SOO WONG

KATCH KOCH
Greffier du comité

SUSAN VIETS et ANNE MARZALIK
Recherchistes

**DÉPUTÉS QUI ONT REMPLACÉ DES MEMBRES DU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DU COMITÉ**

GILLES BISSON

PHIL MCNEELY

SARAH CAMPBELL

NORM MILLER (PARRY SOUND–MUSKOKA)

MIKE COLLE

ROB E. MILLIGAN

VIC DHILLON

JULIA MUNRO

JOE DICKSON

TARAS NATYSHAK

CINDY FORSTER

LAURIE SCOTT

MICHAEL HARRIS

JOHN VANTHOF

JANE MCKENNA

JEFF YUREK

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
L'ÉCONOMIE	2
Perspectives économiques	2
Situation financière	3
MINISTÈRE DES FINANCES	3
Stratégies financières	3
Politique de l'impôt	4
Autres questions	5
AUTRES MINISTÈRES	6
AFFAIRES AUTOCHTONES	6
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	6
SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE	7
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	8
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET SERVICES CORRECTIONNELS	10
SERVICES AUX CONSOMMATEURS	10
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE	10
ÉDUCATION	11
ÉNERGIE	13
ENVIRONNEMENT	14
SERVICES GOUVERNEMENTAUX	14
SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE	15
RLISS et fournisseurs de services de santé connexes	16
Soins à domicile et communautaires	16
Soins de longue durée	18
Financement des hôpitaux et dossiers connexes	19
Personnel et soins infirmiers	20
Régime d'assurance-santé de l'Ontario	21
Appareils et accessoires fonctionnels	21
Services d'auxiliaires pour les lésions médullaires	21
Autres questions	21
INFRASTRUCTURE	22
TRAVAIL	23
AFFAIRES MUNICIPALES ET LOGEMENT	25
RICHESSSES NATURELLES	27
DÉVELOPPEMENT DU NORD ET MINES	28
RECHERCHE ET INNOVATION	30

TOURISME, CULTURE ET SPORT	30
FORMATION ET COLLÈGES ET UNIVERSITÉS	30
Universités	31
Collèges	32
Collèges d'enseignement professionnel	33
TRANSPORTS	34
RECOMMANDATIONS	35
LISTE DES TÉMOINS ET DES MÉMOIRES	37
ADDENDUM: TÉMOIGNAGE DES EXPERTS	
ANNEXE: OPINION DISSIDENTE DES MEMBRES PROGRESSISTES- CONSERVATEURS DU COMITÉ	

INTRODUCTION

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a tenu ses audiences prébudgétaires en mars et en avril 2013 à Windsor, Timmins, Ottawa et Thunder Bay et, pendant deux jours, à Queen's Park, à Toronto.

Les témoins comprenaient des représentants d'associations, de groupes communautaires, d'organismes et de syndicats, ainsi que des particuliers intéressés. Le Comité a aussi reçu des présentations de municipalités et de leurs associations, ainsi que d'autres agences de service et organismes administratifs locaux exerçant des pouvoirs délégués ou bénéficiaires de paiements de transfert.

Au total, 132 témoins ont comparu devant le Comité pendant les audiences en mars et en avril. Le Comité a également reçu environ 85 mémoires de particuliers et de groupes intéressés qui n'ont pas comparu devant lui.

Conformément à la pratique historique et afin d'être informé par des économistes principaux, le Comité a également invité trois témoins experts à une septième journée d'audience, qui a s'est tenue le 11 avril 2013, à Queen's Park. Les exposés présentés lors de l'audience du 11 avril sont résumés dans un ajout au présent document, qui contient également le nom des témoins experts.

Les consultations prébudgétaires offrent aux citoyens, aux intervenants et aux partenaires que sont les administrations locales une tribune importante pour discuter avec les élus de leurs préoccupations sociales et économiques et de leurs inquiétudes liées aux programmes. Les présentations au Comité constituent un aspect essentiel du processus politique au moyen duquel l'électorat tient les pouvoirs publics responsables de leurs décisions et de leur administration.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principaux points qui ont été soulevés par les personnes ayant présenté des exposés lors des consultations prébudgétaires. Dans la mesure du possible, les estimations des coûts fournies par les témoins dans leurs propositions ont été incluses dans le présent document. Le compte rendu des délibérations du Comité figurant dans le *Journal des débats* fait état du détail des présentations des témoins et de leurs réponses aux questions des membres du Comité. Une liste des témoins ainsi que des organismes et des particuliers qui ont fait parvenir des mémoires au Comité figure à la fin du présent rapport.

L'ÉCONOMIE

Perspectives économiques

Selon le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* de l'automne 2012 (Perspectives économiques), la province traverse une période de croissance limitée, son produit intérieur brut (PIB) – la mesure de l'activité économique – devant connaître une croissance modeste de 2,0 p. 100 en 2012 et de 1,9 p. 100 en 2013, avant de passer à 2,3 p. 100 en 2014. Le PIB de l'Ontario aux prix du marché s'établissait à 639 milliards de dollars en 2011. Les dépenses de consommation soutenues, l'investissement en capital suffisant des entreprises et les exportations accrues constituent les hypothèses qui sous-tendent les prévisions de croissance. Les principaux facteurs externes influant sur la croissance de l'Ontario sont la valeur du dollar canadien, les cours du pétrole brut, le PIB réel américain et les taux d'intérêt canadiens. De l'avis d'entreprises prévisionnistes du secteur privé, l'Alberta et la Saskatchewan seront les provinces qui afficheront le meilleur rendement en 2012, leur taux de croissance dépassant 3 p. 100.

La vigueur du dollar canadien, attribuable à la demande de produits de base canadiens, à la faiblesse du dollar américain et à la confiance des investisseurs dans le Canada, a causé un ralentissement dans les secteurs de la fabrication et des exportations, ce qui a entraîné un déficit commercial de 45,4 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2012. Selon les prévisions d'un groupe d'économistes du secteur privé, la situation du secteur de la construction automobile s'améliorera au cours des cinq prochaines années alors que sera comblée la demande comprimée (depuis la dernière récession) d'automobiles aux États-Unis.

Au 4 mars 2013, le dollar canadien valait 0,97 dollar américain, et sa valeur devrait continuer d'être relativement élevée au cours des quelques prochaines années. De même, les cours élevés du pétrole devraient constituer la norme à court terme. En effet, selon les prévisions du secteur privé, le prix du baril devrait se situer entre 90 \$US et 115 \$US. Ces prévisions reposent sur deux facteurs, à savoir la situation politique dans les pays producteurs de pétrole et la demande de pétrole dans les marchés émergents, qui devraient entraîner le resserrement de l'offre et exercer une pression à la hausse sur le prix du baril de pétrole. Au 4 mars 2013, le baril se transigeait à 90,39 \$US (selon le West Texas Intermediate, un pétrole brut léger peu sulfuré qui sert de produit de base sous-jacent des contrats à terme pour le pétrole de la New York Mercantile Exchange).

Comme il est indiqué dans les Perspectives économiques, la faiblesse de la productivité en Ontario par rapport aux concurrents, comme les États-Unis, demeure problématique. En outre, le rapport fait remarquer que, comparativement aux entreprises américaines, les entreprises de la province n'investissent pas suffisamment dans la recherche-développement ni dans la technologie de l'information et des communications. En septembre 2012, la province affichait 356 000 emplois nets de plus que le creux récessionnaire enregistré en juin 2009.

Le chômage a reculé, passant de 9,4 p. 100 à 7,9 p. 100 au cours de la même période. La croissance de l'emploi devrait atteindre 0,8 p. 100 en 2012, soit 51 000 nouveaux emplois. L'inflation selon l'indice des prix à la consommation s'établissait à 3,1 p. 100 en 2011, et devrait passer à 1,6 p. 100 en 2012.

Situation financière

Le gouvernement ontarien prévoit éliminer le déficit d'ici 2017-2018; ce dernier atteignait 13,0 milliards de dollars en 2011-2012 et devrait chuter à 11,9 milliards en 2012-2013. La moitié des dépenses de la province étant consacrée à la rémunération du secteur public, le gouvernement estime que la gestion de ces coûts constitue une composante essentielle du plan de réduction du déficit. Il faisait remarquer dans les Perspectives économiques qu'aucune somme relative à des hausses salariales ne sera prévue dans les nouvelles conventions collectives.

Quant aux revenus, les taxes et impôts devraient progresser annuellement de 4,1 p. 100, en moyenne, au cours des trois prochains exercices et les rentrées pour 2012-2013 devraient s'établir à 113,0 milliards de dollars.

La dette provinciale nette (à savoir la différence entre les passifs et les actifs financiers) qui était de 235,6 milliards de dollars en 2011-2012 devrait, selon les prévisions, passer à 255,1 milliards en 2012-2013, à 275 milliards en 2013-2014, à 290,8 milliards en 2014-2015, à 301,2 milliards en 2015-2016 et à 308,1 milliards en 2016-2017. La dette nette par habitant, qui atteignait 17 625 \$ en 2011-2012, devrait elle aussi progresser pour s'établir à 19 075 \$ en 2012-2013. La dette se compose principalement d'obligations à long terme émises sur les marchés canadiens et étrangers.

MINISTÈRE DES FINANCES

Stratégies financières

Parce qu'ils croient en la nécessité de rétablir dans une certaine mesure l'équilibre budgétaire, les particuliers et l'industrie demandent l'élimination rapide de la dette et du déficit. Les stratégies portent que toute nouvelle dépense au titre des programmes soit compensée par un montant équivalent de compression des dépenses, que la rémunération du secteur public soit contenue, que les pensions du secteur public soient réformées comme le recommandait le rapport Drummond et que le plafonnement des dépenses soit prévu par la loi. Il est également recommandé de faire porter l'attention sur les contribuables contrevenants et sur l'économie clandestine. Les fabricants font valoir qu'il importe de maintenir un climat commercial propice aux investissements dans leur secteur d'activité.

Les éléments suivants comptent parmi ceux qui sont proposés : des flux de rentrées consacrés au transport en commun (2 milliards de dollars), l'attribution de 2 p. 100 du budget des transports aux municipalités pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes sur les routes, l'application d'une taxe de vente spéciale servant à défrayer le coût de l'infrastructure de la région du grand Toronto et un

allègement fiscal pour aider les personnes handicapées à composer avec la croissance du coût de l'énergie.

Ceux qui estiment que l'égalité du revenu constitue l'objectif principal du budget sont d'avis que les mesures d'austérité ne donnent pas les résultats escomptés. Ils veulent un budget qui donne lieu à une société juste, crée des emplois et assure la croissance de l'économie. D'aucuns ont proposé notamment un régime fiscal plus progressif, des sources de revenu qui favorisent la responsabilité sur le plan environnemental et social ainsi que des hausses du financement qui tiennent compte de l'inflation. Certains proposent également le prolongement de la durée du processus de consultations budgétaires de sorte que les citoyens disposent de plus de temps pour faire connaître leurs impressions.

Politique de l'impôt

La manière de rétablir l'équilibre budgétaire fait moins l'unanimité. Des groupes de l'industrie veulent obtenir l'assurance que l'actuel taux d'imposition du secteur manufacturier sera maintenu. De plus, ils demandent à la province de s'aligner sur les éventuelles prolongations par le gouvernement fédéral de l'application de la déduction pour amortissement accéléré visant les machines et le matériel de fabrication. Un représentant des petites entreprises propose l'adoption de régimes de pension agréés collectifs. Au nombre des autres recommandations formulées, mentionnons les propositions faites par des représentants du secteur de la fabrication relatives à un crédit d'impôt à l'investissement remboursable, à l'élimination des restrictions appliquées aux crédits de taxe sur les intrants pour la TVH, à l'élimination de l'impôt minimum sur les sociétés et à un crédit d'impôt au titre de la formation à l'intention des employeurs. Les transporteurs aériens demandent l'abrogation de la taxe provinciale sur le carburant aviation pour les vols internationaux.

En revanche, les représentants syndicaux et certains particuliers sont d'avis que les récentes réductions de l'impôt des sociétés creusent un fossé entre les travailleurs et les sociétés. Ils préconisent une approche plus équilibrée pour le budget et recommandent des taux plus élevés d'imposition des particuliers et des sociétés, une surtaxe sur les revenus des particuliers supérieurs à 250 000 \$, l'élimination du taux d'imposition inférieur appliqué aux gains en capital réalisés par les particuliers et les sociétés de même que l'élimination des échappatoires fiscales dont se servent les sociétés et les bien nantis.

Les municipalités demandent au gouvernement de revoir les taux de l'impôt foncier pour veiller à ce que le coût des services soit égal pour tous les propriétaires et d'étudier l'incidence de la désignation, par le ministère des Richesses naturelles, de certains biens comme étant exonérés d'impôt. On propose également un taux uniforme et indexé d'imposition des sociétés.

Certains courtiers immobiliers somment le gouvernement de ne pas autoriser les villes à appliquer des droits de cession immobilière. D'autres témoins proposent d'éliminer l'impôt foncier pour les personnes recevant des prestations de la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, d'abolir la TVH sur

les soins à domicile, de relever à 1 million de dollars le seuil de l'impôt-santé des employeurs et de réduire le taux de la TVH sur les chambres d'hôtel.

Autres questions

Le vieillissement de la population active incite un représentant de l'industrie des services financiers à demander que les exigences en matière de formation et d'agrément tiennent compte de l'engagement d'accroître la disponibilité des conseillers financiers. Les universités ontariennes pressent le gouvernement de prolonger les mesures temporaires d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations en matière de pension pendant une période de temps plus facile à gérer.

Plusieurs témoins disent qu'il est nécessaire de réformer l'industrie de l'assurance automobile. Un représentant de l'industrie de l'assurance demande la modification de la définition de traumatismes graves, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la fraude dans le domaine de l'assurance automobile, l'abrogation du système de médiation et d'arbitrage de l'organisme provincial de réglementation, la clarification du libellé de la réglementation sur les indemnités d'accident légales, la limitation des coûts du système relatif aux dommages corporels et la préparation aux catastrophes naturelles.

Des demandeurs d'indemnités d'assurance automobile prétendent que des évaluateurs (appelés des médecins examinateurs indépendants) refusent à tort le versement d'indemnités, de sorte que 28 000 personnes sont en attente de médiation ou d'arbitrage. Ils veulent que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée publie le nom des cliniques privées qui échouent aux inspections et les montants annuels versés à chaque évaluateur, comme c'est le cas en Colombie-Britannique. En outre, les plafonds des indemnités au titre de traumatismes qui ne sont pas des traumatismes graves et des indemnités de soins auxiliaires sont réputés trop peu élevés par rapport aux coûts réels. Les changements de la définition des traumatismes graves, fondés sur un consensus de médecins de la collectivité des soins de santé, sont réputés pertinents.

Le Comité a également appris qu'une approche ciblée et non une opération de traque policière est préconisée pour lutter contre la fraude de l'assurance automobile. D'aucuns estiment qu'il est nécessaire d'obtenir des données satisfaisantes sur l'industrie de l'assurance automobile, ce qui permettrait de prendre des décisions éclairées. Un examen du taux de rendement des capitaux propres de 12 p. 100 établi pour l'industrie est demandé afin de déterminer s'il est trop élevé dans l'actuelle conjoncture de faible inflation. Un groupe syndical demande que la Commission des services financiers de l'Ontario soit tenue de réduire de 15 p. 100 les primes d'assurance automobile en Ontario.

AUTRES MINISTÈRES

AFFAIRES AUTOCHTONES

D'aucuns estiment qu'il convient de se pencher sur l'amélioration de la santé des peuples autochtones de même que sur le financement des sages-femmes autochtones dans le cadre du Programme ontarien de coordination des services de sages-femmes, au coût estimatif de 300 000 \$ pour la province. Le chef et le Conseil de la Iskatewizaagegan #39 Independent First Nation veillent à ce que toutes les activités d'aménagement sur le territoire traditionnel de la Nation soient conformes à « l'obligation de consulter et de trouver des accommodements » se rapportant aux droits inhérents issus de traités. Ils demandent que soit créé un mécanisme de gouvernement à gouvernement entre leur Nation, le Canada et les provinces d'Ontario et du Manitoba.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Les intervenants sont reconnaissants de la possibilité de consulter le gouvernement qui leur est offerte par l'initiative stratégique Cultivons d'avenir 2, étant donné que la recherche en agronomie, sur la qualité des récoltes et dans d'autres domaines agricoles spécialisés est un moteur clé de la réussite des entreprises agricoles. Ils veulent que la somme additionnelle de 100 millions de dollars soit investie chaque année dans la recherche agricole par les universités. Le rétablissement du financement intégral du programme de gestion des risques (ou l'établissement d'un plafond plus approprié) et des changements de la *Loi sur les sociétés par actions* afin d'autoriser l'inclusion de membres de la famille à titre d'actionnaires sans droit de vote de la corporation professionnelle des vétérinaires sont au nombre des propositions qui ont été faites au Ministère. Certains témoins demandent que l'exemption de la taxe sur le biodiesel soit abrogée et remplacée par un mandat de biodiesel de 2 p. 100. Ils veulent que le mandat corresponde aux règlements fédéraux et comprenne un seuil minimum de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de manière à créer un marché garanti pour le produit en Ontario et à susciter davantage de participation des investisseurs.

Des représentants du secteur estiment que l'aide financière au titre des pratiques de gérance environnementale et de la salubrité des aliments permettrait d'améliorer les attributs négociables des produits alimentaires ontariens. Ils préconisent également la création d'un programme de promotion d'aliments cultivés en Ontario à l'intention des consommateurs ontariens. Des collectivités rurales aux prises avec une infrastructure vieillissante demandent de l'aide afin de ne pas être désavantagées sur le plan de la concurrence. Elles estiment qu'il est possible de réduire les coûts de l'énergie si des fonds leur sont fournis pour faire passer le gazoduc sur leur territoire et elles proposent d'autres transferts municipaux.

Des représentants de l'industrie des courses de chevaux font valoir qu'un engagement financier à long terme concordant avec le cycle de reproduction de

cinq ans des animaux s'impose. Ils sont d'avis qu'il est impérieux de prolonger le programme des appareils à sous dans les hippodromes jusqu'à ce que l'industrie et la province aient conclu une nouvelle entente. L'industrie des courses de chevaux veut obtenir des précisions sur les plans du gouvernement quant à son intégration dans la stratégie des jeux.

Des représentants de l'industrie vinicole recommandent une analyse approfondie de l'augmentation des ventes de boissons alcoolisées par l'entremise de modes privés. Ils demandent 3 millions de dollars de plus pour le programme VQA et proposent que les magasins restent ouverts le Vendredi saint et le dimanche de Pâques, alors que de nombreux visiteurs se rendent dans la région viticole.

SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Lors de chacune des audiences, des Ontariens ont indiqué aux membres du Comité qu'un être cher était handicapé ou qu'ils connaissaient une personne handicapée. Ces témoins ont fait valoir l'importance d'un financement satisfaisant pour le Programme de services particuliers à domicile (PSPD). Ils ont dit aux membres qu'ils s'inquiétaient de la situation peu enviable des parents vieillissants incapables de prendre soin de leurs enfants handicapés et ont préconisé l'annulation de la décision de mettre fin à l'admissibilité au PSPD des enfants lorsqu'ils atteignent 18 ans. Selon les calculs d'un présentateur, la somme de 300 millions de dollars étalés sur quelques années permettrait de s'occuper de chaque personne en attente de services spéciaux, de la naissance à la mort.

Les membres du Comité ont appris que les programmes visant la petite enfance et les services de garde d'enfants étaient constamment sous-financés et que les tensions financières augmentent depuis la mise en place de la maternelle à temps plein. Des présentateurs somment le gouvernement d'abandonner les réductions prévues du financement des services de garde d'enfants dans 18 collectivités et demandent qu'un financement de base de 300 millions de dollars soit remis aux municipalités pour réduire les frais élevés de la garde d'enfants et stabiliser les salaires du personnel. Ils signalent l'importance d'augmenter les salaires pour maintenir en poste les employés compétents et d'indexer à l'inflation le financement au titre des frais de garde d'enfants. On estime qu'il est nécessaire d'instaurer un programme de financement des immobilisations de garderies à but non lucratif et d'appliquer un moratoire à l'octroi de permis de fonctionnement aux garderies à but lucratif.

Des témoins proposent l'augmentation des critères d'admissibilité financière de sorte que les enfants de familles bénéficiaires de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) soient admissibles aux fins de traitement dans le cadre du Programme Beaux sourires Ontario. On préconise également le versement de fonds opérationnels à tous les centres de santé communautaires offrant des services de santé dentaire dans le cadre du Programme Beaux sourires Ontario. On demande au gouvernement de veiller à ce que les organismes d'aide à l'enfance fusionnés reçoivent un financement adéquat pour qu'ils puissent fournir des salaires et des conditions de travail satisfaisants. Certains témoins demandent

également que la POE soit indexée à l'inflation et qu'elle atteigne un maximum de 1 310 \$ par année pour les familles à faible revenu en juillet 2013.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Certains témoins ont fait savoir au gouvernement que les Ontariens handicapés étaient en état de crise. Ils signalent les pénuries de services de relève et autres et ajoutent que 12 000 personnes sont en attente de logements. Ils indiquent en outre que les fonds servent à défrayer des processus bureaucratiques et qu'il en restait peu pour soutenir les personnes handicapées. Ils pressent le gouvernement de fournir directement un financement homogène pour toutes les étapes de la vie et d'assurer un soutien satisfaisant d'ici 2020, afin que les personnes handicapées puissent vivre dans la collectivité sans l'emprise de la pauvreté. Il a même été proposé de prévoir un financement de 25 millions de dollars étalés sur les cinq prochaines années. La stabilisation de l'infrastructure et les investissements dans la stratégie à long terme relative aux ressources humaines ont également été présentés comme de bons objectifs à atteindre.

Un représentant de la communauté sourde met en exergue l'importance de l'identification des citoyens sourds et malentendants dans le système pénal de manière à fournir des traitements à ceux qui ont besoin de services de santé mentale ou liés à la toxicomanie. De plus, on estime qu'il est nécessaire de fournir du financement servant à aider ces personnes à obtenir un emploi sûr et stable ainsi qu'à assurer des services généraux de soutien et de counselling.

Nombre de témoins font savoir qu'il est urgent de traiter des taux de prestations d'aide sociale, qui sont jugés insuffisants, compte tenu du coût réel du logement, des services publics et des aliments. Pour réduire la pauvreté, on exhorte le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'examen du système d'aide sociale (CESAS) préconisant l'augmentation et l'indexation de l'aide sociale, notamment dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, de l'Allocation pour régime spécial et du programme Ontario au travail (la recommandation prévoit une hausse de 100 \$ par mois dans le cas des célibataires participant au programme Ontario au travail). Nombre d'intervenants demandent que soit rétablie la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité, qui procure une prestation obligatoire aux personnes participant au programme Ontario au travail et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. De manière plus générale, on propose de se rapprocher de l'atteinte, d'ici 2014, de la réduction ciblée de 25 p. 100 de la pauvreté chez les enfants et les familles.

Des témoins demandent instamment que des mesures soient prises pour réduire la pauvreté, dont une exemption en vertu de laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale ne verraient pas leurs prestations coupées de 50 p. 100 pour la première tranche de 200 \$ de revenus mensuels qu'ils touchent, au coût estimatif de 60 millions de dollars. D'autres solutions sont également offertes, notamment d'autoriser les particuliers à conserver 50 p. 100 de la prestation pour enfants au

coût de 50 millions de dollars et d'adopter des changements aux règles générales permettant aux particuliers de gagner et de conserver une plus grande part de leurs gains et de leurs biens (la somme de 5 000 \$ est proposée dans le cas des célibataires et de 7 500 \$ dans celui des couples). Le versement de prestations pour les médicaments délivrés sur ordonnance, les soins dentaires et d'autres services de santé à toutes les personnes à faible revenu compte parmi les autres propositions formulées. On demande d'augmenter immédiatement de 55 p. 100 le financement de base au titre des allocations alimentaires et de logement des prestataires de l'aide sociale.

De nombreux présentateurs du Nord-Ouest de l'Ontario signalent les défis particuliers auxquels sont confrontées leurs collectivités. Les fournisseurs de services dans le Nord-Ouest de l'Ontario affirment que le régime local de l'impôt foncier ne peut servir à financer l'aide sociale. Ils ajoutent que la structure provinciale des taux appliquée aux prestations d'aide sociale devrait tenir compte des écarts régionaux fondés sur les économies locales et ne pas être une structure à un taux unique s'appliquant à l'ensemble de la province. Le représentant d'une organisation à Thunder Bay cite la réussite de son programme de consommation contrôlée de 500 000 \$ destiné aux alcooliques chroniques qui ne surmonteront sans doute jamais cette dépendance. Il indique que le programme contribue à réduire le recours aux services médicaux et policiers et il demande un financement stable pour le programme. D'autres intervenants demandent du soutien pour les centres d'hébergement pour femmes, dont des fonds au titre d'un programme permettant aux centres d'hébergement de travailler avec les pères d'enfants victimes de mauvais traitements ou susceptibles de l'être.

On fait ressortir la nécessité des soutiens en matière d'emploi, ce qui comprend la formation. Un témoin suggère de regrouper le volet Soutien de l'emploi du POSPH et le programme Emploi Ontario sous l'égide d'un seul ministère qui ciblerait la formation et l'emploi puisque l'actuel programme s'adresse aux personnes prêtes à être placées. On met en garde le gouvernement, s'il ne procède pas de la sorte, contre le transfert aux municipalités des soutiens en matière d'emploi parce que ces soutiens doivent être mis à la disposition de l'ensemble de la population ontarienne.

Un représentant d'organismes de soutien communautaire convient des recommandations du rapport qui vient de paraître, intitulé *Vivre bien et plus longtemps*. Il note que l'on s'entend généralement pour dire que les bons résultats au plan de la santé reposent sur les soutiens à domicile et dans la collectivité. On demande que des ressources suffisantes soient versées à ces organismes pour qu'ils puissent instaurer les normes de qualité et de reddition de comptes du gouvernement, ce qui comprend une hausse de 4 p. 100 à 5 p. 100 du financement, dont 1,5 p. 100 serait consacré à la qualité et à la reddition de comptes. On conseille au gouvernement de recourir à l'« intégration intelligente » lorsqu'il consolide le secteur communautaire.

De manière plus générale, les députés ont appris que les soins à domiciles et dans la collectivité ne devraient être intégrés aux services sociaux qu'après une

évaluation de différents modèles nationaux et internationaux et que les critères suivants devraient être appliqués : accès, qualité et efficacité au plan du coût, et approche axée sur les clients. Le gouvernement est invité à débloquer des fonds pour que l'on puisse commencer à donner suite aux recommandations que formulait la CESAS dans son rapport *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*.

L'augmentation de 2 p. 100 des paiements de transfert est jugée nécessaire pour permettre aux organismes de s'acquitter de leurs obligations non financées en matière d'équité salariale en 2012 et en 2013. Une solution de rechange aux paiements de transfert a été proposée dans un cas.

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET SERVICES CORRECTIONNELS

Les municipalités signalent l'augmentation vertigineuse des coûts des services de police et somment le gouvernement de repenser la prestation de ces services. Une des collectivités du Nord demande instamment d'être autorisée à exercer un certain contrôle sur les coûts des services de police, sans quoi elle demandera à la province d'en assumer le financement.

SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Les groupes immobiliers veulent que la même protection soit accordée aux ententes d'achat et de vente qui créent ou transfèrent un droit sur un bien-fonds que celle qui est accordée à d'autres formes de commerce électronique aux termes de la *Loi de 2000 sur le commerce électronique*. Ils demandent également que soit créé un registre pour protéger les acheteurs contre les problèmes de santé et des sécurité associés aux installations de culture de marijuana et aux laboratoires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE

Certains recommandent à la province d'adopter des lois sur le financement collectif des avoirs propres régissant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui seraient fondées sur le modèle en voie d'élaboration de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Ils encouragent la poursuite du modèle Propice aux affaires ainsi que la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des tables rondes des petites entreprises de l'initiative Propice aux affaires. Des témoins veulent que le gouvernement publie la raison d'être et l'analyse des coûts-avantages de la réglementation.

Pour contrer le problème de l'économie clandestine dans le secteur des rénovations domiciliaires, certains témoins proposent d'instaurer des incitatifs de portée générale pour les consommateurs, comme le crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être. Les membres du Comité ont également été informés de l'existence d'une économie clandestine dans l'industrie du nettoyage qu'il serait possible de contrer en rendant la transaction imposable,

en éliminant l'exemption de petit commerçant et en fournissant un crédit d'impôt équivalant à la transaction.

On félicite le gouvernement pour avoir reconnu l'incidence des petites et moyennes entreprises (PME) et pour avoir mis en œuvre les principales recommandations du Conseil pour l'emploi et la prospérité, comme le forum international des exportateurs qui aidera les PME à prendre de l'expansion à l'échelle internationale. On estime qu'il convient d'examiner le modèle d'organisme de la RAO afin d'accroître le nombre de succursales, d'apporter des changements qui permettront d'accorder aux dépanneurs des contrats de plus longue durée et d'assurer une plus grande souplesse pour le choix des emplacements.

On demande au gouvernement de donner suite aux engagements pris dans le *Budget de l'Ontario* de 2012 concernant le tabac de contrebande, ce qui comprend lancer immédiatement un processus de consultation et consacrer des ressources accrues pour l'application de la loi. De plus, les dépanneurs demandent à la province de s'engager à fournir une aide financière au programme de formation sur la vérification de l'âge intitulé « Pièce d'identité » au cours des trois prochaines années.

ÉDUCATION

Un représentant des enseignants d'écoles élémentaires demande d'aborder l'écart de 2 p. 100 au chapitre salarial avec les autres enseignants de la province. Il applaudit à la mise en place par le gouvernement de la maternelle à temps plein. Or, les travailleurs des services de garde font savoir que cette mesure a déstabilisé leur industrie et entraîné la fermeture de nombreuses garderies. Il est recommandé de poursuivre la dernière étape de la mise en place de la maternelle à temps plein en 2013-2014 et de fournir plus de fonds au besoin pour préparer ou rénover les installations requises pour accueillir le nombre accru d'élèves. Il est proposé d'intégrer la maternelle au programme des Subventions pour les besoins des élèves et de fonder le financement sur le nombre réel d'inscriptions.

Certains témoins disent qu'il serait possible de réaliser des économies au plan du coût en corrigeant le problème du dédoublement des services attribuable à l'existence de quatre conseils scolaires dans la province. Ils remettent également en question la nécessité de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui est coûteux, et des résultats aux tests. Ils affirment qu'en accordant de l'attention à ces deux éléments, les enseignants ont moins de temps à consacrer à l'enseignement.

Certains appellent à la tenue d'un examen, en collaboration avec les intervenants, de la formule de financement pour corriger l'iniquité entre les élèves des écoles élémentaires et secondaires qui s'est traduite par des listes d'attente pour les services d'éducation de l'enfance en difficulté dans les écoles élémentaires. On demande également de rajuster le modèle de financement des hausses de taux de cotisation au régime OMERS. Plusieurs témoins soulignent l'importance de

financer suffisamment les services d'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que de perfectionner la collecte de données à ce chapitre. Des présentateurs font valoir qu'il importe d'élaborer une stratégie prévoyant les coûts réels de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux puisque ces derniers sont à risque. Les membres du Comité ont appris que la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté avait été bloquée depuis 2011 et que 126 millions de dollars devraient y être injectés.

Le volet des subventions pour le fonctionnement des écoles du budget de l'éducation est jugé insatisfaisant et l'on demande de ramener le niveau de financement à celui de 2011-2012. À tout le moins, les présentateurs demandent qu'aucune autre coupure ne soit faite à la subvention dans le budget de 2013. La technologie prend de plus en plus d'importance dans les écoles, et des témoins demandent que des fonds soient versés pour l'acquisition d'habiletés techniques et l'approvisionnement en matériel informatique pour les étudiants, le personnel administratif et les enseignants. On propose à tout le moins de rétablir les 25 millions de dollars de la subvention de base destinée aux ordinateurs dans les salles de classe.

Les iniquités et la nécessité d'apporter des changements au financement des Premières Nations sont signalées par de nombreux groupes qui proposent d'aborder le dossier avec d'autres ministères provinciaux et des organisations des Premières Nations. Les groupes prétendent qu'un financement soutenu s'impose à l'égard des étudiants des Premières Nations qui fréquentent les écoles ontariennes, qu'ils proviennent de collectivités dans les réserves ou de la population locale d'un conseil scolaire. Il faudrait mettre au point des mécanismes de financement qui tiendraient compte de l'ensemble des coûts associés à l'éducation des étudiants des Premières Nations, incluant l'éducation de l'enfance en difficulté. Un témoin lors des audiences à Thunder Bay demande que davantage de fonds soient octroyés au Programme d'enseignement régional afin de permettre l'hébergement des étudiants de collectivités éloignées dans des familles de Thunder Bay pendant leurs études secondaires.

Afin de composer avec les besoins en santé mentale, il est recommandé que la Subvention pour les besoins des élèves ou les autres subventions du Programme d'éducation prévoient une démarche pluriannuelle et graduelle afin de financer un continuum complet de soutiens et de services en matière de santé mentale. Certains témoins laissent entendre que la province pourrait financer intégralement la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, fournir certains fonds au titre de l'exploitation de cafétérias dans les écoles et rajuster la subvention au titre des suppléments afin qu'elle tienne mieux compte des coûts. D'autres recommandent au ministère de mettre sur pied un processus officiel d'examen des coûts des congés de maladie pour la période après le 1^{er} septembre 2012 comparativement à ceux des années antérieures, et ce, avant le 31 août 2014. Un partisan de TVO demande à la province de favoriser les investissements et de maintenir un niveau prévisible de financement direct pour cette organisation.

ÉNERGIE

Les membres du Comité ont appris que le gouvernement doit prendre en considération, lorsqu'il concevra sa politique sur le changement climatique, les stratégies réglementaires adoptées par d'autres administrations afin que les industries ontariennes ne soient pas désavantagées. La poursuite des initiatives liées aux faibles émissions de carbone, le recours soutenu à l'énergie renouvelable, l'élaboration de réseaux de distribution intelligents et la conservation sont tous encouragés, tout comme la croissance soutenue des microprojets et des petits programmes de tarifs de rachat garantis.

Plusieurs présentateurs critiquent les initiatives vertes, surtout l'énergie éolienne, leur reprochant de produire de l'électricité qui n'est pas nécessaire et qui ne devrait pas être considérée prioritaire sur la ligne de transport. Ils demandent l'abandon des subventions à ce secteur. D'autres témoins font savoir aux membres du Comité que les éoliennes diminuent la valeur des biens immobiliers, ont des effets néfastes sur la santé et nuisent aux espèces sauvages et au tourisme. Certains disent craindre leurs effets sur la santé, ce qui les incite à demander un moratoire sur les éoliennes jusqu'à ce que des recherches concluantes aient été menées. On souligne également la nécessité de consulter et de mobiliser les collectivités locales lorsqu'il s'agit de trouver les endroits où installer les éoliennes.

Des témoins affirment que les tarifs d'électricité pour le secteur industriel sont trop élevés, situation qui, de l'avis de certains, est imputable au Programme de TRG. Ils encouragent l'annulation du programme et la réaffectation de 10 p. 100 des subventions qu'il prévoyait à la création d'un superfonds de la compétitivité du secteur industriel qui servirait à consentir des prêts à faible taux d'intérêt à l'industrie aux fins de l'acquisition de technologies écoénergétiques qui seraient utilisées dans les cadre des opérations. On propose en outre un fonds du leadership technologique qui servirait à la découverte et à l'incubation de nouvelles technologies de production d'électricité à faible coût pouvant être exportées. Un représentant de l'industrie du gaz naturel est d'avis qu'il existe un potentiel économique et environnemental non exploité dans les collectivités rurales qui ne sont pas desservies par le gaz naturel; or, des coûts en immobilisations appréciables se rattachant à l'infrastructure. Des suggestions variées sont faites concernant les politiques, dont la modification de la *Loi sur les terres publiques* (afin d'interdire la cession de terres publiques aux fins de projets énergétiques en vue de réaliser un gain financier) et la modification de la *Loi sur l'électricité* pour exiger que les projets de tarifs de rachat garantis prévoient une participation minimale de 50 p. 100 dans les avoirs propres d'une entreprise communautaire locale en énergie renouvelable ou d'un organisme de services publics. On demande également un moratoire sur les projets nucléaires nouveaux ou révisés à l'égard desquels aucune analyse indépendante des risques, des coûts et des solutions de rechange n'a été menée.

ENVIRONNEMENT

L'industrie forestière de l'Ontario appuie l'achèvement de la modernisation du système d'approbation du Ministère, la tenue d'évaluations transparentes de l'incidence socio-économique avant la prise de décisions par le gouvernement, l'affectation de ressources suffisantes au Ministère aux fins de la mise à jour de lignes directrices environnementales sur la biomasse comme source d'énergie ainsi qu'un examen du fardeau réglementaire associé à la *Loi sur la réduction des toxiques*. Les sociétés forestières, fortes du soutien de municipalités du Nord, somment le gouvernement de finaliser la réglementation accompagnant la *Loi sur les espèces en voie de disparition* qui reconnaîtrait que la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et les plans de gestion forestière qu'elle préconise réussissent à prévoir les besoins en habitat des espèces en voie de disparition dans les forêts de la Couronne de l'Ontario.

Des propositions sont faites concernant l'amélioration de la gestion des déchets dont celles qui suivent : exploiter la valeur économique des déchets, préciser les rôles et les responsabilités de ceux qui participent au réacheminement des déchets en apportant des changements législatifs ou réglementaires, maximiser la récupération du matériel et de l'énergie et faire valoir le concept de la Réduction, de la Réutilisation et du Recyclage. D'autres suggestions sont formulées, notamment l'application d'un prélèvement pour les décharges qui tient compte des coûts de gestion des déchets et la majoration du droit sur le prélèvement d'eau à des fins industrielles. Les entreprises de recyclage d'automobiles appuient le recours au modèle des autorités administratives déléguées à titre de mécanisme d'administration et d'exécution d'une norme environnementale commune pour ces entreprises.

Un organisme à vocation écologique demande que des fonds soient attribués au plan d'action de la rivière des Outaouais. Les tunnels de débordement des égouts sanitaires sont une partie intégrante de ce plan; leur coût est actuellement évalué à 170 millions de dollars. Ottawa a réservé la somme de 50 millions de dollars au titre de ce projet. D'autres groupes se concentrent sur les substances toxiques. On somme le gouvernement de veiller à ce que les gens aient le droit de savoir que des substances toxiques existent dans l'environnement, leurs résidences, leurs milieux de travail et les produits de consommation. Il doit aussi veiller à ce que les engagements pris en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* soient respectés. Parmi les autres questions abordées mentionnons la demande d'affecter 2 millions de dollars par année aux activités de la région des lacs expérimentaux (RLE) et le transfert de la RLE par le gouvernement fédéral en vue de sa prise en charge permanente par la province.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Un groupe de défense des intérêts des contribuables municipaux veut que soient instaurés des changements aux marchés d'acquisition de l'État dont la valeur dépasse 20 millions de dollars américains qui porteraient sur les marchés à fournisseur unique et sur l'annulation des contrats. Selon les estimations du groupe, les économies de coûts directes et indirectes atteindraient 15 milliards de

dollars. D'autres témoins proposent au gouvernement de recourir davantage au secteur privé et au secteur des organismes à but non lucratif pour la prestation des services.

SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE

Des recommandations sont formulées concernant divers aspects de la santé et des soins de longue durée ainsi que plusieurs autres ciblent expressément les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les fournisseurs de services de santé connexes. Les hôpitaux appuient la stratégie Maillons santé du gouvernement, mais lui recommandent de créer un plan relatif à la capacité du système de santé pour la compléter.

La promotion de partenariats avec les intervenants, l'offre d'incitatifs aux employeurs pour qu'ils appuient la santé des employés, la collaboration avec les éducateurs ainsi que l'amélioration du rôle du secteur des soins à domicile et communautaires de manière à instaurer des modèles de financement souples pour la prestation de services à domicile sont autant de stratégies offertes pour prévenir et gérer les maladies chroniques. On suggère également d'offrir des initiatives axées sur les personnes âgées, comme le crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être, à l'intention de toutes les personnes ayant des déficiences ou des maladies chroniques, quel que soit leur âge. Une coalition pour la santé de Thunder Bay fait remarquer que le taux de maladies chroniques dans cette ville compte parmi les plus élevés de la province et signale le lien qui existe entre la pauvreté et les besoins accrus de soins de santé.

Des témoins du Nord-Ouest de l'Ontario affirment que le grand territoire couvert par leur région contribue à des coûts nettement supérieurs pour le transport médical. Ils signalent que les ambulances qui devraient être en mesure d'intervenir en cas d'urgence sont souvent non disponibles ou retardées. La ville de Thunder Bay demande des fonds pour soutenir l'expansion des services médicaux d'urgence. Un médecin préconise l'investissement de sommes dans des programmes publics d'immunisation des enfants et des jeunes de l'Ontario ainsi que la mise en œuvre dans les plus brefs délais du registre informatisé des immunisations.

Un groupe favorable au traitement de l'infertilité demande le financement de la fécondation in vitro (FIV). En outre, il demande au gouvernement de donner suite aux recommandations du rapport *Faire croître l'espoir – Recommandations du Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption* et affirme que des travaux doivent être menés avec les professionnels de la santé afin de fournir des renseignements sur la fertilité et de mieux faire connaître les facteurs de risques liés à la fertilité. Le groupe demande également que soit lancé un grand débat sur les coûts réels et les options liés à l'accès à la FIV.

Un témoin recommande que les politiques du gouvernement en matière de logement et d'aide sociale soient intégrées aux politiques en matière de santé. Un groupe de médecins préconise la poursuite des investissements dans des modèles

tels que le projet eConsult et les services virtuels afin de bien utiliser la technologie. D'autres misent sur la nécessité d'une stratégie en matière de technologie pour le secteur des soins à domicile et communautaires afin de promouvoir l'intégration et d'assurer la communication des pratiques exemplaires aux travailleurs. Certains estiment également qu'il importe d'augmenter les efforts de collecte des données sur les ressources humaines dans le domaine de la santé.

RLISS et fournisseurs de services de santé connexes

Les infirmiers et infirmières estiment que le soutien des réseaux locaux d'intégration des services de santé est essentiel à la planification du système de santé régional ainsi qu'à l'intégration et à la responsabilisation de tous les secteurs de la santé et préconisent le recours à une approche axée sur les preuves et centrée sur les gens. Ils recommandent en outre d'établir des partenariats avec les patients afin de coordonner les soins primaires qui leur sont offerts dans les centres de santé communautaires, les cliniques dirigées par des infirmiers et infirmières praticiens et les équipes de santé familiale. Les hôpitaux demandent l'établissement de structures bien définies de reddition de comptes pour la prestation des soins primaires.

Soins à domicile et communautaires

Des organismes œuvrant dans le domaine des soins à domicile et communautaires demandent la mise sur pied d'un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer et d'instaurer une démarche nationale en matière de soins à domicile et communautaires. D'autres demandes générales ont été formulées, dont la mise en œuvre de stratégies de recrutement et de maintien en poste des préposés aux services de soutien à la personne, des augmentations en fonction du coût de la vie pour ces derniers et des prévisions des ressources humaines fondées sur les besoins exprimés par les bénéficiaires des soins à domicile et communautaires.

Des organismes de soins à domicile et communautaires formulent diverses recommandations concernant une hausse du financement de 4 p. 100 pour le secteur. Les Centres d'accès aux soins communautaires (CASC) demandent un nouveau plan de financement de 4 p. 100 pour les aider à composer avec les pressions exercées par la croissance et pour réduire les iniquités qui ont toujours existé entre les CASC. Les fournisseurs de services communautaires, dont les CASC, veulent recevoir le même traitement que celui accordé aux hôpitaux et être en mesure de conserver les excédents en cours d'exercice et de gérer les déficits sur de nombreuses années afin d'assurer une plus grande stabilité des volumes de services. Les CASC veulent collaborer avec les RLISS pour élaborer un cadre de financement pluriannuel qui remplacerait les actuels budgets annuels. Certains groupes d'infirmiers et d'infirmières demandent le retour au modèle de prestation publique des soins à domicile dans lequel les CASC se chargeraient de gérer la prestation de services de soins infirmiers à domicile. En revanche, des infirmiers et infirmières autorisés demandent que les 3 500 gestionnaires de cas et coordonnateurs de soins passent des CASC aux soins primaires et que les CASC soient abolis d'ici 2015. Un présentateur fait savoir que, pour chaque dollar

investi dans les soins à domicile en Ontario, de 28 cents à 30 cents sont engloutis dans les deux premières couches d'administration, à savoir les RLISSS et les CASC.

Les centres de santé communautaire (CSC) demandent qu'une partie de l'augmentation de 4 p. 100 du financement soit mise à la disposition des organismes communautaires offrant des soins de santé primaires, des organismes de services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie et des organismes de soutien communautaires dans le dessein d'améliorer les mesures de la qualité et de la reddition de comptes. Certaines organisations veulent que la hausse de 4 p. 100, qui totaliserait 156 millions de dollars selon une estimation, soit acheminée vers les organismes de soins de santé primaires de première ligne afin d'augmenter leur financement de base de 1,75 p. 100. (Les centres de santé affirment que la partie de l'augmentation de 1,75 p. 100 du financement de base qui serait octroyée au secteur des soins communautaires représenterait environ 6 millions de dollars.)

Certains témoins veulent recevoir des sommes au titre des immobilisations afin de maximiser ce qu'ils prétendent être l'efficacité démontrée du modèle de soins du CSC et du Centre d'accès aux services de santé pour les Autochtones (CASSA). D'autres groupes demandent une affectation ponctuelle se situant entre 107,6 millions et 108,9 millions de dollars à la Direction de l'investissement dans les immobilisations en matière de santé du Ministère au titre des besoins en immobilisation des nouveaux CSC annoncés en 2005 et du rattrapage de l'arriéré des demandes d'autres CSC et CASSA. Le Mary Berglund Community Health Centre à Ignace indique que le loyer actuel est supérieur au taux sur le marché pour le Nord-Ouest de l'Ontario et signale en outre des iniquités dans le financement des CSC du Nord-Ouest de l'Ontario comparativement à celui des CSC d'autres régions de la province. Il demande une réduction immédiate du loyer annuel (le loyer est versé au ministère de l'Infrastructure) ainsi que des fonds pour un nouveau CSC.

De nombreux présentateurs demandent au gouvernement de rationaliser les services de santé bucco-dentaire destinés aux enfants et aux adultes à faible revenu et d'investir dans de tels services. Un témoin fait remarquer que le niveau d'admissibilité en fonction du revenu établi pour le programme Beaux sourires Ontario est trop bas et que de nombreux CSC et bureaux de santé publique signalent avoir dû refuser des familles à faible revenu parce que leur revenu était légèrement supérieur au niveau rajusté établi. Les centres de santé de l'Ontario demandent au Ministère de relever les critères d'admissibilité en fonction du revenu de sorte que les enfants de familles recevant la Prestation ontarienne pour enfants soient admissibles au traitement dans le cadre du programme Beaux sourires Ontario. Un témoin ajoute que les programmes de services de soins de santé bucco-dentaire destinés aux enfants à faible revenu n'ont pas dépensé 5 millions de dollars sur la somme totale qui leur a été remise. Certains témoins suggèrent de réaffecter une partie de cette somme non dépensée aux centres de santé communautaires offrant des services de soins dentaires pour couvrir les coûts de fonctionnement et étendre les services, ce qui comprend la prestation des

services dentaires aux adultes à faible revenu sans assurance soins dentaires. On recommande également de combiner en un seul programme les cinq programmes actuels de santé bucco-dentaire et d'en confier la gestion au Ministère.

Les organismes offrant des soins à domicile et communautaires signalent également les besoins des fournisseurs de soins. Ils demandent au gouvernement de s'associer aux intervenants, y compris le secteur privé, afin d'évaluer les besoins des fournisseurs de soins et de leur fournir des services, de l'enseignement et de la formation. Ils proposent d'intégrer les soins qu'ils fournissent à titre d'enjeu transversal de tous les programmes et projets en matière de santé du gouvernement.

Il est recommandé d'établir des lignes directrices relatives aux travailleurs réglementés ou non du secteur et d'instaurer la vérification des antécédents des fournisseurs de soins. Certains témoins demandent qu'une version améliorée de la *Loi sur le congé familial pour les aidants naturels* soit adoptée et qu'elle contienne des dispositions relatives à la souplesse en matière de congé et à l'élimination des droits imposés par les médecins pour émettre un certificat médical. Il est suggéré d'élaborer un programme provincial de services de relève dirigé par les familles en vertu duquel les familles pourraient consulter le registre des préposés aux services de soutien à la personne pour avoir accès aux services de ces préposés.

D'autres suggestions sont formulées, dont la création d'un système public de soins à domicile à but non lucratif, l'élaboration d'outils à moyen et à long terme de soutien et de maintien en poste des préposés aux services de soutien à la personne (y compris la détermination d'incitatifs comme des options de sécurité de la retraite), la réduction du temps d'attente pour les soins à domicile et l'élaboration d'une stratégie relative aux ressources humaines en santé à l'intention des préposés aux services de soutien à la personne. Des demandes particulières sont également faites concernant les salaires, à savoir lever le gel des salaires qui touche les préposés aux services de soins à la personne et les préposés au soutien communautaire qui comptent parmi les employés les moins bien payés du secteur des soins de santé, offrir la parité salariale à ces préposés et à ceux qui travaillent dans des établissements, et mettre sur pied un groupe d'experts chargé de se pencher sur la sécurité financière des fournisseurs de soins.

Soins de longue durée

Des témoins veulent obtenir l'assurance que les foyers de soins de longue durée (SLD) disposent des ressources dont ils ont besoin et que les changements qui s'imposent sont apportés aux modèles de financement des immobilisations afin d'encourager le réaménagement des foyers plus anciens. De manière plus précise, on demande au Ministère d'autoriser l'accès des foyers de SLD au Fonds pour le renouvellement de l'infrastructure de la santé. D'autres demandes sont formulées, notamment la mise en place de mécanismes de reddition de comptes veillant à ce que les sommes destinées à l'amélioration des niveaux de soins personnels et de soins infirmiers à l'intention des résidents de foyers de SLD et des bénéficiaires de soins à domicile soient effectivement utilisées à cette fin. Il est également

suggéré d'établir une norme de soins qui établirait un niveau minimal de 3,5 heures de soins directs par résident par jour dans les foyers de SLD. Les CASC affirment que les installations de SLD doivent disposer de membres de l'effectif possédant les compétences requises pour combler les besoins en soins plus complexes des populations actuellement desservies. Il faut fournir aux installations du soutien à la sensibilisation ainsi que des liens avec d'autres secteurs de soins pour qu'elles puissent combler les besoins complexes en matière de soins de santé aux résidents et de gestion du comportement de ces derniers. De plus, elles doivent se doter d'unités plus spécialisées pour les personnes ayant de graves problèmes de santé mentale ou atteintes de démence. Un groupe propose de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de manière à ce qu'elle s'applique aux CASC et aux foyers de SLD.

Une association de foyers et de services aux personnes âgées à but non lucratif demande une hausse de 2 p. 100 du financement au titre des besoins en santé et de l'augmentation des extrants et des coûts du secteur. Selon les estimations du groupe, cette hausse se traduira par une augmentation totale des dépenses de 90 millions de dollars. Il propose la création d'un modèle de financement à deux enveloppes pour le secteur en regroupant trois enveloppes distinctes (pour les soins infirmiers et personnels, pour les soutiens et les services des programmes et pour les aliments bruts) en une seule et en conservant une deuxième enveloppe, rajustée en fonction des services non liés aux soins, pour les autres « mesures d'accommodement ». Il est également proposé d'élaborer une mesure de la variation d'une année sur l'autre du degré de gravité des problèmes des résidents de foyers de SLD.

Les membres du Comité ont été informés de nombreuses demandes propres au comté de Windsor-Essex. On somme le gouvernement d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de veiller à ce que le reste de la collectivité ait accès aux services hospitaliers au besoin.

Financement des hôpitaux et questions connexes

On demande aux membres du Comité de se pencher sur l'absence d'augmentation du financement des hôpitaux en tenant compte d'options comme l'application de l'impôt-santé des employeurs aux entreprises qui en sont actuellement exonérées ou en revoyant le niveau d'imposition des sociétés et des Ontariens mieux nantis. Les infirmiers et infirmières recommandent à tout le moins de rétablir des hausses annuelles du financement de base des hôpitaux équivalentes à l'inflation. Les hôpitaux ontariens veulent que des objectifs de planification du financement des opérations soient fixés pour les trois prochains exercices et que des précisions leur soient fournies concernant les plans du gouvernement pour atténuer les effets de la réforme du financement. La mise en œuvre d'une stratégie de recherche et d'innovation en matière de santé est également demandée. Un témoin appelle à un moratoire des compressions imposées aux petits hôpitaux et aux hôpitaux ruraux, à l'établissement d'une série précise de services à fournir dans les petits hôpitaux communautaires ruraux et à la tenue d'un audit complet par le vérificateur général de l'ensemble des projets hospitaliers en partenariats public-privé (PPP) qui ont

été menés à terme jusqu'à maintenant. Un autre témoin demande que cesse l'impartition des services de soutien hospitalier.

Lors des audiences tenues à Windsor-Essex, des témoins ont demandé du financement pour les lits de soins complexes de longue durée et les lits de soins en santé mentale qui sont déjà disponibles à l'hôpital régional de Windsor. Ils demandent également des lits de soins de longue durée intérimaires dans les hôpitaux locaux ainsi que l'approbation des désignations convenables des services des unités néonatales des soins intensifs et des services de chirurgie de cancer thoracique fournis localement de manière à ne pas perdre ces services dans la collectivité. Un intervenant propose de consacrer à des soins de première ligne, dont des soins aux personnes âgées, le financement de 1,6 milliard de dollars qui a été prévu pour un nouvel hôpital à Windsor. Les supporteurs d'un hôpital régional à Thunder Bay demandent un financement de 42,5 millions de dollars pour libérer des lits d'hôpital qui sont actuellement occupés par des patients en attente d'un autre niveau de soins (patients ANS). Les fonds serviraient à fournir une maison de transition pour les patients ANS sans-abri à Thunder Bay et dans la région. Le but est d'envoyer ces patients à la maison de transition dès qu'ils ont terminé les traitements de soins aigus en hôpital.

Plusieurs groupes suggèrent des mesures susceptibles de faire réaliser des économies de coûts. Des cardiologues demandent l'élimination des tests indus en échocardiographie par suite de la mise en œuvre des *Standards for the Provision of Echocardiography in Ontario 2012* du Réseau ontarien de soins cardiaques. Ils prétendent que cette mesure contribuerait à améliorer la qualité et à limiter les coûts et procurerait des économies de coûts pouvant atteindre 44 millions de dollars, selon un rapport de *l'Institut de recherche en services de santé*, paru en 2012. Les cardiologues veulent également collaborer avec le gouvernement pour mettre en œuvre des normes semblables relatives au caractère approprié des ECG et d'autres tests non invasifs de diagnostic cardiaque qui, à leur avis, entraîneront d'autres économies substantielles. Des pharmaciens font savoir qu'un modèle économique fondé sur les preuves montre que des économies d'au moins 143 millions de dollars sur les cinq prochaines années pourraient être réalisées grâce à la mise en œuvre intégrale des pouvoirs des pharmaciens dans les cinq domaines suivants et au financement de ces pouvoirs : services de conseils sur le sevrage du tabac, administration des vaccins antigrippaux, adaptation des pharmacothérapies des patients, renouvellement des ordonnances pour des problèmes chroniques stables, et évaluation et traitement des problèmes de santé mineurs.

Personnel et soins infirmiers

Les infirmiers et infirmières formulent bon nombre de demandes, notamment l'ajout de 9 000 infirmiers et infirmières autorisés à temps plein d'ici 2015, l'atteinte de l'objectif provincial de 70 p. 100 au chapitre des emplois à temps plein pour l'ensemble des infirmiers et infirmières, l'obtention de salaires équitables pour les infirmiers et infirmières ainsi que les infirmiers et infirmières praticiens dans tous les secteurs des soins de santé, et extension du rôle des infirmiers et infirmières autorisés pour qu'ils fournissent un éventail plus vastes

de soins. D'autres demandes sont formulées, à savoir veiller à ce que toutes les cliniques actuelles dirigées par des infirmiers et infirmières praticiens reçoivent le financement voulu pour fonctionner à pleine capacité, ouvrir de nouvelles cliniques au besoin, adopter graduellement de nouvelles normes minimales en matière de dotation dans le secteur des soins de longue durée et prendre l'engagement de fournir à tous les Ontariens un accès à des soins primaires multidisciplinaires d'ici 2020.

Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Appareils et accessoires fonctionnels

Un intervenant presse le gouvernement d'ajouter les oxygénothérapies de courte durée à l'actuel programme d'oxygénothérapie à domicile, ce qui permettrait des économies immédiates éventuelles se situant entre 200 millions et 250 millions de dollars en libérant des lits à l'hôpital ainsi que des économies éventuelles de 1,3 milliard de dollars d'ici 2040. Ce même groupe demande le rétablissement et l'expansion du Programme de remplacement des soins hospitaliers qui procure une aide financière au titre des oxygénothérapies à domicile de courte durée (au plus 60 jours). Un témoin demande que l'assurance-médicaments soit intégrée au régime provincial d'assurance-maladie afin de rendre les médicaments abordables pour les personnes atteintes d'une grave maladie chronique.

Services d'auxiliaires pour les lésions médullaires

Des témoins demandent qu'un certain pourcentage des sommes prévues pour l'expansion des services communautaires soit consacré aux fournisseurs de services d'auxiliaires pour les lésions médullaires de chaque RLSS. Ils précisent que 5 000 personnes ont besoin des services de ces auxiliaires. Les coûts, hors ceux relatifs au logement adapté, totaliseraient 35,2 millions de dollars pour les services d'auxiliaires itinérants et 10,4 millions de dollars pour les services d'auxiliaires autogérés. Plus de 1 600 personnes recevraient une aide directe, ce qui représenterait un investissement total de 45,6 millions de dollars.

Des témoins suggèrent au gouvernement de mener un examen des installations de SLD et des lits de patients ANS dans les hôpitaux afin de connaître le coût lié au placement indu de personnes ayant une déficience physique en raison du manque de services d'auxiliaires dans la collectivité. Selon les estimations d'un témoin, l'hébergement d'une personne ayant une déficience physique dans une installation de SLD coûte 1 700 \$ par jour contre 3 000 \$ par jour pour des soins dans un hôpital. Il suggère de redistribuer aux services d'auxiliaires ces fonds dépensés de manière inappropriée, de sorte que les bénéficiaires puissent vivre dans la collectivité. Des témoins demandent des politiques plus souples et un financement lié à la planification des soins de santé communautaires qui soit fondé sur le besoin et non sur l'âge.

Autres questions

Certains témoins préconisent l'adoption d'une stratégie relative aux saines habitudes alimentaires et à l'activité physique pour promouvoir la bonne santé et

désirent établir des objectifs en matière d'achat d'aliments locaux pour les établissements publics. Des diététistes demandent du financement pour promouvoir le service consultatif Saine alimentation Ontario et la poursuite de ce dernier, des politiques à l'appui de l'accès à des diététistes autorisés et le recours aux renseignements fournis par les bureaux de santé publique dans le cadre du protocole du Panier de provisions nutritif aux fins de l'établissement des taux des programmes de soutien du revenu.

Les intervenants en prévention des maladies cardiaques demandent au gouvernement d'instaurer un programme de marketing social ciblant les saines habitudes alimentaires, la pratique d'activités physiques, la santé mentale et les heures de sommeil suffisantes, de même que la prolongation et le maintien des mesures de contrôle du tabac. Ils veulent que des lois soient adoptées pour interdire la mise en marché d'éléments comme des aliments, des boissons et des collations à faible valeur nutritionnelle pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Un représentant de l'industrie des boissons dit que cette dernière avait adopté volontairement des normes sur l'offre de boissons aux enfants et que les boissons sucrées n'étaient pas les seules responsables de la hausse du taux d'obésité chez les enfants.

D'autres questions ont été abordées, dont une demande d'accorder aux fournisseurs de soins et de services en santé mentale des enfants et des jeunes la marge de manœuvre voulue pour utiliser les nouveaux investissements afin de compenser les coûts liés aux opérations et à l'infrastructure, ce qui comprend les coûts de la technologie de l'information, la supervision clinique, la rémunération du personnel et le perfectionnement en leadership. Un groupe de Windsor-Essex demande plus de fonds pour les services en santé mentale pour les enfants dans sa collectivité. Un autre groupe demande des fonds pour les services de réadaptation pour les enfants, dont des investissements ciblés dans les centres de traitement pour enfants et un financement ponctuel au titre d'un système d'information sur les clients. Un groupe préconise le partenariat entre intervenants pour faciliter l'identification dans le système de santé des citoyens âgés et jeunes ayant une perte auditive.

INFRASTRUCTURE

Les constructeurs d'habitations conseillent au gouvernement de se concentrer sur les investissements dans l'infrastructure de base. Les producteurs de ciment affirment que tous les ordres de gouvernement doivent continuer d'investir dans l'infrastructure, que l'Ontario doit adopter une approche fondée sur le cycle de vie complet lorsqu'il prend des décisions en matière d'infrastructure et qu'il doit choisir les revêtements routiers en béton pour aider les municipalités à épargner à concurrence de 26 p. 100 sur le coût total de la propriété des revêtements routiers. Un groupe syndical indique que des initiatives tels les partenariats public-privé ne devraient pas être utilisées pour financer des projets d'infrastructure. L'industrie de la construction demande la prise de mesures pour assurer la rapidité des paiements et fait remarquer que certaines administrations, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, ont adopté des lois régissant les règlements rapides.

Des municipalités rappellent au gouvernement un programme proposé de routes et de ponts que les municipalités ont aidé à élaborer et affirment qu'il doit être financé. D'autres demandent que la somme de 500 millions de dollars continue d'être versée au titre de la capitalisation du fonds de prêts au logement abordable d'Infrastructure Ontario et que du financement satisfaisant soit prévu pour le logement abordable.

Des présentateurs du Nord préconisent des consultations auprès d'intervenants principaux afin d'établir un programme de renouvellement de l'infrastructure qui fonctionne dans le Nord et qui est doté d'un processus simplifié de présentation de demandes. Les suggestions suivantes sont au nombre de celles qui ont été formulées : fonder le programme de renouvellement de l'infrastructure sur une affectation annuelle par habitant garantie, établir un niveau minimum de financement de base pour les petites collectivités du Nord et rurales et instaurer un financement de l'infrastructure non assorti de conditions. La ville de Timmins aura besoin de près de 100 millions de dollars au titre de l'infrastructure dans un avenir rapproché. La ville d'Ignace a besoin de 4,5 millions de dollars pour réparer son usine de traitement des eaux usées. Le comté de Pickle Lake fait remarquer que, puisqu'il est une collectivité éloignée, les travaux d'infrastructure coûtent plus cher qu'ailleurs dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Des témoins indiquent que les investissements dans l'infrastructure (incluant les routes) dans le Nord-Ouest de l'Ontario constituent des investissements dans l'amélioration de la qualité de vie de certaines des collectivités les plus marginalisées de l'Ontario. Des présentateurs du Nord insistent également pour que le gouvernement reconnaisse que le fait d'avoir annulé sans consultation le Programme des routes de raccordement aux routes principales est source de préoccupations partout en Ontario. Un autre groupe demande au gouvernement de continuer de chercher des possibilités de renforcer le comté de Windsor-Essex à titre de plaque tournante principale pour le transport et l'infrastructure en Ontario et au Canada.

TRAVAIL

Des témoins somment le gouvernement de se concentrer sur la création de bons emplois, l'arrêt temporaire des rajustements en matière d'équité salariale et le financement des taux cibles révisés en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*. Les syndicats demandent que les travailleurs ne soient pas ciblés par les efforts du gouvernement en vue de rétablir l'équilibre des finances publiques, que les normes d'emploi soient renforcées afin d'arrêter le passage aux emplois temporaires et contractuels et que la valeur des syndicats soit reconnue grâce à la promotion des droits en milieu de travail. Un syndicat demande le maintien des niveaux de traitement de ses membres, et signale que les membres de syndicats consacrent une partie de leurs revenus à payer de l'impôt et des taxes et à acheter des biens et des services. Les hôpitaux recommandent d'aller de l'avant avec les réformes de la *Loi sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public* afin de faciliter le transfert des services de santé actuellement offerts par les hôpitaux à des établissements plus convenables dans la collectivité. Ils veulent que le gouvernement adopte des lois concernant les changements des règles de réaffectation et élimine d'autres obstacles à la mutation du personnel hospitalier.

Des syndicats demandent que le système d'arbitrage ne soit pas changé, que le respect des droits à la négociation collective soit confirmé, que les négociations collectives dans la fonction publique élargie puissent progresser sans l'ingérence du gouvernement et que les systèmes d'arbitrage des différends ne soient pas manipulés. Les pompiers demandent confirmation que le système d'arbitrage des différends pour les pompiers n'est pas brisé. Ils signalent que l'examen interne qu'ils ont mené sur une période de huit ans fait état de peu de différence (0,16 p. 100) entre les ententes négociées librement et les décisions arbitrales.

Les hôpitaux continuent d'appeler à la réforme de fond de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* (LACTH) pour veiller au respect des intentions stratégiques du gouvernement et de la capacité de payer des hôpitaux en tant qu'employeur. Les réformes suivantes sont au nombre de celles qui sont demandées à la LACTH : exiger l'échange par écrit des éléments contestés avant l'arbitrage pour veiller à ce que les parties aient suffisamment de temps pour se préparer et obliger le conseil d'arbitrage à exiger que les éléments soulevés reposent sur un « besoin manifeste ». D'autres réformes de la LACTH sont proposées, dont l'exigence pour le conseil d'arbitrage de tenir plus complètement compte de la capacité de payer réelle de l'employeur (surtout au cours de périodes extrêmement difficiles au plan financier) et d'exiger des arbitres qu'ils fournissent par écrit les motifs de leurs décisions dans tous les cas.

Les municipalités demandent un modèle à arbitre unique. Elles disent qu'il faut prévoir un an pour que les arbitres de différends puissent mener à terme leur travail. Elles proposent en outre d'appliquer l'actuel modèle à arbitre unique à toutes les audiences, d'imposer des délais pour les présentations postérieures aux audiences et d'obliger les arbitres, sur demande d'une partie, à fournir par écrit les motifs de la décision et une explication claire, appliquant des critères significatifs, de la manière dont la santé financière d'une collectivité a été prise en compte.

Plusieurs témoins demandent une hausse du salaire minimum, la plupart proposant un salaire 11,50 \$ de l'heure (un syndicat aurait proposé 14 \$ de l'heure). Ils veulent également que le salaire minimum soit indexé sur l'inflation ou que l'engagement soit pris envers le principe selon lequel le salaire minimum rapporterait au travailleur qui travaille pendant une année entière à temps plein (35 heures par semaine) des gains se situant à 10 p. 100 au-dessus du seuil de pauvreté. Le secteur des restaurants, des hôtels et des motels voit le salaire minimum d'un œil différent. Il demande que les taux différents de salaire minimum soient maintenus aux taux actuels jusqu'à ce qu'un processus de consultation ait été établi et mené à terme.

En ce qui concerne d'autres questions liées aux salaires, les hôpitaux demandent que soit avalisé un projet de cadre de rémunération des cadres supérieurs. Les cardiologues demandent au Ministère d'amorcer dès maintenant le dialogue sur les principaux enjeux liés à la prochaine entente sur la grille tarifaire du RAMO. Un témoin demande que les organismes à but non lucratif, dont les fournisseurs de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes, soient exonérés des lois sur la restriction des salaires. Une personne demande que le soin de déterminer le

salaire de politiciens soit confié aux électeurs des circonscriptions au moyen d'un système d'appels d'offres à la nomination.

Les pompiers demandent que la protection au titre des maladies professionnelles des pompiers soit augmentée de manière à englober les six autres cancers qui suivent : myélome multiple, et cancer du poumon, de la peau, du testicule, du sein et de la prostate à l'emplacement principal. Ils affirment que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) devrait recevoir des fonds pour l'aider à composer avec l'incidence financière sur son passif non capitalisé par suite de cette requête. Un syndicat recommande que le régime de retraite des employés de la CSPAAT soit transformé en régime de retraite à financement conjoint.

Ce même syndicat croit également qu'il faut remanier la politique afin de mettre un terme à la tendance de refuser l'accès à des indemnités aux travailleurs blessés et que la protection contre les accidents du travail devrait être offerte à tous les travailleurs. L'industrie de la construction fait savoir que la CSPAAT doit être transformée et modernisée. Les entreprises proposent d'abroger le projet de loi 119 (sur la protection obligatoire de la CSPAAT pour l'industrie de la construction), de déposer des lois visant à éliminer la disposition relative aux « indemnités à vie » et d'instaurer un délai de carence de trois jours avant de recevoir des indemnités (comme c'est actuellement le cas au Nouveau Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard) afin d'éliminer les réclamations frivoles. D'autres suggestions sont faites, notamment : cesser de financer la sécurité au travail au moyen des primes et ne pas financer les réclamations accessoires. Un groupe de soutien des travailleurs blessés à Thunder Bay demande le rétablissement de l'indexation intégrale des indemnités partielles des travailleurs blessés ainsi que celui de la valeur des indemnités des travailleurs blessés que l'inflation a grugée. Il demande que l'actuelle pratique relative à l'indexation de façon informelle soit abandonnée. Le groupe demande en outre que le gouvernement commande une étude sur la protection offerte par la CSPAAT (dans le dessein de l'augmenter) et estime que les prestations d'assurance-salaire devraient être établies en fonction de la véritable perte de salaire et non en fonction de la perte « réputée » de salaire.

L'économie clandestine est également source de préoccupation, et on propose de mettre en œuvre les mesures contenues dans le *Budget de l'Ontario* de 2012 pour renforcer les pratiques administratives lors de la détermination de la relation employeur-employé ainsi que d'améliorer les pratiques d'approvisionnement du gouvernement afin d'assurer l'observation des règles fiscales. (La section Développement économique et Commerce contient plus de précisions sur l'économie clandestine.) Certaines des propositions portent également sur la prise de mesures rapides pour réduire le ratio de compagnon-apprentis et d'autres mesures concernant des programmes de formation en apprentissage.

AFFAIRES MUNICIPALES ET LOGEMENT

Des témoins disent que l'actuel stock de logements sociaux vieillit et ne répond plus aux normes. On somme le gouvernement de demander une stratégie nationale sur le logement, d'assumer la direction des négociations en vue d'une entente

fédérale-provinciale à long terme sur le logement abordable prévoyant l'engagement de verser du financement pris par le gouvernement fédéral et l'engagement de verser au moins 132 millions de dollars par année à cette entente. On lui demande en outre de verser 120 millions de dollars sous forme d'investissements pour le logement abordable et de rétablir le financement intégral des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance, ce qui comprend l'ancienne Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité.

Au nombre des autres suggestions formulées se trouvent : la création d'une prestation au logement destinée aux personnes à faible revenu, la construction de 1 000 nouveaux logements abordables et le lancement d'un programme de financement visant à établir un lien entre la création de nouveaux emplois et la construction de logements abordables. Il est également recommandé de mettre en œuvre des politiques prévoyant l'inclusion des logements abordables par les municipalités notamment en adoptant de lois de zonage d'inclusion et de mettre des terres publiques à la disposition des logements abordables. On a également suggéré de préserver l'actuel stock de logements abordables en accélérant la mise en place d'un programme, par l'entremise d'Infrastructure Ontario, qui permettrait aux fournisseurs de mettre en garantie la valeur nette de leurs logements lorsqu'ils contractent des emprunts.

Des présentateurs du Nord-Ouest de l'Ontario demandent l'établissement d'un plan pour combler la pénurie de logements abordables dans leurs collectivités. Certains disent que, par rapport au Sud de l'Ontario, le Nord-Ouest de l'Ontario ne possède pas suffisamment de logements abordables sécuritaires. Les présentateurs signalent le faible taux d'occupation et la forte demande de logements locatifs dans leurs collectivités. Ils formulent d'autres demandes, notamment un financement satisfaisant au titre de l'Initiative ontarienne de prévention de l'itinérance dans les collectivités, une aide financière pour le logement de transition, du financement pour la construction d'un nouveau centre d'hébergement à Dryden et des foyers d'étape intermédiaire à Faye et à Thunder Bay.

Concernant le marché des logements locatifs, on a notamment proposé les mesures suivantes : adopter des règlements pour limiter les hausses des loyers du marché pour les biens vacants et préserver et construire des logements locatifs abordables. Un représentant d'un centre d'hébergement pour femmes propose que les subventions relatives aux loyers du marché soient établies à un niveau qui veille à ce que les locataires à faible revenu ne consacrent pas plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. Il est également recommandé d'adopter un plan de réparation et de remise en état des logements sociaux dans la province. Une organisation d'étudiants demande une application plus rigoureuse de la *Loi sur la location à usage d'habitation* de l'Ontario dans le cas des étudiants universitaires. On demande un système efficace au plan du coût de règlement des différends s'appliquant aux coopératives de logement, ce qui pourrait entraîner une économie de 1 million de dollars par année pour ces coopératives.

Les constructeurs d'habitations appuient la réforme de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et veulent que le gouvernement maintienne la *Loi sur les redevances d'aménagement* et poursuive la prise en charge prévue des services municipaux malgré le déficit provincial. Des témoins demandent au gouvernement de revoir les compressions prévues au Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) et d'élaborer une formule de financement qui tient compte de la volatilité. La municipalité de Callander estime que le recours aux données de Statistique Canada a entraîné une réduction injuste de son financement en vertu du FPMO et demande l'élimination des iniquités dans l'exécution du programme. Elle veut également que le programme du FPMO intègre un mécanisme permettant la demande et l'octroi de financement additionnel au cas par cas. Les demandes formulées par la ville de London comprennent le soutien des principaux secteurs économiques de la ville, comme le secteur de l'énergie verte, les investissements dans l'infrastructure stratégique et la conclusion de partenariats pour augmenter la capacité financière municipale.

Des témoins, dont des représentants du secteur forestier et des constructeurs d'habitations, demandent que soit modifié le *Code du bâtiment* en supprimant l'interdiction relative aux ouvrages en bois de six étages, en autorisant le recours au bois pour les projets de construction d'immeubles de hauteur moyenne. D'autres demandent que les normes relatives au radon contenues dans le *Code du bâtiment* du Canada soient adoptées dans le *Code du bâtiment* de l'Ontario et qu'un registre des immeubles contenant de l'amiante soit tenu. Un témoin demande si les lois ontariennes interdisent aux fournisseurs de logements publics de faire des traitements contre les punaises de lit dans un immeuble entier.

RICHESSSES NATURELLES

Les représentants du secteur forestier demandent la mise en œuvre d'une politique publique à trois piliers (à caractère social, économique et environnemental) pour le secteur qui remplacerait la politique à pilier unique. Ils demandent également que les règlements et politiques nouveaux ou révisés n'augmentent pas les coûts pour le secteur ni ne réduisent indûment la quantité de fibres industrielles disponibles et que des évaluations transparentes de l'incidence socio-économique soient faites s'il existe un risque qu'une telle réduction survienne. Plus précisément, ils veulent la protection permanente des territoires de la forêt commerciale de l'Ontario dans le secteur d'exploitation forestière à des fins industrielles pour les 26 millions d'hectares actuels.

Le secteur demande la mise en œuvre de permis améliorés d'aménagement forestier durable pour actionnaires d'une manière conforme aux *Principles for Enhanced Sustainable Forest Licence Implementation*. Un intervenant veut le maintien de l'actuel système de droits de coupe, qu'il estime être prévisible et fournir la certitude requise aux fins des investissements. Un autre demande que la partie fixe et les « droits de coupe résiduels » des droits de la Couronne pour le peuplier et le bouleau soient établis à des taux compétitifs. Le secteur demande que des fonds soient fournis au Ministère pour qu'il puisse lancer une campagne de promotion auprès des consommateurs du Bois de l'Ontario, le choix naturel,

qui s'assimilerait à la campagne Ontario, terre nourricière. Il propose en outre de rétablir intégralement le programme de construction et d'entretien des routes d'accès forestières de l'Ontario et de maintenir son budget de 75 millions de dollars par année.

Les municipalités du Nord demandent d'être dispensées de leurs obligations financières en matière de parcs provinciaux. La ville de Cochrane fait remarquer que des économies de 75 000 \$ ont été réalisées par suite de la fermeture de parcs dans le Nord de l'Ontario et que, maintenant, les gens des environs ne peuvent plus se rendre dans leurs parcs. D'autres demandent que le bureau du ministère des Richesses naturelles dans le secteur d'Ignace ne soit pas fermé, que d'autres bureaux régions de ce ministère dans le Nord-Ouest de l'Ontario soient également conservés et que le Ministère rétablisse intégralement le Programme des brigadiers de la forêt.

DÉVELOPPEMENT DU NORD ET MINES

Des municipalités du Nord insistent pour prendre part à de vastes consultations ouvertes concernant les lois et règlements qui touchent le Nord. Des municipalités du Nord-Ouest de l'Ontario disent qu'elles n'appuient pas la version courante de la *Loi sur le Grand Nord*. Des municipalités du Nord veulent obtenir l'assurance que le Plan de croissance du Nord abordera le potentiel de croissance de toutes les municipalités du Nord de l'Ontario en ciblant la planification du développement économique. Ces municipalités demandent que des changements soient apportés au modèle de financement servant à répartir les ressources dans les régions rurales et du Nord de la province. Plus précisément, elles demandent une hausse de 75 \$ par ménage de la subvention aux collectivités du Nord pour aider les municipalités à fournir l'infrastructure et les services; elles estiment que le coût de cette hausse s'établira à environ 25 millions de dollars par année pour 328 000 ménages dans le Nord. (La ville de Kingston prétend que si cette subvention par habitant avait été indexée à l'inflation, elle chiffrerait environ 141 \$.) Un présentateur de la ville de Cochrane propose la mise en œuvre d'un supplément de péréquation pour les régions rurales et du Nord de l'Ontario qui reposerait sur une mesure du coût de la vie local établi par une administration des services sociaux locaux dans chaque collectivité. Cette municipalité somme en outre le gouvernement d'aménager les 90 p. 100 du territoire de la province situés dans le Nord de l'Ontario.

Les municipalités du Nord et les entreprises exploitant des activités dans le Nord de l'Ontario ciblent le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN) et demandent au gouvernement d'élaborer des stratégies à long terme qui veilleraient à ce que la structure ontarienne d'établissement des prix soit plus compétitive, surtout avec celle des administrations voisines. Elles demandent également la poursuite du développement et de l'expansion de programmes tel le PRTE-SIN, afin de procurer une certitude opérationnelle aux entreprises, certaines demandant même la mise en œuvre d'un régime d'établissement des prix de l'électricité dans le Nord. Le secteur forestier demande au gouvernement d'élaborer une structure

d'établissement des prix de l'électricité compétitive pour l'ensemble du secteur qui ne s'appliquerait pas seulement aux plus grandes usines. Une coalition de fabricants ontariens signale que le prix de l'électricité est un coût majeur qui limite la capacité des fabricants de prospérer, de créer des emplois et, dans certains cas, de demeurer en Ontario. Tant les entreprises que les municipalités du Nord demandent en outre le renforcement et la modernisation de la capacité actuelle de transport de l'électricité et que ce transport soit considéré comme une infrastructure essentielle, semblable à celle des autoroutes. Les municipalités demandent le rétablissement en toute priorité de la capacité de transport de l'énergie Nord-Sud.

Un présentateur de la ville de Timmins demande instamment l'accélération des pourparlers avec les entreprises pour atténuer les problèmes liés à la connectivité et aux coûts de l'énergie en matière d'aménagement du Cercle de feu. Il estime qu'il faut accorder une priorité importante et immédiate à ce projet et fait valoir l'importance de la collaboration entourant les enjeux du Cercle de feu avec le représentant nommé par le gouvernement fédéral, l'honorable Tony Clement. Les municipalités du Nord somment la province d'assumer la direction en vue de planifier, de développer et de détenir l'infrastructure à l'appui de l'aménagement du Cercle de feu ainsi que d'autres entreprises minières situées dans le Nord-Ouest de la province. Elles prétendent que l'industrie minière a besoin d'une aide semblable à celle qui a été accordée à l'industrie automobile, qui prendrait la forme d'investissements dans l'infrastructure qui propulseraient l'économie pour des décennies à venir. Les municipalités du Nord-Ouest signalent que, même si le projet du Cercle de feu est un projet futur, d'autres projets miniers sont en cours et ont d'urgents besoins liés à l'infrastructure. La ville de Thunder Bay est favorable aux partenariats dynamiques entre la ville, la Première Nation de Fort William et le gouvernement aux fins du développement du secteur minier dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Le comté de Pickle Lake demande d'être la plaque tournante de la route tous temps menant à la région du Cercle de feu.

Un syndicat fait remarquer qu'entre 2000 et 2004, le taux d'impôt sur l'exploitation minière a été ramené de 20 p. 100 à 10 p. 100 des bénéfiques des mines non éloignées et à 5 p. 100 des bénéfiques des mines éloignées. Il affirme que la plupart des autres provinces appliquent des taux supérieurs et que le gouvernement devrait revoir ses structures de l'impôt sur l'exploitation minière et de redevances sur les diamants. Des entreprises locales soulignent la nécessité de faire participer la population autochtone de l'Ontario et de ramener dans les plus brefs délais les ratios compagnon-apprentis à une échelle de un pour un afin de combler la demande de travailleurs dans tous les secteurs dans le Nord. La chambre de commerce de Thunder Bay préconise le lancement d'un projet pilote de cinq ans qui permettrait aux employeurs du Nord de l'Ontario d'appliquer un ratio d'un compagnon pour trois apprentis afin de combler la pénurie sans cesse croissante de compétences dans la région.

Les entreprises locales, les municipalités et un syndicat s'inquiètent de la décision du gouvernement de céder la Commission de transport Ontario Northland, ce qui

aurait une incidence d'envergure sur les possibilités présentées par le projet du Cercle de feu et d'autres projets d'aménagement du genre. Ils somment le gouvernement de collaborer avec les collectivités afin de trouver une solution viable qui non seulement maintient les niveaux actuels de service mais aussi améliore le transport ferroviaire de marchandises et assure un accès en temps opportun aux collectivités du Nord, quelle que soit la saison. Selon les estimations d'une municipalité, la cession a permis au gouvernement d'épargner 24 millions de dollars par année. Une autre municipalité demande le maintien de la structure de dotation de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.

RECHERCHE ET INNOVATION

Un témoin suggère de favoriser l'innovation en plaçant les conditions économiquement efficaces pour les entreprises au premier rang des priorités, en facilitant l'accès aux programmes de crédits d'impôt, en améliorant l'accès aux capitaux pour les entreprises du savoir et en envisageant des incitatifs pour les entreprises qui fournissent de la formation en milieu de travail et des possibilités de parfaire les compétences pour combler les besoins d'entreprises technologiques en croissance, ce qui comprend l'intégration des immigrants spécialisés.

TOURISME, CULTURE ET SPORT

Des témoins demandent le rétablissement du financement de 8 millions de dollars que le secteur des musées a perdu en raison de compressions. Ils proposent en outre d'intégrer les musées aux stratégies plus vastes de l'Ontario notamment en les incluant dans une stratégie provinciale en matière de tourisme.

Le secteur des restaurants, des hôtels et des motels propose de nombreuses initiatives de promotion du tourisme, dont l'abolition des obstacles réglementaires, la mise au point d'un programme de prêts garantis et la prise en compte du rétablissement du Programme d'encouragement au développement du tourisme. Kenora Tourism demande que des fonds soient débloqués aux fins de centres touristiques régionaux. Le comté de Nipigon prétend que des fonds au titre de l'infrastructure du tourisme devraient être débloqués.

FORMATION ET COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Des témoins préconisant l'éducation permanente soulignent l'importance de tous les genres d'études, dont les stages d'apprentissage, et les études universitaires et collégiales. Ils félicitent le gouvernement d'avoir reconnu qu'une main-d'œuvre instruite et compétente était essentielle à la croissance de l'emploi. Une association de facultés d'université demande notamment que soient atteints les moyennes nationales de financement par étudiant et les ratios étudiants-membre du personnel enseignant. On demande également de rétablir le financement du Régime travail-études de l'Ontario, d'amorcer le dialogue sur le décalage entre les compétences et les emplois actuels et d'accroître l'inclusion des peuples

autochtones dans la population active. Un groupe d'associations de facultés d'université demande le gel des frais de scolarité et la tenue de consultations sur un nouveau cadre de financement.

Universités

La plupart des groupes d'étudiants universitaires, forts de l'appui d'un syndicat, demandent une réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité au cours des trois prochaines années pour l'ensemble des étudiants ainsi que l'expansion du programme afin qu'il englobe un plus grand nombre de groupes qui ont toujours été sous-représentés, comme les Premières Nations. Un groupe a dit vouloir l'application d'une réduction immédiate de 17 p. 100 des frais de scolarité de tous les étudiants cette année et, pour ce faire, il propose de prélever des sommes sur le Programme de réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité en Ontario et de les appliquer à l'ensemble des étudiants. Il est également proposé que les fonds consacrés à la fois à la subvention aux études et aux crédits d'impôt provincial pour les études soient réaffectés sur trois ans à la réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité pour l'ensemble des étudiants. Un autre groupe propose une légère variante, à savoir la transformation du seul Programme de réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité en une réduction globale des frais de scolarité financée directement. Un groupe, contrairement aux autres, est d'avis qu'il est sensé de prévoir une certaine mesure de financement ciblé en vertu du programme. Il préconise de bloquer les frais de scolarité pendant au moins un an et de compenser partiellement ce gel en augmentant en fonction de l'inflation le financement par étudiant accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire. Il affirme en outre que toute augmentation future des frais de scolarité ne doit pas dépasser le taux d'inflation mesuré l'indice des prix à la consommation en Ontario. Un groupe demande que les frais de scolarité soient réduits et, avec le temps, éliminés.

Des groupes d'étudiants universitaires demandent en outre que les étudiants à temps partiel soient admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et que l'intérêt sur la partie ontarienne des prêts du RAFEO soit éliminé. Un autre groupe propose de convertir en subventions la partie ontarienne du RAFEO et de réaffecter les sommes consacrées à la Subvention d'appui aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario à cette conversion, au coût annuel de 390 millions de dollars.

Des étudiants universitaires demandent d'abolir le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et de réacheminer les fonds vers des bourses d'études supérieures de l'Ontario additionnelles. On propose un projet pilote de 1 million de dollars dans le cadre duquel une ou deux universités exécuteraient à l'interne le programme des bourses d'études supérieures de l'Ontario. Des étudiants veulent obtenir davantage de soutien pour la santé mentale sur le campus et proposent au gouvernement de fournir des fonds servant à embaucher jusqu'à deux conseillers en santé mentale supplémentaires dans chaque établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario, au coût estimatif de 8,4 millions de dollars par année. Ils demandent également des investissements dans une stratégie d'emploi pour les

jeunes ainsi que la transférabilité des crédits universitaires dans l'ensemble du système. L'Université Wilfrid Laurier fait valoir qu'il est nécessaire de continuer de soutenir sa proposition de créer un campus à la fine pointe de la technologie dans la ville de Milton, en collaboration avec la région de Milton et de Halton.

D'autres préoccupations sont soulevées, notamment la nécessité d'augmenter l'aide aux garderies, de rétablir la bourse d'études pour les études en français, d'accroître la disponibilité des services en matière d'équité, d'examiner la valeur pécuniaire de l'affectation de 25 \$ au titre du coût d'occupation pour les étudiants qui vivent en résidence ainsi que d'élaborer et de soutenir des programmes collégiaux pour personnes du troisième âge (du style ElderCollege) en leur fournissant des capitaux de démarrage. Des groupes d'étudiants demandent au gouvernement de continuer de s'engager à financer intégralement la croissance du nombre de places pour les nouveaux étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs et d'investir des sommes égales à celles du gouvernement fédéral dans la Fondation canadienne pour l'innovation. De plus, un groupe d'étudiants de cycles supérieurs demande la mise en place d'un régime provincial de frais réduits s'appliquant aux étudiants des cycles supérieurs qui ont satisfait à l'exigence minimale de crédits et qui sont à la dernière année de leur programme d'études à la maîtrise ou au doctorat, l'offre de chances égales de financement aux étudiants nationaux et internationaux des cycles supérieurs et la représentation obligatoire d'étudiants des cycles supérieurs aux conseils des gouverneurs des établissements d'enseignement postsecondaire. Au nombre des demandes assorties de coûts estimatifs (formulées par un groupe représentant à la fois les étudiants universitaires et les étudiants collégiaux) se trouvent la mise en place d'un régime de frais réduits s'appliquant aux étudiants des cycles supérieurs (120 millions de dollars par année au titre de la réduction de 50 p. 100 des frais pour les étudiants qui ont satisfait à l'exigence minimale de crédits de leur programme d'études), le rétablissement du financement du Régime travail-études de l'Ontario (10 millions de dollars par année) et le plafonnement des salaires à 250 000 \$ dans le secteur universitaire et à 200 000 \$ dans le secteur collégial, pour des économies projetées de 17 millions de dollars par année.

Collèges

Les collèges signalent la pénurie de compétences et le décalage entre les compétences et les emplois disponibles. Ils demandent au gouvernement de modifier les décisions budgétaires qui touchent les collèges de manière disproportionnée. Ils font surtout remarquer que les collèges ont dû absorber 46,5 p. 100 des réductions visant le secteur de l'enseignement supérieur qui ont été annoncées l'année dernière, mais qu'ils n'ont obtenu que 28,7 p. 100 du financement total de fonctionnement de ce secteur. Les collèges affirment que leur part de la réduction des fonds devrait se situer aux alentours de 28,7 p. 100.

Les collèges demandent en outre l'établissement d'un cadre de droits de scolarité qui leur est propre et qui s'inscrit dans des efforts à long terme en vue d'assurer la viabilité financière de leur secteur. Un représentant des collèges ontariens cite une déclaration faite par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants selon laquelle, compte tenu du fait que les frais de scolarité en Ontario sont les plus

élevés au pays et que la dette des étudiants atteint des niveaux record, le nouveau cadre relatif aux frais de scolarité doit prévoir un allègement immédiat. Le représentant des collèges ontariens affirme que cette déclaration n'est pas vraie en ce qui concerne les collèges et que l'absence de distinction entre les niveaux des frais de scolarité s'appliquant aux collèges et aux universités pourrait inciter les décideurs à faire des choix qui ne conviendraient pas aux collèges et aux étudiants qui les fréquentent. Il dit qu'il existe de réelles différences entre les niveaux de frais de scolarité des collèges et ceux des universités, et signale que les frais d'un programme collégial type avoisinent 2 400 \$ par année, tandis que ceux d'un programme universitaire en arts et science s'élèvent à environ 5 400 \$. Il ajoute que l'endettement des étudiants collégiaux qui obtiennent leur diplôme est beaucoup plus facile à gérer que celui des étudiants universitaires. Le représentant prétend que les collèges en Ontario comptent parmi ceux dont les coûts sont les plus abordables. Lors des séances tenues dans le Nord de la province, les membres du Comité ont été saisis d'une demande de rétablissement de l'augmentation de 1 p. 100 du financement accordé aux collèges qui ne connaissent pas de croissance; selon les estimations d'un témoin, le coût de cette mesure se situerait entre 80 millions et 90 millions dollars. Le Collège Confédération de Thunder Bay veut augmenter les programmes et l'aide financière offerts aux étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis de 2 à 5 ans. Il demande en outre que l'âge d'admissibilité au Programme de réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité en Ontario soit repoussé à 29 ans. Le Collège aménage un village pour étudiants comportant des résidences et il demande une aide relative aux logements additionnels.

Dans un récent communiqué, la présidente de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a affirmé que, compte tenu du fait que les frais de scolarité en Ontario sont les plus élevés au pays et que la dette des étudiants atteint des niveaux record, le nouveau cadre relatif aux frais de scolarité doit prévoir un allègement immédiat. Cette déclaration ne s'applique absolument pas aux collèges et nous craignons que, si aucune distinction n'est établie entre les niveaux des frais de scolarité des collèges et des universités, les décideurs ne fassent des choix qui ne conviendraient absolument pas aux collèges et aux étudiants qui les fréquentent.

Collèges d'enseignement professionnel

Les collèges d'enseignement professionnel demandent que des changements soient apportés aux politiques budgétaires qui, à leur avis, traitent de manière inéquitable les étudiants collégiaux. Ils recommandent que les étudiants de ces collèges qui satisfont aux normes d'admissibilité aient accès au Programme de réduction de 30 p. 100 des frais de scolarité en Ontario, que le plafond des frais de scolarité appliqué en vertu du programme Deuxième carrière passe de 10 000 \$ à 14 000 \$ ou soit appliqué universellement et équitablement à tous les étudiants de collèges professionnels et de collèges communautaires, et qu'une augmentation annuelle en fonction du coût de la vie serve à rajuster chaque année ce plafond. Un groupe somme le gouvernement d'inclure des options de métiers dans les actuels programmes de recyclage.

TRANSPORTS

Les membres du Comité ont été saisis de demandes d'augmentation de l'aide accordée à l'infrastructure pour le transport en commun, les piétons et les cyclistes. Une coalition de cyclistes demande que 1 p. 100 du budget des transports soit affectée à l'infrastructure communautaire pour les cyclistes et que des fonds soient octroyés à un programme d'itinéraires actifs et sécuritaires menant aux écoles. Un syndicat demande le rétablissement de la formule de financement du transport en commun en vertu de laquelle les tarifs ne peuvent dépasser 70 p. 100 des fonds d'exploitation, le solde (30 p. 100) étant réparti à parts égales entre la province et les municipalités. Il souhaiterait que des ententes relatives aux prestations communautaires soient conclues avec toutes les collectivités dans lesquelles la nouvelle infrastructure de transports en commun doit passer.

Les municipalités laissent entendre que des changements modestes apportés à la *Loi sur les redevances d'aménagement* pourraient commencer à régler les problèmes de financement associés à la congestion routière. Des comptables proposent que soient examinées les possibilités d'une participation du secteur privé et du gouvernement fédéral aux investissements dans les transports en commun dans les grands centres urbains à des niveaux semblables à ce que l'on observe dans d'autres pays du Groupe des Sept (G-7). D'autres suggestions ont été formulées, notamment améliorer l'infrastructure routière, élargir le réseau routier pour régler les engorgements et créer un réseau régional des transports dans lequel les entreprises et les consommateurs se partagent le coût des nouveaux transports. Certains demandent l'établissement de normes et de critères de sécurité pour l'industrie du remorquage ainsi que la tenue d'enquêtes sur les rapports négatifs concernant les centres de formation des chauffeurs. La ville de London appuie diverses initiatives régionales en matière de transports, dont celle portant l'examen de la mise en place d'un service ferroviaire à haute vitesse dans le corridor Windsor-Québec. Les entreprises d'autocars veulent que le gouvernement abroge la *Loi sur la Commission des transports routiers de l'Ontario* et crée une nouvelle autorité déléguée de pouvoirs administratifs qui, à leur avis, serait autofinancée par les contributions que l'industrie verse au Ministère, ce qui permettrait d'épargner environ 400 000 \$. Une organisation touristique de Kenora demande le renouvellement de l'engagement de verser des fonds pour la réfection de 10 kilomètres de la route Transcanadienne à partir de la frontière avec le Manitoba.

RECOMMANDATIONS

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques recommande au ministre des Finances, dans le budget du gouvernement pour l'exercice 2013-2014 :

1. De demander à la CSFO de réduire de 15 p. 100 au cours des 12 prochains mois les primes moyennes d'assurance automobile de véhicules privés à l'échelle de l'industrie.
2. D'appliquer en permanence les restrictions temporaires relatives à la mise en œuvre des crédits de taxe sur les intrants au titre de la TVH visant les sociétés et les institutions financières à l'égard d'éléments tels que les repas, les divertissements, les télécommunications et les véhicules d'entreprise.
3. De mettre en œuvre la recommandation de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario (le rapport Drummond) concernant la réduction de la capacité des sociétés d'éliminer ou de réduire le paiement de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés en transférant les bénéfices et les pertes ailleurs au Canada.
4. De maintenir l'exemption de l'impôt-santé des employeurs (ISE) pour les petites entreprises tout en éliminant l'exemption visant la première tranche de 400 000 \$ de salaire versés par l'ensemble des entreprises dont la masse salariale dépasse 5 millions de dollars (ou qui comptent environ 100 employés).
5. De mettre en œuvre une initiative de création d'emplois pour les jeunes qui créerait au moins 25 000 emplois sur deux ans pour les participants :
 - En fournissant aux jeunes, de 16 à 26 ans, des points d'accès à des possibilités d'emploi de longue durée qui permettraient aux participants d'acquérir des habiletés fondamentales et professionnelles tout en gagnant un revenu.
 - En établissant un fonds qui verserait au moins 78 millions de dollars la première année et au moins 117 millions l'année suivante aux fins de la création d'emplois pour les jeunes et du financement pour la formation en cours d'emploi dans ces postes.
6. Le Comité permanent des finances et des affaires économiques recommande au ministre des Finances d'instaurer une démarche équilibrée pour rétablir l'équilibre budgétaire sans que les gens n'accusent encore plus de recul.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques recommande au ministre des Finances que le gouvernement, dans son budget pour l'exercice 2013-2014 :

7. Ajoute une garantie de soins à domicile dans les cinq jours pour relever le défi que présentent les quelque 6 000 personnes et plus figurant sur les listes d'attente et éliminer les temps d'attente qui peuvent dépasser 260 jours.
8. Instaure une initiative de réforme de l'aide sociale qui aiderait les gens à trouver un emploi et à devenir autonomes :
 - En modifiant les règles de l'aide sociale actuelles qui enlèvent 50 p. 100 des gains des bénéficiaires dès qu'ils commencent à toucher un revenu, de manière à leur permettre de conserver au complet la première tranche de 200 \$ qu'ils touchent chaque mois.
9. Mette en œuvre les initiatives suivantes d'économies de coûts :
 - En examinant les finances publiques et en trouvant des économies dans le cadre financier actuel qui n'influent pas les services sur lesquels les Ontariens comptent.
 - En imposant des plafonds rigoureux aux salaires de tous les cadres supérieurs du secteur parapublic de sorte qu'ils ne dépassent pas le double de la rémunération annuelle du Premier ministre, plafonds qui seront appliqués lorsque les contrats d'emploi arriveront à échéance.
 - Éliminant les primes au rendement de la direction du secteur parapublic jusqu'à ce que l'équilibre budgétaire soit rétabli.
 - En ne cédant pas les entités génératrices de bénéfices appartenant au gouvernement ontarien, comme la RAO qui rapporte à la province plus de 1,6 milliard de dollars pouvant être investis dans des services comme les hôpitaux et les écoles.

LISTE DES TÉMOINS ET DES MÉMOIRES

Présentateur	Date de comparution / Mémoire
2013 College Student Alliance	mémoire
Centre ontarien de défense des droits des locataires	mémoire
Alliance for Professional Education to Access Re-training Programs	mémoire
Alliance pour résoudre la question des sans-abri d'Ottawa	13 mars 2013
Anglican Bishops of the Diocese of Toronto	22 mars 2013
Armstrong, Robert	13 mars 2013
Association des municipalités de l'Ontario	22 mars 2013
Association of Non-profit Childcare providers in Windsor-Essex	11 mars 2013
Association des centres de santé de l'Ontario	21 mars 2013
Association des sages-femmes de l'Ontario	mémoire
Basker, Bonnie	13 mars 2013
Berringer, Peter	mémoire
Biesinger, Larry	mémoire
Brindley, Ross J. et Darlene	mémoire
Campbell, Bernie	11 mars 2013
Association canadienne des automobilistes	22 mars 2013
Association canadienne des boissons	22 mars 2013
Société canadienne du cancer, Division de l'Ontario	mémoire
Médecins canadiens pour le régime publique	11 mars 2013
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	22 mars 2013
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants	22 mars 2013
Manufacturiers et Exportateurs du Canada	mémoire
Association canadienne des carburants renouvelables	21 mars 2013
Fédération canadienne des contribuables	21 mars 2013
Société canadienne du cheval thoroughbred – Division de l'Ontario	21 mars 2013
Carleton University Graduate Students' Association et Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	13 mars 2013
Association canadienne du ciment	13 mars 2013
Central 1 Credit Union	21 mars 2013
Central Bruce-Grey Wind Concerns	mémoire
Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario	21 mars 2013
Chauvin, Cathy	11 mars 2013
Association canadienne de l'industrie de la chimie	13 mars 2013
Santé mentale pour enfants Ontario	21 mars 2013
Christian Horizons	mémoire
Ville de Kingston	mémoire
Ville de London	mémoire
Ville de Thunder Bay	3 avril 2013
Ville de Timmins	12 mars 2013
Coach Canada	mémoire
Coalition of Ontario Manufacturers for Competitive Industrial Power Rates	mémoire
Conseil de planification sociale de District de Cochrane	12 mars 2013
Coffee, Robert	mémoire
Collèges Ontario	21 mars 2013

Présentateur	Date de comparution / Mémoire
Community Commonwealth Association	mémoire
Intégration communautaire Ontario	22 mars 2013
Intégration communautaire Tillsonburg	11 mars 2013
Conceivable Dreams – Ottawa	13 mars 2013
Conceivable Dreams – Timmins	12 mars 2013
Conceivable Dreams – Windsor	11 mars 2013
Collège Confederation	3 avril 2013
Council of Academic Hospitals of Ontario	mémoire
Council of Ontario Construction Association	mémoire
Conseil des universités de l'Ontario	21 mars 2013
Section locale 503 du SCFP	mémoire
SCFP Ontario	21 mars 2013
DeafBlind Ontario Services	mémoire
Den Tandt, Andre	mémoire
Developing and Nurturing Independence	mémoire
Diefenbunker, Musée canadien de la Guerre froide	13 mars 2013
Les diététistes du Canada	mémoire
EACOM Timber Corporation	12 mars 2013
Écologie Ottawa	13 mars 2013
ElderCollege	mémoire
Enbridge	mémoire
Groupe de soutien de la Région des lacs expérimentaux	3 avril 2013
FAIR (Association for the victims For Accident Insurance Reform)	21 mars 2013
Faye Peterson House et Hoshizaki House (Dryden)	3 avril 2013
Fédération des municipalités du nord de l'Ontario	12 mars 2013
Federation of Rental Housing Providers of Ontario	mémoire
Federation of Urban Neighbourhoods of Ontario	mémoire
Fernando, Joseph	mémoire
Fiji, Gurdial Singh	mémoire
Friends of the Ontario Ranger Program	3 avril 2013
Gold, Ronald	mémoire
Grain Farmers of Ontario	11 mars 2013
Greater Essex Elementary Teachers' Federation	11 mars 2013
Parti vert de l'Ontario	mémoire
Fondation des maladies du cœur	mémoire
Horner, Brett	mémoire
Aide logement	13 mars 2013
Centre d'action pour la sécurité du revenu	mémoire
Individualized Funding Coalition for Ontario	mémoire
Bureau d'assurance du Canada	mémoire
Investir Ottawa	13 mars 2013
Iskatewizaagegan #39 Independent First Nation	3 avril 2013
Isolara Solar Power, Jazz Solar, Ottawa Solar Power, Clearly Solar, Solpowered Energy	13 mars 2013
Jelinski, Eric	mémoire
Kenora Tourism	3 avril 2013

Présentateur	Date de comparution / Mémoire
Kinna-aweya Legal Clinic	3 avril 2013
Koch Companies in Canada	22 mars 2013
Krogh, Carmen	mémoire
Lakehead University Graduate Students' Association	mémoire
Leblanc, Pierre	mémoire
Lee, Michael	mémoire
Legal Assistance Windsor	11 mars 2013
Marche des dix sous du Canada	22 mars 2013
Mary Berglund Community Health Centre	3 avril 2013
Mole, Jeff	mémoire
Molly Maid International	22 mars 2013
Multi Municipal Wind Turbine Working Group	mémoire
Société canadienne de la sclérose en plaques, Division de l'Ontario	mémoire
Municipal Taxpayer Advocacy Group	13 mars 2013
Municipalité de Callander	mémoire
Music Canada	mémoire
Conseil national des lignes aériennes du Canada	3 avril 2013
New Starts for Women	3 avril 2013
Niagara Health Coalition	mémoire
North American Platform against Wind	21 mars 2013
Collège Northern des arts appliqués et de la technologie	12 mars 2013
Nord de l'Ontario Service Deliverers Association	3 avril 2013
Nord-Ouest de l'Ontario Municipal Association	22 mars et 3 avril 2013
Coalition de l'action sur le POSPH	mémoire
Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux	mémoire
Ontario Association of Cardiologists	22 mars 2013
Ontario Association of Career Colleges	22 mars 2013
Association ontarienne des services de réhabilitation pour enfants	mémoire
Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario	21 mars 2013
Ontario Association of Non-Profit Homes and Services for Seniors	22 mars 2013
Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario	mémoire
Ontario Automotive Recyclers Association	21 mars 2013
Ontario Campaign 2000	mémoire
Coalition des aidantes et aidants naturels de l'Ontario	mémoire
Ontario Catholic School Trustees' Association	mémoire
Chambre de commerce de l'Ontario	22 mars 2013
Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants	22 mars 2013
Groupe de travail de l'Ontario sur l'alimentation saine et l'activité physique	mémoire
Association ontarienne de soutien communautaire	21 mars 2013
Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario	mémoire
Ontario Construction Finishing Industries Alliance	mémoire
Association ontarienne des dépanneurs en alimentation	21 mars 2013
Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants	22 mars 2013
Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario	13 mars 2013
Ontario Economic Development Society	13 mars 2013
Ontario English Catholic Teachers' Association	mémoire

Présentateur	Date de comparution / Mémoire
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	21 mars 2013
Fédération du travail de l'Ontario	22 mars 2013
Association de l'industrie forestière de l'Ontario	12 mars 2013
Ontario Health Coalition	22 mars 2013
Ontario Home Builders' Association	21 mars 2013
Ontario Home Respiratory Services Association	11 mars 2013
Ontario Horse Racing Industry Association	mémoire
Ontario Hôpital Association (OHA)	22 mars 2013
Ontario Korean Businessmen's Association	mémoire
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	mémoire
Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario	mémoire
Ontario Pharmacists' Association	mémoire
Ontario Professional Fire Fighters Association	11 mars 2013
Ontario Professional Fire Fighters Association – Belleville	13 mars 2013
Association des conseils scolaires publics de l'Ontario	mémoire
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	22 mars 2013
Ontario Real Estate Association	22 mars 2013
Fédération de l'habitation coopérative du Canada, région de l'Ontario	21 mars 2013
Ontario Rehab Alliance	22 mars 2013
Association des restaurants, des hôtels et des motels de l'Ontario	mémoire
Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	mémoire
Ontario Society of Occupational Therapists	mémoire
Ontario Student Nutrition Program Network	mémoire
Ontario Trial Lawyers Association	22 mars 2013
Ontario Undergraduate Student Alliance	22 mars 2013
Ontario Veterinary Medical Association	mémoire
Ontario Waste Management Association	mémoire
Opportunities Mississauga for 21 plus	22 mars 2013
Conseil du travail d'Ottawa et du district	13 mars 2013
Réseau des musées d'Ottawa	13 mars 2013
Chambre d'immeuble d'Ottawa	13 mars 2013
Ottawa-Carleton Lifeskills Inc.	13 mars 2013
Pacific Western Transportation	mémoire
Pathway to Potential/Voices Against Poverty	11 mars 2013
Penfold, Veronica	mémoire
Poverty Free Thunder Bay	3 avril 2013
Primerica Financial Services Ltd.	21 mars 2013
Refugee Lawyers' Association	mémoire
Regional Wind Turbine Working Group	22 mars 2013
Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario	22 mars 2013
Russell, Mervyn	mémoire
Saarinen, George	3 avril 2013
Association des étudiants de l'Université Saint-Paul	13 mars 2013
SEIU Healthcare Canada	21 mars 2013
Share the Road Cycling Coalition	mémoire
Shelter House, Thunder Bay	3 avril 2013

Présentateur	Date de comparution / Mémoire
Société de Saint-Vincent de Paul	mémoire
Sow Ah-Nim	mémoire
Lésions médullaires Ontario – Ottawa	13 mars 2013
Lésions médullaires Ontario – Toronto	21 mars 2013
Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa	13 mars 2013
Société canadienne de l'ouïe	mémoire
Institut des fonds d'investissement du Canada	mémoire
The Society of Friends of Our Regional Hospital	mémoire
United Way/Centraide du comté de Windsor-Essex	11 mars 2013
TheCodeFactory Inc.	13 mars 2013
Conseil du travail de Thunder Bay et du district	3 avril 2013
Chambre de commerce de Thunder Bay	3 avril 2013
Thunder Bay District Injured Workers Support Group	3 avril 2013
Thunder Bay Health Coalition	3 avril 2013
Chambre de commerce de Timmins	12 mars 2013
Société de développement économique de Timmins	12 mars 2013
Timmins Professional Fire Fighters Association, IAFF Local 535	12 mars 2013
Toronto Foundation for Student Success	mémoire
Ville de Cochrane	12 mars 2013
Ville d'Ignace	3 avril 2013
Comté de Nipigon	3 avril 2013
Comté de Pickle Lake	3 avril 2013
Trillium Energy Alliance	mémoire
TVO et TFO	22 mars 2013
United Food & Commercial Workers	mémoire
United Steelworkers	12 mars 2013
VHA Soins et soutien à domicile	13 mars 2013
Les infirmières de l'Ordre de Victoria – Ontario	11 mars 2013
Walkerton Action Committee	mémoire
Institut Wellesley	22 mars 2013
Université Wilfrid Laurier	mémoire
Centre de santé communautaire de Windsor Essex	11 mars 2013
Windsor-Essex Family Network	11 mars 2013
Windsor-Essex Health Coalition	11 mars 2013
Windsor-Essex County Association of Realtors	11 mars 2013
Winery and Grower Alliance of Ontario	22 mars 2013
Workforce Windsor-Essex	11 mars 2013
YWCA Toronto	22 mars 2013

ADDENDUM: TÉMOIGNAGE DES EXPERTS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
M. ERIN WEIR	1
Ontariens ne faisant pas partie de la population active	1
Travailleurs étrangers temporaires	3
Recommandation	4
Taux d'impôt sur les sociétés et investissements	4
Bénéfices des sociétés et investissements	5
Recommandations	6
Dépenses au titre de l'impôt des sociétés	6
Impôt-santé des employeurs	7
Taxe de vente harmonisée et crédits de taxe sur les intrants pour les sociétés	7
Autres questions	7
M. GLEN HODGSON	9
Prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB)	9
Stratégie budgétaire	10
Plans d'action	12
Soins de santé	12
Éducation	13
Investissement dans l'infrastructure publique	13
Réforme fiscale	14
Revenu annuel garanti	14
M. SEAN REID	15
Monopoles syndicaux	15
Recommandation	16
Métiers spécialisés	17

INTRODUCTION

Dans le cadre de son processus de consultations prébudgétaires, le Comité permanent des finances et des affaires économiques a invité trois témoins experts à comparaître lors des audiences qui ont eu lieu le 11 avril 2013 à Queen's Park, Toronto. Il s'agit de :

- M. Erin Weir, économiste, Les Métalos;
- M. Glen Hodgson, vice-président et économiste en chef, Conference Board du Canada;
- M. Sean Reid, directeur des affaires fédérales-ontariennes, Progressive Contractors Association of Canada.

Le présent ajout résume les exposés et commentaires des témoins. Le compte rendu des délibérations du Comité figurant dans le *Journal des débats* fait état des précisions sur le sujet.

M. ERIN WEIR

M. Weir a présenté de nombreux tableaux pour illustrer des points sur les dossiers suivants :

- le nombre d'Ontariens ne faisant pas partie de la population active;
- les travailleurs étrangers temporaires;
- le taux d'imposition des sociétés et les investissements;
- les bénéfices des sociétés et les investissements.

Il a abordé d'autres points, dont les dépenses au titre de l'impôt des sociétés, l'impôt-santé des employeurs (ISE) ainsi que la taxe de vente harmonisée (TVH) et les crédits de taxe sur les intrants des entreprises.

Ontariens ne faisant pas partie de la population active

M. Weir s'est servi des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada qui sont reproduites dans les deux tableaux qui suivent pour aborder les questions relatives à la population active.

Tableau 1 : Moyennes annuelles, population de 15 ans et plus (en milliers)							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Hausse
Population	10 353	10 502	10 646	10 791	10 926	11 070	717
Emploi à temps plein	5 369	5 415	5 236	5 331	5 455	5 499	130
Emploi à temps partiel	1 195	1 251	1 266	1 279	1 277	1 284	89
Chômage	449	466	645	627	570	574	125
Inactivité	3 340	3 370	3 499	3 554	3 625	3 713	373
Taux de chômage	6,4 %	6,5 %	9,0 %	8,7 %	7,8 %	7,8 %	1,4 %
Taux de participation	67,7 %	67,9 %	67,1 %	67,1 %	66,8 %	66,4 %	-1,3 %

Tableau 2 : Moyennes annuelles, population de 15 à 64 ans (en milliers)							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Hausse
Population	8 755	8 858	8 954	9 052	9 134	9 198	443
Emploi à temps plein	5 291	5 321	5 135	5 218	5 333	5 361	69
Emploi à temps partiel	1 130	1 172	1 187	1 191	1 184	1 187	57
Chômage	442	462	637	616	559	563	121
Inactivité	1 891	1 904	1 996	2 027	2 058	2 087	196
Taux de chômage	6,4 %	6,6 %	9,2 %	8,8 %	7,9 %	7,9 %	1,5 %
Taux de participation	78,4 %	78,5 %	77,7 %	77,6 %	77,5 %	77,3 %	-1,1 %

Au sujet de la période comprise entre 2007 et 2012, M. Weir a fait savoir que les tableaux 1 et 2 présentaient un portrait troublant. Les données du tableau 1 montrent que la population ontarienne de plus de 15 ans a progressé d'un peu plus de 700 000 personnes, alors que seulement 130 000 autres emplois à temps plein et 89 000 autres emplois à temps partiel ont été créés et que 125 000 Ontariens de plus étaient en chômage. M. Weir a souligné que c'est le chiffre des Ontariens inactifs (soit la mesure des personnes qui ne font pas partie de la population active, autrement dit qui n'occupent pas un emploi et qui ne sont pas en chômage) dont il faut se rappeler, c'est-à-dire les 373 000 personnes qui se sont ajoutées. M. Weir a également fait remarquer que, même après ce qu'il a décrit comme la prétendue fin de la récession, le taux d'activité a poursuivi sa chute, année après année.

M. Weir s'est servi des données du tableau 2 pour déterminer si le vieillissement de la population expliquait le nombre moins élevé de personnes faisant partie de la population active. Dans ce tableau, il a examiné les données pour les personnes âgées de 15 à 64 ans pour la période comprise entre 2007 et 2012; ces données ne comprenaient pas les personnes âgées. M. Weir a affirmé que les chiffres du tableau 2 étaient plus petits que ceux du tableau 1 parce que moins de personnes ont été dénombrées. Toutefois, comme le montre le tableau 2, l'augmentation de la population chez les 15 à 64 ans est de 443 000 personnes, dont près de la moitié sont inactives. M. Weir a dit que cela témoigne de la même tendance que celle

observée au tableau 1 et il a de nouveau attiré l'attention sur le nombre important et significatif de personnes ayant quitté la population active ou n'ayant pas réussi à intégrer cette dernière.

M. Weir a mentionné qu'il ne savait pas qui étaient ces personnes et qu'il faudrait se pencher sur ce point. Il estime qu'un grand nombre d'Ontariens ont quitté la population active pendant la récession pour ne jamais y revenir, tandis que les plus jeunes n'ont même pas réussi à intégrer la population active. Il a ajouté qu'il incombe au premier plan au gouvernement d'investir dans la formation et de tenter de procurer des possibilités de carrière aux jeunes. M. Weir a souligné qu'il importait de veiller à ce que la subvention au titre de la formation annoncée dans le dernier budget fédéral serve d'incitatif à de nouveaux programmes de formation, en particulier ceux s'adressant aux jeunes.

Travailleurs étrangers temporaires

Dans le tableau 3, M. Weir s'est servi des données de Citoyenneté et Immigration Canada pour aborder les tendances en matière de travailleurs étrangers temporaires en Ontario.

Tableau 3 : Travailleurs étrangers temporaires				
	2008	2011	2012	Hausse depuis 2008
Toronto	40 079	53 968	64 285	24 206
Ottawa-Gatineau	4 036	4 776	5 285	1 249
Hamilton	1 737	2 216	2 389	652
London	1 283	1 606	1 834	551
Kitchener	1 298	1 616	1 765	467
Windsor	848	698	1 550	702
Province dans son ensemble	90 802	106 960	119 899	29 097

M. Weir a signalé ce qui suit :

- le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté, et ce, en dépit de la faiblesse du marché ontarien du travail;
- c'est à Toronto que l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires et la plus forte augmentation du nombre de ces travailleurs;
- dans d'autres villes ontariennes, le nombre de travailleurs étrangers temporaires est assez élevé et l'augmentation du nombre de ces travailleurs est assez importante.

Selon M. Weir, les augmentations les plus marquées de la proportion des travailleurs étrangers temporaires ont été enregistrées à Windsor, où le nombre de

ces travailleurs a plus que doublé entre 2011 et 2012. Il ne sait pas ce qui entraîné cette situation, mais il estime que la question mérite que l'on s'y attarde.

Recommandation

M. Weir a recommandé au gouvernement de l'Ontario d'aborder avec le gouvernement fédéral la question de savoir pourquoi un si grand nombre de travailleurs étrangers temporaires sont engagés en Ontario et surtout dans les collectivités ontariennes qui affichent déjà des taux très élevés de chômage. Il se demande si le Programme des travailleurs étrangers temporaires règle les véritables pénuries de main-d'œuvre ou s'il mine les possibilités d'emploi et de salaire au Canada. Il ajoute que le gouvernement de l'Ontario devrait, dans son budget, cibler davantage l'amélioration des perspectives d'emploi dans la province.

Taux d'impôt sur les sociétés et investissements

M. Weir a déclaré que le gouvernement de l'Ontario a principalement tenté de se concentrer sur l'amélioration des perspectives d'emploi en réduisant le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés. Il a fourni des renseignements sur le taux d'impôt sur les sociétés et les investissements au tableau 4.

Tableau 4 : Taux d'impôt sur les sociétés et investissements			
Année	IRS en Ontario	IRS combiné	Ratio des investissements au PIB
1999	15,5 %	44,6 %	8,3 %
2000	14,5 %	43,6 %	8,0 %
2001	14,0 %	42,1 %	7,6 %
2002	12,5 %	38,6 %	6,8 %
2003	12,5 %	36,6 %	6,6 %
2004	14,0 %	36,1 %	6,5 %
2005	14,0 %	36,1 %	6,7 %
2006	14,0 %	36,1 %	6,8 %
2007	14,0 %	36,1 %	6,3 %
2008	14,0 %	33,5 %	6,4 %
2009	14,0 %	33,0 %	5,5 %
2010	12,0 %	30,0 %	5,6 %
2011*	11,5 %	28,0 %	6,0 %
2012	11,5 %	26,5 %	s.o.

Source : Le « ratio des investissements au PIB » désigne les investissements en machines et matériel des entreprises sur le produit intérieur brut aux prix du marché selon les anciens Comptes économiques de l'Ontario. Le chiffre pour 2011 couvre les trois premiers trimestres. L'expression IRS désigne l'impôt sur le revenu des sociétés.

M. Weir a signalé ce qui suit :

- Le taux d'impôt des sociétés de l'Ontario a été ramené de 15,5 p. 100 à 11,5 p. 100.
- Les réductions de l'impôt provincial des sociétés ont été amplifiées par les réductions de l'impôt fédéral des sociétés.
- Le taux combiné d'impôt sur le revenu des sociétés a chuté, passant de 44,6 p. 100 à 26,5 p. 100.

Il a ajouté que le motif invoqué pour justifier les réductions de l'impôt des sociétés était de stimuler l'investissement et de créer des emplois. M. Weir a dit que les réductions de l'impôt des sociétés n'ont pas réussi à créer des emplois et que le tableau 4 montre également qu'elles n'ont pas réussi à promouvoir l'investissement. Il a signalé que l'investissement des entreprises dans les machines et le matériel en proportion du produit intérieur brut concordait essentiellement avec le taux d'impôt des sociétés.

Bénéfices des sociétés et investissements

M. Weir s'est servi des données des nouveaux Comptes économiques de l'Ontario au tableau 5 pour comparer les bénéfices que recueillent les sociétés aux sommes qu'elles réinvestissent en Ontario.

Table 5 : Bénéfices des sociétés et investissements (G\$)				
	2008	2009	2010	2011
Excédent de fonctionnement net des sociétés	69,6	55,8	70,4	83,6
Investissement non résidentiel des sociétés	58,7	51,5	52,2	58,5

M. Weir a expliqué que l'excédent de fonctionnement net des sociétés constitue une mesure des bénéfices des sociétés. Il a signalé que cet excédent avait reculé en 2009 mais qu'il avait rebondi rapidement, à tel point que les bénéfices des sociétés sont aujourd'hui de beaucoup supérieurs à ce qu'ils étaient avant la récession. Il a également souligné que le niveau des investissements des sociétés, surtout les investissements à l'extérieur du secteur du logement, était essentiellement revenu à celui enregistré avant la récession et n'avait pas suivi la progression des bénéfices des sociétés. M. Weir a conclu que les réductions de l'impôt des sociétés avaient libéré une très grande marge de manœuvre budgétaire, ce qui permettrait au gouvernement de l'Ontario de recueillir une partie des revenus requis pour défrayer le coût significatif de l'infrastructure et des services publics dans la province.

Il a abordé les taux de l'impôt des sociétés appliqués par d'autres provinces canadiennes et a attiré l'attention sur les récentes hausses suivantes :

- Une hausse de 10 p. 100 à 12 p. 100 au Nouveau-Brunswick.
- Une hausse de 10 p. 100 à 11 p. 100 en Colombie-Britannique (il signale que le programme électoral du Nouveau parti démocratique de cette province proposait de hausser le taux à 12 p. 100).

Il a affirmé que l'Alberta était la seule province à appliquer un taux d'impôt des sociétés de 10 p. 100, le taux de toutes les provinces autres que l'Ontario étant d'au moins 12 p. 100.

Recommandations

M. Weir a recommandé au gouvernement de l'Ontario d'augmenter son taux général d'impôt des sociétés de 11,5 p. 100 à 12 p. 100 afin de le rendre conforme à celui des autres provinces et d'éviter une course à la baisse dans laquelle les provinces tentent de réduire leur taux pour se livrer mutuellement concurrence. Il a signalé que la quantité de revenus obtenus grâce à une telle hausse du taux serait fonction de la rentabilité des sociétés, mais il a indiqué que, selon la dernière mise à jour trimestrielle du ministère des Finances, les rentrées au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés atteignaient environ 11,8 milliards de dollars. Il a dit qu'il fallait résister à la tentation de conclure simplement qu'un taux d'imposition de 11,5 p. 100 permettait de recueillir 11,8 milliards de dollars; il a précisé que le fait de porter le taux à 12 p. 100 pourrait se traduire par des centaines de millions de dollars de revenu, mais pas tout à fait un demi-milliard de dollars.

M. Weir a également recommandé au gouvernement de l'Ontario d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral concernant les efforts de conformité et d'exécution pour veiller à ce que les sociétés paient de fait leurs impôts et que l'évasion fiscale ne prive pas le Trésor provincial des revenus dont il a besoin.

Dépenses au titre de l'impôt des sociétés

M. Weir a fait remarquer que la dépense fiscale la plus grande et la plus importante au titre de l'impôt des sociétés était la déduction accordée aux petites entreprises (c'est-à-dire le taux d'impôt sur le revenu des sociétés moins élevé qui est appliqué aux petites entreprises). Il a proposé de veiller à ce que cette déduction cible de fait les petites entreprises. À l'heure actuelle, la déduction ontarienne n'est pas limitative, en ce sens que toute société privée sous contrôle canadien a droit au taux appliqué aux petites entreprises sur la première tranche de bénéfices d'un demi-million de dollars, sans égard à sa taille ni à l'importance des bénéfices. Les autres provinces et le gouvernement fédéral ont éliminé graduellement la déduction accordée aux petites entreprises lorsque les actifs de l'entreprise se situent entre 10 millions et 15 millions de dollars. M. Weir a fait remarquer qu'un économiste, M. Don Drummond, a proposé que l'Ontario adopte cette politique, point dont M. Weir convient. Il a ajouté qu'une solution de rechange pourrait être de rétablir la surtaxe en vigueur avant le budget de 2009 qui s'appliquait aux bénéfices se situant entre un 0,5 million et 1,5 million de dollars, ce qui aurait essentiellement pour effet de supprimer la déduction

accordée aux petites entreprises pour les sociétés dont les bénéfices dépassent le seuil d'un demi-million de dollars.

Impôt-santé des employeurs

M. Weir a signalé que la première tranche de 400 000 \$ de la masse salariale de tous les employeurs n'était pas assujettie à l'ISE. Il est d'avis que cette exemption devrait être éliminée graduellement dans le cas des très grands employeurs et cite une proposition voulant que l'exemption soit abolie à l'égard des masses salariales supérieures à 5 millions de dollars, ce qu'il estime être une proposition pleine de bon sens permettant de recueillir un peu plus de revenus de très grandes sociétés rentables sans abolir l'allègement accordé aux véritables petites entreprises. Selon les estimations de M. Weir, l'abolition de l'exemption à l'égard des masses salariales supérieures à 5 millions de dollars pourrait rapporter environ 90 millions de dollars à la province.

Taxe de vente harmonisée et crédits de taxe sur les intrants pour les sociétés

M. Weir a déclaré que la justification fournie pour la mise en œuvre de la TVH en 2009 était qu'elle procurerait des crédits de taxe sur les intrants aux sociétés. La province a par la suite limité certains de ces crédits de taxe sur les intrants des plus grandes sociétés. À titre d'exemple, les frais de divertissement et le coût de l'énergie ne servant pas au processus de production ne donnaient pas droit aux crédits de taxe sur les intrants. M. Weir a recommandé, en renvoyant aux mesures adoptées par le Québec, que l'Ontario rende permanentes ces restrictions relatives aux crédits de taxe sur les intrants aux fins de la TVH, ce qui pourrait lui permettre de recueillir des revenus supérieurs de 1,3 milliard de dollars.

M. Weir a ajouté que le budget doit se concentrer sur le déficit social et tenter de créer des emplois. Il affirme que cette stratégie, si elle est fructueuse, pourrait produire les revenus requis pour combler le déficit budgétaire. Il estime que la stratégie de soutien de l'économie ontarienne et de création d'emplois reposant sur des réductions de l'impôt des sociétés n'a pas réussi, comme il l'a déjà indiqué, à dégager une « marge de manœuvre budgétaire » grâce à laquelle le gouvernement pourra recouvrer des revenus du secteur des affaires pour financer les services publics et l'infrastructure.

Autres questions

M. Weir a dit qu'il importe d'équilibrer le budget mais que le gouvernement ne devrait pas réduire les dépenses essentielles afin d'y parvenir dans les plus brefs délais. Il a indiqué que nous sommes témoins de l'échec d'une telle stratégie d'austérité en Europe. M. Weir a ajouté que les taux d'intérêt augmenteront à un moment donné, d'où la nécessité d'équilibrer le budget. Il ne croit toutefois pas qu'il faille paniquer pour autant. Il a cependant établi une distinction entre la dette et le déficit du gouvernement et la dette des ménages et affirmé que cette dernière, qui atteint des niveaux record, mérite qu'on s'y attarde de toute urgence. Il a

indiqué qu'il s'agit là d'une raison pour laquelle les Ontariens ne devraient pas être assujettis aux pressions accrues exercées par les politiques d'austérité et que ces revenus devraient plutôt être prélevés auprès du secteurs des sociétés.

De l'avis de M. Weir, les sociétés ne dépensent pas l'argent qu'elles ont accumulé, et ce, pour nombre de raisons, dont celles qui suivent :

- La demande est faible.
- Le chômage est élevé, ce qui signifie souvent que les sociétés ont déjà de la capacité.
- La nouvelle capacité ne sera pas bâtie tant que la capacité existante demeure inactive.
- Les sociétés se sont dotées d'une stratégie pour tenter d'augmenter les réserves de trésorerie.

M. Weir estime que la tentative de privatisation d'Ontario Hydro a été un échec total. Il a fait remarquer que l'un des principaux problèmes était que l'Ontario versait des primes élevées pour développer l'énergie verte requise par l'entremise d'exploitants privés. Il est d'avis que l'énergie verte devrait être développée par le système public grâce à Ontario Power Generation. M. Weir a affirmé que la reprise économique en Ontario avait été moins bonne que celle des autres provinces en raison de facteurs tels que la crise du secteur manufacturier et les prix de l'énergie supérieurs à ceux des provinces voisines, le Manitoba et le Québec.

Lorsqu'on lui a demandé de commenter un rapport récent selon lequel l'Ontario arrivait au troisième rang des administrations d'Amérique du Nord pour ce qui est des investissements directs étrangers, M. Weir a signalé que le report indiquait que l'Ontario occupait cette place en termes absolus – parce que la province est grande, tous ses chiffres sont grands en termes absolus. Il a ajouté que les États-Unis traversaient une très grave récession et que l'Ontario affichait un meilleur rendement que celui de nombreux États américains, du moins, son rendement n'était pas aussi faible. Il croit qu'il serait préférable, pour comparer les investissements directs étrangers, de recourir aux chiffres par habitant. Il a signalé que l'Ontario, dont le surplus commercial dépasse de 20 milliards de dollars par année celui du reste du Canada, profite bien de sa participation à la fédération canadienne.

M. Weir a également fourni des commentaires sur la question du décalage perçu entre la disponibilité des emplois et la pénurie de travailleurs spécialisés. Il a cité des rapports de Statistiques Canada selon lesquels l'Ontario compte près de huit travailleurs en chômage pour chaque poste vacant, mais que les postes vacants ne sont pas forcément indicatifs d'une pénurie de compétences. Il a fait remarquer que le taux de postes vacants atteignait près de 1 p. 100 et que certains des postes vacants peuvent toujours être attribués au roulement. Il a ajouté que Ressources humaines et Développement des compétences Canada avait récemment conclu

qu'il ne s'attendait pas à un déséquilibre marqué au plan des compétences au cours de la prochaine décennie.

Sur un point distinct, en réponse à une question sur les crédits d'impôt à l'industrie cinématographique, M. Weir a déclaré qu'au lieu de donner des cadeaux généralisés et inconditionnels au titre de l'impôt des sociétés, l'Ontario bénéficierait d'une démarche plus ciblée. Or, les crédits d'impôt à l'industrie cinématographique sont un bon exemple de ce qui précède.

M. GLEN HODGSON

Prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB)

M. Hodgson a décrit la conjoncture actuelle comme une période exceptionnelle de turbulence mondiale, qui crée une peur qui se répercute dans l'économie mondiale et fait réviser à la baisse les prévisions de croissance du PIB. Faisant remarquer que le Conference Board du Canada est l'un des prévisionnistes retenus par le ministère des Finances, il a présenté les prédictions de cet organisme quant à la croissance du PIB réel de l'Ontario, à savoir 1,5 p. 100 cette année, puis 2,5 p. 100 l'an prochain, alors que les taux du PIB nominal s'établiront à 3,1 p. 100 cette année et à 4,3 p. 100 en 2014.

M. Hodgson a ensuite parlé des efforts qu'il a déployés récemment pour renseigner les dirigeants sur ce qu'il a qualifié de milieu à croissance médiocre de 2 p. 100 qui prévaut actuellement (ou qui surviendra bientôt) et qui se poursuivra au cours des 25 prochaines années alors que l'Ontario sera confronté à un taux soutenu de croissance plus faible du PIB réel de 1,9 p. 100 (contre les taux antérieurs qui variaient entre 3 p. 100 et 3,5 p. 100) et un taux de croissance du PIB nominal de 4 p. 100. Il affirme que le défi que devra relever la province consiste à équilibrer les finances publiques et à vivre dans un cadre de planification très différent qui est créé par les taux inférieurs soutenus de croissance du PIB.

M. Hodgson a comparé le scénario de faible croissance de l'Ontario à celui d'autres administrations et signalé que le potentiel de croissance de toutes les provinces est inférieur à celui qui existait il y a dix ans : les prévisions de croissance du Canada atlantique se situent entre 1 p. 100 et 1,25 p. 100; celles du Québec s'établissent à 1,50 p. 100; et celles de la Saskatchewan et de l'Alberta avoisinent 2 p. 100.

Répondant à une question sur le défi que doit relever l'Ontario lorsqu'il livre concurrence à d'autres administrations en présence d'un taux de croissance à la baisse, M. Hodgson a fait savoir aux membres du Comité que la croissance économique repose sur trois éléments : la croissance de la population active, les investissements privés et la productivité. À ce chapitre, la population ontarienne vieillit et la croissance ralentit. Toutefois, le Canada s'est doté d'une politique d'immigration dynamique pour tenter de compenser dans une certaine mesure le ralentissement de la croissance de la population. M. Hodgson a fait observer que

les investissements privés avaient repris passablement de vigueur après la récession, bien que les chiffres aient été moins reluisants l'an dernier et de nouveau cette année, ce qui est source de préoccupation.

Quant à M. Hodgson, le véritable problème se rapporte à la productivité et à l'innovation, de même qu'à la grande réussite que l'Ontario a connue à l'égard d'un modèle (depuis le début des années 1990 jusqu'à environ 2003) dans le cadre duquel la valeur du dollar canadien s'établissait à 0,63 \$ par rapport à celle du dollar américain et la province arrivait à vendre aux États-Unis tout ce qu'elle produisait. Puis les règles ont changé : la Chine est devenue un concurrent, le dollar était au pair et les prix des produits de base ont augmenté. Tel est le contexte dans lequel l'Ontario évolue actuellement. Dans le secteur automobile, par exemple, un changement de fond s'est opéré aux règles, les trois grands de Detroit réduisant la capacité, tandis que Toyota lance un nouveau modèle.

Il a poursuivi en affirmant que la province allait sans doute perdre la fabrication d'équipement d'origine pour le montage d'automobiles, qui sera transférée aux États-Unis et au Mexique. Parallèlement, les compétences en Ontario sont énormes et la créativité y abonde. À titre d'exemple, il a fait observer que la société MaRS est une idée excellente : elle accumule une masse critique autour des incubateurs et met en commun des idées centrées sur la biotechnologie et les sciences de la vie. M. Hodgson estime que davantage d'installations de ce genre s'imposent. Il affirme que l'Ontario ne s'enrichira pas au moyen des ressources naturelles et que les défis qu'il devra relever s'articulent autour du capital humain et de l'innovation, de la découverte de moyens d'amener les projets des laboratoires au marché (soit, la commercialisation des idées) et du caractère suffisant du capital de risque. Bien qu'il estime que la province s'oriente dans la bonne direction, tout repose sur la cadence. La province continuera d'accueillir les usines de montage d'automobiles et d'outillage, mais il ne s'agira pas de secteurs de croissance.

Pour faire augmenter la croissance du PIB, M. Hodgson estime qu'il faut faire preuve de plus d'innovation et de productivité. Il recommande au gouvernement de ne pas laisser le budget des soins de santé prendre la place de tous les autres éléments et de le laisser augmenter plus lentement que l'économie pour veiller au financement adéquat de l'infrastructure, de l'innovation et de l'éducation. Il affirme également que l'Ontario doit être ouvert sur le Canada, l'Amérique du Nord et le monde. La province doit être en faveur de l'abolition des obstacles interprovinciaux et de la conclusion de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre. De plus, il faut passer à une autre étape de l'accord de libre-échange qui porte sur les obstacles autres que tarifaires (à savoir les règlements et les normes). Il est d'avis qu'un programme de libre-échange est un objectif louable qui pourrait, par exemple, se traduire par un partenariat transpacifique ou le libre-échange avec l'Inde.

Stratégie budgétaire

En ce qui concerne la stratégie budgétaire, M. Hodgson a reconnu qu'il était plutôt belliciste et a conseillé au gouvernement d'adhérer à son plan de

rétablissement de l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018. Il lui a recommandé de recourir à des hypothèses de planification très prudentes, d'intégrer au budget un tampon de 2 milliards de dollars pour absorber les chocs si les projections de revenus ne se concrétisent pas et d'adopter des plans d'au plus cinq ans. À la question de savoir si les faibles taux d'impôt des sociétés créaient des emplois, il a répondu que, bien que le Conference Board ne se soit pas penché sur le sujet, il serait préférable de rétablir l'équilibre budgétaire.

M. Hodgson préfère les budgets qui pêchent par excès (croissance plus forte, revenus supérieurs, déficits moins élevés). Selon le Conference Board, le plan budgétaire du gouvernement repose sur des hypothèses prudentes. Il applaudit au fait que jusqu'à maintenant, les résultats affichés par la province sont toujours meilleurs que ceux prévus au plan. Il estime que le plan est réalisable, mais la province devra rectifier le tir avec le temps.

Pour que des rajustements puissent être apportés dans un environnement de faible croissance, M. Hodgson conseille au gouvernement d'établir une distinction entre le budget immédiat et le plan à long terme. À très court terme, il peut être nécessaire de prendre des mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt à long terme, comme limiter de manière artificielle le financement dans certains domaines. La solution selon lui consiste à transformer la manière dont le gouvernement mène ses affaires. Ainsi, il aimerait qu'un débat soit lancé, voire que des mesures soient prises en Ontario, concernant un revenu annuel garanti qui remplacerait l'actuel système de bien-être social. Il fournit un autre exemple, à savoir le gel des budgets des hôpitaux ou l'augmentation très lente de ces derniers tout en habilitant les gestionnaires des hôpitaux à faire preuve de créativité, à l'instar des gestionnaires du secteur privé, sans les encombrer de règles.

M. Hodgson a déclaré qu'en principe, il faut équilibrer le budget plus tôt que plus tard. Toutefois, il signale que, si la province tente de le faire trop rapidement, la croissance du secteur public ralentira et l'investissement sera freiné, ce qui nuira à la capacité d'équilibrer le budget. Le Fonds monétaire international a récemment conseillé au Royaume-Uni de ne pas accorder autant d'attention au rétablissement de l'équilibre budgétaire, puisque ses efforts se traduisent par une récession à double creux. Il conclut que le plan quinquennal du gouvernement correspond sans doute à une bonne échéance pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire, mais il fait remarquer qu'il ne faut pas déroger au plan puisqu'une attente a été créée qui, si elle ne se concrétise pas, fera perdre la confiance.

Renvoyant aux discussions antérieures du Comité avec M. Weir sur le sujet du Québec, M. Hodgson a signalé que le taux d'endettement public de la province était le plus élevé de toutes les provinces, son ratio de la dette au PIB s'établissant à 51 p. 100, ce qui pourrait lui faire perdre sa cote de crédit et augmenter le coût de service de sa dette.

Dans son témoignage, M. Hodgson a affirmé que le réel défi consistait à transformer les opérations de la fonction publique ontarienne. Il a de plus

conseillé de se pencher sur les entités appartenant à l'État afin de savoir si le secteur privé serait mieux placé pour offrir leurs services.

Afin d'inciter les sociétés à investir les sommes d'argent qu'elles ont amassées, M. Hodgson a recommandé de donner accès au crédit et d'établir une solide plateforme fiscale et réglementaire qui donnerait confiance aux gens en la stabilité du système. À titre d'exemple, il a indiqué que l'adoption d'un plan quinquennal et le maintien du cap contribuent à bâtir la confiance des gens.

À la question de savoir combien plus d'impôts la population ontarienne est à même d'absorber, M. Hodgson a répondu que les taux d'imposition et les coûts de l'énergie n'étaient pas les seuls éléments à prendre en compte et qu'il fallait songer à la conception du régime fiscal. Il a donné l'exemple du gouvernement fédéral qui chaque année perd environ 100 millions de dollars sous forme d'exemptions fiscales, ce qui pourrait ne pas la meilleure manière d'optimiser les ressources.

M. Hodgson a fait savoir aux membres du Comité que l'évitement fiscal était un problème d'envergure mondiale, mais il a reconnu que le Conference Board n'avait pas suffisamment d'expertise sur le sujet. Il croit qu'il est nécessaire d'adopter un régime plus transparent et estime que le régime fiscal compétitif de l'Ontario saura être avantageux à cet égard parce qu'il favorise le versement d'impôt à l'Ontario plutôt qu'à d'autres administrations. Il propose en outre d'instaurer un régime punitif à l'égard des contribuables qui recourent aux paradis fiscaux pour éviter l'impôt.

Enfin, en réponse à une question relative à l'éventuelle adoption graduelle de crédits limités de taxe sur les intrants pour la TVH, M. Hodgson a fait savoir qu'il est puriste et qu'il aimerait que le système demeure transparent, en ce sens qu'il reflète le plus possible le système fédéral.

Plans d'action

M. Hodgson a fourni au gouvernement des conseils et quatre plans d'action, en commençant par les soins de santé, qui représentent près de la moitié du budget. De plus, concernant les plans d'action, il a suggéré l'adoption d'un revenu annuel garanti.

Soins de santé

Il y a deux ans, le Conference Board a créé un centre, l'Alliance canadienne pour des soins de santé durables, financé par le secteur privé, les hôpitaux, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Le centre recourt à la capacité de recherche du Conference Board pour analyser la transformation du système de soins de santé et la création d'un système plus durable.

Prenant comme point de départ le contrôle de la rémunération, M. Hodgson a identifié trois secteurs dans lesquels le centre menait des recherches : le mieux-être de la population, le traitement de maladies chroniques en améliorant la

conception du système de soins de santé et sa gestion, et les soins de santé dans les milieux de travail.

Les grandes conclusions qui ont été tirées jusqu'à présent concernent la refonte du système, notamment l'augmentation du nombre d'équipes de santé familiale, ce qui, de l'avis du Conference Board, devrait être le modèle de base des soins prioritaires. En outre, il préconise la réaffectation des ressources des hôpitaux vers les soins à domicile et dans la collectivité. Ce sont les soins que la plupart des personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques préfèrent et qui, de surcroît, sont les moins coûteux. Les hôpitaux devraient également adopter de meilleures pratiques de gestion et accorder plus d'importance à la spécialisation.

Selon M. Hodgson, le système de santé est un système de soins aigus conçu pour une autre époque alors que l'accès à des spécialistes était un besoin central de la collectivité. Vu l'augmentation du nombre de maladies chroniques liées au vieillissement de la population, il estime qu'il faut élaborer des stratégies de mieux-être (qui, selon les recherches menées par le Conference Board, sont sous-financées), traiter de l'obésité et aider les gens à prévenir l'hypertension et des maladies comme le diabète. Le mieux-être suppose également obtenir l'assurance que les gens ont une saine alimentation et font de l'exercice et traiter des déterminants socioéconomiques de la santé, comme la pauvreté et les logements de piètre qualité.

M. Hodgson a fait savoir que les soins de santé privés n'éroderont pas le système financé par l'État et que le modèle canadien à payeur unique est préférable au modèle américain axé sur la concurrence des assureurs, qui gruge 7 p. 100 du PIB. Il ajoute qu'il faut faire preuve de plus de créativité concernant la prestation des services de soins de santé.

Éducation

Le deuxième plan d'action porte sur l'éducation; M. Hodgson aimerait que l'on s'attarde à autre chose que la rémunération et que l'on évite les fausses économies. Estimant que le capital humain est le moteur futur de l'économie, il maintient qu'il est essentiel de conserver les niveaux actuels de dépenses par étudiant. Il signale que le grand défi que connaîtront les universités et les collèges sera d'abandonner le modèle axé sur la concurrence en faveur d'un modèle axé sur la coopération et de jeter des ponts entre les deux.

Selon le Conference Board, il faut adopter un système entièrement intégré de la maternelle à l'école secondaire et à l'université. Il a également signalé le manque d'investissements dans les stages d'apprentissage et la formation en salle de classe.

Investissement dans l'infrastructure publique

Le troisième plan d'action est fondé sur la nécessité d'investir davantage dans l'infrastructure publique, comme celle du transport. Dans un rapport publié la semaine dernière, le Conference Board a montré qu'il est possible d'améliorer la

productivité en faisant de tels investissements (environ 1 000 \$ par habitant). De l'avis de M. Hodgson, le transport ne se paiera pas de lui-même et le modèle d'utilisateur-payeur n'est qu'une partie de la solution. Au bout du compte, il faudra s'en remettre aux contribuables.

Il fait remarquer qu'il y a quelques années, la Fédération canadienne des municipalités avait indiqué que le déficit au titre de l'infrastructure canadienne se situait entre 125 milliards et 130 milliards de dollars. Le Conference Board constate que les gouvernements suivent la bonne voie en tentant de combler le déficit au chapitre de l'infrastructure en augmentant les investissements. M. Hodgson affirme que l'Ontario a réalisé d'importants progrès en matière de financement des hôpitaux et des écoles en recourant au modèle de partenariats public-privé, mais qu'il doit « extrapoler » le modèle pour financer le transport.

Réforme fiscale

Le quatrième plan d'action est centré sur la réforme fiscale. Le Conference Board applaudit à l'élimination de l'impôt sur le capital, à l'harmonisation de la taxe de vente et à la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, bien qu'il reconnaisse qu'un débat sur le niveau approprié d'imposition pourrait être nécessaire.

M. Hodgson a fait remarquer que l'Ontario avait traversé une période difficile en raison de la nouvelle concurrence exercée par les fabricants chinois, la valeur du dollar canadien au pair avec celle du dollar américain et l'adaptation difficile qu'a connue le secteur de l'automobile. Il affirme que le régime fiscal américain n'est pas fonctionnel et que ses taux sont supérieurs à ceux du régime canadien. Reste maintenant à savoir quel genre d'avantages est requis pour attirer une juste part des investissements au Canada. Il conseille au gouvernement de maintenir les taux actuels jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

M. Hodgson sent qu'il est nécessaire de lancer un débat national sur une réforme fiscale fondamentale, mais il reconnaît que cette idée ne trouve pas de défenseur pour le moment, de sorte que des changements additionnels ne cessent d'être apportés au régime fiscal.

Revenu annuel garanti

Enfin, comme il a été mentionné précédemment, M. Hodgson aimerait qu'un débat soit lancé sur le concept d'un revenu annuel garanti qui remplacerait l'actuel système de bien-être social. Il prétend que ce sont ceux qui ont des avantages à tirer du statu quo qui s'opposent le plus à ce concept. Il ajoute qu'une certaine peur entre en ligne de compte, ceux de droite s'inquiétant du coût et de l'éventuelle corruption du comportement moral des gens et ceux de gauche s'inquiétant du niveau de soutien du revenu. La notion a été préconisée par Milton Friedman, qui la qualifie d'impôt sur le revenu négatif en vertu duquel le régime fiscal est appliqué à titre de simple mécanisme administratif servant à fournir un revenu aux gens. M. Hodgson compare le revenu garanti à l'actuel régime de bien-être social paternaliste et contrôlant qui exige une administration très présente et qui élimine les prestations dès que les bénéficiaires touchent un

revenu. Il estime qu'il pourrait être profitable de tenter une expérience localisée sur le revenu garanti.

M. SEAN REID

M. Reid a formulé les recommandations budgétaires suivantes au nom de son organisation, la Progressive Contractors Association of Canada (PCA) :

- Continuer d'accorder beaucoup d'importance aux dépenses dans l'infrastructure.
- Maximiser les deniers publics en créant un environnement qui favorise la concurrence pour toutes les entreprises et tous les travailleurs en vue de l'obtention de projets financés par l'État.
- Promouvoir les métiers spécialisés à titre de réponse aux pénuries de main-d'œuvre.
- Stimuler la création d'emplois en réduisant les coûts indus de la bureaucratie et des tracasseries administratives qui limitent l'intégration des nouveaux arrivants à la population active.

M. Reid signale que, de tout temps, les dépenses publiques dans l'infrastructure ont été imprévisibles et ont souvent servi d'outil de lutte contre la récession plutôt que de stratégie d'investissement stable et constant pour le développement économique à long terme. Il a ajouté que cette démarche :

- transfère le coût de la réadaptation et du remplacement aux générations futures;
- met en danger la santé et la sécurité des Ontariens;
- entraîne une perte de compétitivité et réduit la croissance économique.

M. Reid a cité la Consulting Engineers of Ontario, qui évalue à environ 100 milliards de dollars le déficit provincial et municipal combiné au chapitre de l'infrastructure. Il a ajouté que la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, dirigée par M. Drummond, avait signalé que le report des projets d'infrastructure nécessaires au-delà de 2017-2018 ferait en sorte que la province se retrouve en situation déficitaire alors qu'elle tente de corriger le déficit au chapitre de l'infrastructure. M. Reid a également renvoyé à un récent rapport de la Banque TD en vertu duquel l'infrastructure et l'engorgement routier représentent deux des principaux défis auquel est confrontée la région du grand Toronto.

Monopoles syndicaux

M. Reid a affirmé que, dans son secteur de l'industrie, les actuelles lois ont autorisé les monopoles syndicaux qui excluent des travailleurs en raison de leur affiliation syndicale. Il a ajouté que ces monopoles existent dans nombre de municipalités, dont Toronto, Hamilton et peut-être sous peu la région de

Waterloo, ainsi que dans des conseils scolaires et chez d'autres employeurs publics de la province.

M. Reid a fait remarquer que, lorsqu'un employeur public comme une municipalité, est l'objet d'un monopole syndical, le coût des projets de construction peut grimper d'un pourcentage pouvant atteindre 40 p. 100 et que plus de 70 p. 100 des travailleurs et entrepreneurs locaux peuvent se voir interdire l'accès à ces projets. L'augmentation estimative du coût de 40 p. 100 est tirée d'un rapport publié par la ville d'Hamilton. M. Reid a souligné que cette augmentation du coût ne procure aucune valeur pour le projet ni pour le contribuable, mais qu'elle représente une dépense additionnelle attribuable à l'absence de concurrence. Selon les analyses que la PCA a faites des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans la région de Waterloo depuis le début de 2010, alors que 27 entreprises étaient préqualifiées pour les projets, seulement deux d'entre elles pouvaient soumissionner en raison d'un monopole syndical. M. Reid a fait observer que les analyses menées par Cardus, un groupe de réflexion indépendant, ont montré que l'incidence connexe sur le coût (d'un monopole syndical) pour la municipalité avoisinerait 78 millions de dollars par année.

M. Reid a affirmé que l'existence des monopoles syndicaux découle d'une échappatoire de la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario. Il a ajouté que les monopoles s'ensuivent lorsque les règles régissant le secteur de la construction obligent un employeur public, comme une municipalité, d'adopter une convention collective provinciale si un de ses employés est certifié par un syndicat de la construction affilié. Les conventions collectives provinciales ont été instaurées pour le secteur industriel, commercial et institutionnel afin de traiter de la nature temporaire des employeurs de la construction conventionnels. Selon M. Reid, les municipalités et les autres employeurs ne sont pas des employeurs de la construction conventionnels temporaires et ne devraient pas être assujettis à la convention collective provinciale négociée qui contient de rigoureuses dispositions limitant l'impartition qui sont à l'origine de monopoles syndicaux. Il a souligné que la position de la PCA en matière d'appels d'offres ouverts et équitables est conforme à la *Loi sur les municipalités* et à la disposition relative au monopole qu'elle contient et qui empêche les municipalités de conclure volontairement une entente qui favorise de manière inéquitable un groupe par rapport à un autre.

Recommandation

La PCA recommande que le projet de loi budgétaire veiller à ce que chaque entrepreneur qui respecte les normes établies par la province ou un employeur public concernant les appels d'offres dans le cadre de projets publics puisse présenter des soumissions, quel que soit le syndicat que les travailleurs ont choisi pour les représenter.

Métiers spécialisés

M. Reid a également indiqué que le gouvernement doit appuyer et promouvoir les métiers spécialisés. Il a renvoyé aux chiffres produits par ConstruForce (anciennement le Conseil sectoriel de la construction) qui indiquent qu'au cours des huit prochaines années, le secteur de la construction connaîtra une pénurie de main-d'œuvre représentant près de 40 000 gens de métier. M. Reid presse instamment le gouvernement à réduire les obstacles – qu'il s'agisse des coûts, de la bureaucratie ou des tracasseries administratives– de sorte que plus de personnes aient accès aux débouchés d'emploi dans les métiers spécialisés. Il a ajouté que des entreprises en Ontario et au Canada invoquent immédiatement le fait qu'elles n'arrivent pas à trouver localement des travailleurs pour justifier leur recours à des travailleurs étrangers temporaires. La PCA ne croit pas que les travailleurs étrangers temporaires ne seront jamais requis, et ce, en raison des besoins spécialisés. Toutefois, la PCA ne croit pas que suffisamment de mesures ont été prises pour stimuler le développement local des gens de métier ou pour traiter de la question de la mobilité de la main-d'œuvre dans la province ou provenant d'autres régions du pays.

ANNEXE

**OPINION DISSIDENTE DES MEMBRES PROGRESSISTES-
CONSERVATEURS DU COMITÉ**



PETER SHURMAN

Député
Thornhill

17 avril 2013

Monsieur Katch Koch
Greffier du Comité
Comité permanent des finances et des affaires économiques
Édifrice Whitney
Bureau 1045
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur,

Le Parti progressiste-conservateur (PC) de l'Ontario s'interroge sur l'importance réelle des audiences prébudgétaires tenues par le Comité permanent des finances et des affaires économiques (CPFAE) pour le ministre des Finances et, au bout du compte, pour la population de l'Ontario. Si le ministre met en œuvre ces recommandations, il est très peu probable, voire impossible, que la province parvienne à équilibrer le budget. Il apparaît de façon évidente que si l'on donne suite aux recommandations visant notamment à majorer l'impôt des personnes gagnant plus de 250 000 \$ par année (p.4, version provisoire n° 3 du rapport prébudgétaire), à accorder aux éducateurs une hausse de salaire de 2 % (p.8, version provisoire n° 3 du rapport prébudgétaire) ou à accroître de 4 % le financement des soins à domicile comme le demande les Services de soins à domicile et en milieu communautaire (p.9, version provisoire n° 3 du rapport prébudgétaire), cela ne fera qu'empirer encore plus la situation financière de l'Ontario. Bien que chacune de ces causes soit valable en soi, la province n'a tout simplement pas les moyens de continuer de tout financer. Nous sommes véritablement convaincus que notre approche, et non pas celle reposant sur ces demandes irréalistes, permettrait de mieux guider le processus.

Nous vivons une crise grave de l'emploi et de la dette, qui nécessite des mesures urgentes et immédiates en vue d'équilibrer le budget et de relancer l'économie. Alors que le gouvernement McGuinty-Wynne se contente du *statu quo*, Tim Hudak et le groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario ont été les seuls, à l'Assemblée législative, à vouloir tenir compte des opinions et des politiques soumises directement par les Ontariennes et les Ontariens. Nous avons écouté avec attention les commentaires d'Ontariens de toutes les régions, et nous avons formulé des recommandations portant sur un éventail complet de questions. Notre Parti a mis au point un plan exhaustif et concret pour créer des emplois, limiter les dépenses et relancer l'économie. Le processus budgétaire devrait reposer sur ce plan, et non pas sur les initiatives déraisonnables de relations publiques du Parti libéral.

Je sou mets respectueusement au ministre des Finances les recommandations du groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario, qui sont regroupées sous diverses rubriques, en tant que contribution de notre part au processus budgétaire de 2013; je demande qu'elles soient intégrées à titre d'opinion dissidente dans le rapport prébudgétaire définitif du CPFAE, et que la présente lettre soit incluse en tant que document d'accompagnement explicatif.

Nous espérons que ces recommandations seront prises en compte, conformément à l'esprit de « nouveau gouvernement coopératif » que prêche la Première ministre Wynne. Nous sommes toutefois parfaitement conscients qu'en réalité, les opinions de la majorité des Ontariens ne seront pas représentées dans le budget à venir. En fait, si ce budget est adopté, il constituera une combinaison des points de vue du NPD et du Parti libéral, au lieu de rendre compte des opinions de la population, comme il le devrait.

Voilà neuf ans et demi que l'Ontario est dirigé par un gouvernement libéral dont les dépenses outrepassent les capacités financières de la province, et les Ontariens ont été on ne peut plus clairs. Le gouvernement McGuinty-Wynne doit reprendre le contrôle ou laisser sa place. La population de l'Ontario demande à ce gouvernement de faire la preuve, par la prise de mesures concrètes, qu'il entend limiter les coûts du vaste éventail de services fournis et utiliser les fonds publics de manière efficace et productive.

Sincerely,


Peter Shurman, Député
Thornhill

Énergie

1. Monétiser Ontario Power Generation et Hydro One – les entreprises publiques de production, de transmission et de distribution d'énergie électrique – d'abord grâce à une participation en capital axée sur les caisses de retraite, puis en procédant plus tard à une émission publique initiale d'actions à l'intention de futurs investisseurs. L'objectif est de faire en sorte que les entreprises deviennent plus efficaces et ne dépendent pas entièrement des fonds publics.
2. Abolir l'impôt de 33 % sur les transferts d'électricité afin de favoriser la consolidation rentable des entreprises d'électricité locales, et demander à la Commission de l'énergie de l'Ontario de s'assurer que les consommateurs profitent des gains d'efficacité réalisés.
3. Encourager la consolidation volontaire en veillant à ce que toutes les entreprises de distribution d'électricité, quelle que soit leur taille, respectent des normes rigoureuses d'efficacité, de qualité des services et de fiabilité.
4. Établir un nouveau tarif d'électricité pour le secteur de la fabrication et l'industrie axée sur les ressources. Ce tarif pourrait être établi indépendamment par la Commission de l'énergie de l'Ontario en se fondant sur des critères économiques objectifs, comme le tarif moyen que payent des entreprises similaires dans des provinces et des états concurrentiels voisins.
5. Confirmer que l'énergie nucléaire constituera la principale source de l'approvisionnement énergétique de base de l'Ontario à l'avenir.
6. Annuler le programme de tarifs de rachat garantis, qui n'est pas concurrentiel.
7. Assujettir les projets futurs d'énergie éolienne et solaire à certains critères, comme des évaluations de la demande, des appels d'offres concurrentiels et des approbations locales.
8. Examiner des options telles que l'hydrogène propre pour composer avec la production d'énergie supplémentaire en Ontario, qui serviraient aux fins des centrales, des activités industrielles et des parcs automobiles.
9. Éliminer les obstacles au commerce de l'électricité dans la mesure du possible, et inviter d'autres ordres de gouvernement à participer à ces discussions, s'il y a lieu.

Rapport dissident du groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario
Comité permanent des finances et des affaires économiques
Consultations prébudgétaires

10. Conclure des accords commerciaux avec des administrations voisines pour y exporter notre électricité excédentaire anticipée à un prix raisonnable, et traiter les importations comme une solution de rechange concurrentielle à la production d'énergie additionnelle par la province.
11. Faire en sorte que les consommateurs disposent d'une offre élargie d'énergie renouvelable sur leur facture d'électricité ou en ligne, afin qu'ils puissent plus facilement choisir de leur plein gré d'utiliser des formes d'énergie propre offertes par des fournisseurs du secteur privé.
12. Cesser entièrement de subventionner les voitures électriques et les bornes de recharge.
13. Éliminer graduellement le subventionnement de l'électricité en réduisant la subvention tous les ans jusqu'en 2015.

Politique de croissance économique

1. Parvenir à l'équilibre budgétaire avant 2017. Selon les prévisions, l'Ontario sera la dernière province canadienne à équilibrer ses comptes. Les autres provinces ont pris des décisions difficiles; nous devons le faire nous aussi.
2. Réduire considérablement les taux d'imposition en Ontario pour attirer l'investissement, créer des emplois et favoriser l'expansion de l'économie. Compte tenu du fait que la crise de la dette ontarienne diminue grandement la marge de manœuvre pour ce qui est de réduire les impôts autant que nous le souhaiterions, solliciter les conseils avisés des entreprises, des particuliers, des économistes, des groupes de réflexion et des associations de la province pour lesquels des allègements fiscaux auraient le plus d'impact sur la création d'emplois : l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers ou la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée.
3. Cesser de venir en aide aux entreprises parasites, et utiliser les fonds ainsi économisés pour accorder des allègements fiscaux de portée générale afin de créer des emplois. Restreindre la capacité du gouvernement de fournir une aide aux sociétés parasites, en exigeant que chaque subvention ou prêt destiné à une entreprise à but lucratif soit soumis au vote de tous les membres de l'Assemblée législative aux fins d'approbation. Les citoyens et les entreprises méritent qu'on fasse preuve d'une telle transparence et d'une telle responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.
4. Les villes de renommée mondiale construisent sous terre. Lorsque nous disposerons des fonds requis, notre priorité pour Toronto sera de construire des lignes de métro.
5. Metrolinx doit être chargé de la planification et du fonctionnement de ce qui deviendra un véritable système régional permettant aux personnes de se déplacer plus rapidement et plus efficacement. À cette fin, il faut transférer l'exploitation des métros et des SLR de la TTC, élargir le réseau routier et de transport en commun et, au bout du compte, procéder à l'intégration de tous les actifs importants à l'échelle régionale, comme les autoroutes et les certains itinéraires d'autobus relevant de Metrolinx.
6. L'Ontario doit se doter d'un modèle selon lequel un compagnon est jumelé à un apprenti dans tous les métiers. Sept autres provinces ont déjà modernisé leur système d'apprentissage de cette manière, ce qui laisse l'Ontario dans une position où il est désavantagé sur le plan concurrentiel.

7. La certification professionnelle par la province doit être fondée sur des éléments probants, se limiter aux situations où il est question de sécurité publique, et faire l'objet d'un réexamen dans un délai de cinq ans. Les décisions en matière de certification ne doivent pas être influencées par des groupes d'intérêts spéciaux qui auraient avantage à ce que l'accès soit limité.
8. L'organisme connu sous le nom d'Ordre des métiers doit être aboli. Un nouveau système doit être conçu en collaboration avec les intervenants, afin de remédier aux pénuries de travailleurs qualifiés. Nous n'avons nul besoin d'une nouvelle bureaucratie onéreuse, dirigée par des groupes d'intérêts spéciaux qui imposent une taxe à la création d'emplois.
9. Collaborer avec les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique afin d'inclure l'Ontario dans le New West Partnership Trade Agreement, et ainsi créer au sein du Canada une zone de libre-échange englobant 20 millions de personnes et un PIB d'un billion de dollars. L'élargissement du marché provincial s'accompagnera d'un réel pouvoir d'application de la loi et créera un marché harmonisé et intégré, pour le plus grand bien de l'Ontario et du Canada.
10. Jouer un rôle de premier plan dans la défense des nouveaux accords internationaux de libre-échange, par exemple en ce qui concerne les discussions actuelles du gouvernement fédéral avec l'Union européenne et le Partenariat transpacifique, et dans le renforcement des relations économiques existantes, telles que celles que nous entretenons depuis longtemps avec les États-Unis et celles, plus récentes, que nous avons établies avec des pays de l'Amérique latine. Des accords commerciaux solides et modernes, qui englobent à la fois des biens et des services professionnels, permettent d'égaliser les chances d'accès aux marchés étrangers pour les travailleurs et les entrepreneurs de l'Ontario. S'ils disposent d'un tel accès, ils prospéreront et créeront des emplois.
11. L'Ontario doit utiliser de manière optimale les plus récents programmes fédéraux en matière d'immigration pour faire concurrence aux autres provinces et s'assurer d'attirer les immigrants qui sont prêts à travailler et qui peuvent contribuer à la croissance de notre économie. L'Ontario doit tirer pleinement parti du Programme de désignation des candidats de la province et du programme de la catégorie de l'expérience canadienne pour recruter activement du personnel qualifié.

Rapport dissident du groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario
Comité permanent des finances et des affaires économiques
Consultations prébudgétaires

12. Réduire le fardeau réglementaire en Ontario d'au moins 33 % (128 750 règlements) sur trois ans. La rémunération dans les différents cabinets ministériels serait liée à l'atteinte des cibles fixées. Pour éviter toute augmentation de la réglementation à l'avenir, exiger l'élimination d'au moins un règlement pour chaque nouveau règlement adopté.
13. Le vice-premier ministre nommera le ministre chargé de réduire la réglementation excessive de la province. Tous les règlements proposés seront sujets à l'approbation du vice-premier ministre. Si celui-ci estime qu'un règlement s'avère contraire au principe de concurrence, il sera tenu de le rejeter.
14. Le coût de tous les règlements, sans exception, sera établi par le ministre des Finances. Ces coûts seront rendus publics. Exiger que tous les projets de règlement qui, selon les calculs du ministre des Finances, s'accompagneront d'un coût net, fassent l'objet d'un vote à l'Assemblée législative.
15. Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation en favorisant l'établissement de rapports plus étroits entre les dirigeants industriels, les établissements d'enseignement postsecondaires et les entreprises en démarrage de l'Ontario.

Travail

1. Suivre l'exemple de pays comme la Scandinavie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en réformant les choix qui s'offrent aux travailleurs, de manière à redonner le pouvoir et la possibilité de choisir aux employés syndiqués. Aucune loi ou réglementation provinciale ni aucune convention collective ne devraient prévoir comme condition d'emploi qu'un travailleur adhère à un syndicat ou paye des cotisations syndicales.
2. Ce sont les dirigeants syndicaux, et non pas les employeurs, qui devraient recueillir les cotisations des travailleurs qu'ils représentent. Le gouvernement provincial devrait donner l'exemple en mettant fin aux retenues salariales automatiques. Les employeurs du secteur privé devraient avoir la possibilité de choisir.
3. Modifier la loi pour faire en sorte que les syndicats soient tenus de procéder à la communication complète et transparente de leurs revenus et de la façon dont ils dépensent leurs fonds.
4. Rétablir le principe canadien du scrutin secret pour tous les votes d'accréditation en Ontario. La *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario devrait être modifiée afin de protéger ce droit fondamental. La tenue d'un scrutin secret supervisé empêche les travailleurs d'être exposés à de l'intimidation de la part tant des organisateurs syndicaux que des employeurs en garantissant que leur vote concernant l'adhésion à un syndicat demeure confidentiel.
5. Abolir la pratique relative aux appels d'offres fermés à l'échelle de toutes les municipalités et de tous les organismes du secteur parapublic de l'Ontario.
6. Veiller à ce que la Commission des relations de travail de l'Ontario arbitre les différends de manière impartiale et efficace. Son rôle doit se borner strictement à une fonction d'arbitrage, régie par des règles et règlements qui limitent l'ingérence le plus possible. Le mandat actuel de la Commission doit établir clairement ces paramètres.
7. Permettre à des sociétés privées de faire concurrence à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail pour l'offre d'une assurance en milieu de travail.

Soins de santé

1. Éliminer deux échelons de gestion intermédiaire – les 14 RLISS et les 14 CASC –, et affecter les fonds ainsi économisés aux soins à domicile et aux soins de première ligne.
2. Mettre à profit l'infrastructure très performante actuelle de soins de santé dans 30 à 40 hôpitaux de l'Ontario pour créer des centres de soins de santé. Les centres organiseront, planifieront et ordonneront la prestation des services aux patients dans leur région respective.
3. Exiger que les centres de soins de santé forment un partenariat efficace qui intègre les soins actifs aux soins primaires, aux soins à domicile et communautaires et aux soins de longue durée.
4. Exiger que chaque centre établisse un comité permanent de soins primaires dirigé par un médecin afin d'intégrer les médecins de premier recours à la planification des soins de santé locaux et d'examiner leur rendement continu.
5. Étudier les options en vue de la coordination des centres avec les unités de santé publique municipales et les services médicaux d'urgence.
6. Accélérer la mise en œuvre d'un financement axé sur les patients dans les hôpitaux et les centres de santé de l'Ontario.
7. Réduire la taille du ministère de la Santé. Faire en sorte qu'il soit responsable de la planification, du financement et du contrôle de la qualité du système de santé de la province. Éliminer ses fonctions de microgestion du système. Tenir le ministre responsable, au bout du compte, du rendement du ministère.

Sécurité de la retraite viable

1. Il importe que toutes les personnes, tout au long de leur vie, disposent de l'information dont elles ont besoin au sujet des options en matière de pension et d'épargne en vue de planifier leur retraite. Cette information est particulièrement importante pour les jeunes et ceux qui amorcent leur carrière. Nous devons donc améliorer les programmes de littératie financière dans les écoles publiques et les établissements d'enseignement postsecondaires, avec l'aide de spécialistes en finances.
2. Donner aux Ontariens la possibilité d'épargner davantage en prévision de leur retraite en adoptant des mesures législatives autorisant les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) en Ontario. Collaborer avec les employeurs pour mettre en place un système permettant aux entreprises d'offrir facilement cette option d'épargne à leurs employés. Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour concevoir un régime fiscal qui aide à maximiser le rendement de l'épargne à la retraite.
3. Pour nous assurer que la province respecte ses engagements à l'égard de ses employés actuels, nous collaborerons avec les participants actuels aux régimes de retraite du secteur public pour garantir la viabilité future de ces régimes. Afin d'établir un système de pension viable à l'intention des futurs employés, nous offrirons à l'avenir aux nouveaux employés des régimes à cotisations déterminées au lieu de régimes à prestations déterminées, comme le font d'autres employeurs à l'échelle du globe.
4. Afin d'assurer la viabilité future des régimes de retraite du gouvernement et des finances publiques, recueillir et publier tous les renseignements financiers au sujet des obligations de la province et des contribuables concernant les versements de pension à venir. Fournir cette information de façon claire dans tous les budgets provinciaux.
5. Conformément à ce qui se fait de plus en plus couramment pour les autres régimes de pension, nous devrions passer à une répartition égale des coûts pour toutes les cotisations aux régimes de pension des travailleurs gouvernementaux, lorsque ce n'est pas déjà le cas. C'est tout simplement une question d'équité.
6. Afin d'assurer la viabilité des régimes de pension du secteur public, le gouvernement provincial doit hausser progressivement, au fil du temps, l'âge (ou les âges) minimal de retraite pour ses employés.

Réforme du secteur public

1. Geler la rémunération annuelle de tous les employés du secteur public durant deux ans. Tenir compte de tous les employés du secteur parapublic de l'Ontario sans exception, tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. La rémunération des députés provinciaux devrait être gelée également. Durant la période de gel, le gouvernement devrait éliminer les primes de rendement ainsi que les augmentations liées à l'expérience dans les conventions collectives.
2. Nous proposons un examen rigoureux des programmes englobant la totalité des dépenses et des paiements de transfert. Contrairement au groupe d'experts dirigé par l'économiste Don Drummond, notre examen des programmes intégrerait le travail de représentants élus et de hauts fonctionnaires. Cela permettra de produire un budget qui réduit réellement les dépenses, de diminuer la taille de l'effectif du gouvernement, de délaissier les activités auxquelles le gouvernement n'a plus besoin de prendre part, et d'instaurer des modèles novateurs de prestation des services.
3. Les contribuables méritent de savoir pourquoi on leur demande de payer plus pour couvrir les coûts de la rémunération au gouvernement. Aucun arbitre ne devrait considérer que le gouvernement a une capacité infinie de payer parce qu'il peut percevoir des impôts. Pour tous les cas concernant la fonction publique, les arbitres devraient être tenus de rendre, dans de courts délais, des décisions écrites expliquant leurs raisonnements. Ces décisions devraient être rendues publiques dans un lieu central accessible en ligne.
4. Pour s'assurer que les décisions arbitrales tiennent compte des situations économiques et budgétaires locales, des arbitres indépendants seraient tenus de comparer la rémunération et les avantages sociaux des employés du gouvernement avec ceux du secteur privé dans la même région géographique, et non avec ceux d'autres fonctionnaires travaillant dans d'autres régions de la province. Des facteurs comme le taux de chômage local, des changements dans l'assiette fiscale de l'employeur ou le mandat fiscal de la province devraient aussi être pris en compte.
5. Afin de réduire le nombre de ministres pouvant prendre des décisions en matière de dépense, ramener le nombre de ministres de 24 à 16, ce qui représente une diminution d'un tiers. La rémunération dans les différents cabinets ministériels serait liée à l'atteinte des objectifs budgétaires et économiques, comme la réduction des dépenses et du fardeau règlementaire de la province.

6. Le gouvernement doit tirer parti des domaines où il existe déjà une concurrence importante afin d'accroître le nombre de services faisant l'objet d'appels d'offres concurrentiels, de manière à offrir de meilleurs services à un meilleur prix.
7. Mesurer la productivité et la qualité des services, comme on le fait dans le secteur privé, et récompenser en conséquence les personnes qui affichent un rendement exceptionnel. Nous proposons, une fois que le gel de la rémunération aura pris fin, la mise en place d'un système de rémunération au rendement faisant l'objet d'une gestion rigoureuse et qui encourage les employés à dépasser les attentes.
8. Mettre fin à l'obligation d'adhérer à un syndicat et de verser des cotisations syndicales. Nous croyons que cela peut s'appliquer tout spécialement aux gestionnaires, aux superviseurs de programmes et aux conseillers principaux en politiques de la fonction publique de l'Ontario. Nous devons leur donner la possibilité de négocier eux-mêmes leur rémunération, s'ils choisissent de ne pas être représentés par un syndicat.
9. Tous les Ontariens devraient pouvoir postuler un emploi au gouvernement. De nos jours, la grande majorité des postes dans la fonction publique ne sont jamais affichés publiquement en raison d'une entente de « circuit fermé » conclue avec les syndicats. Cette pratique empêche l'arrivée de nouvelles personnes et de nouvelles idées dans la fonction publique.
10. Accroître de façon importante la quantité de renseignements gouvernementaux accessibles au public en ligne afin d'améliorer à la fois la transparence et la reddition de comptes, et amener les citoyens à évaluer rigoureusement l'optimisation des ressources et à repérer des gains d'efficacité.
11. Le jeu est une activité légitime, mais le gouvernement de l'Ontario ne devrait pas en faire activement la promotion en vue de favoriser l'équilibre budgétaire. Il y a quelque chose de fondamentalement incompatible dans le fait que le gouvernement soit chargé à la fois de réglementer le jeu et d'exploiter cette industrie. Nous devrions supprimer la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et faire en sorte que le gouvernement délaisse ce secteur. Le gouvernement serait responsable de l'application d'une réglementation rigoureuse, au lieu d'être un exploitant qui tente d'intimider des collectivités pour qu'elles accueillent des casinos. Le gouvernement doit aussi mettre fin à l'expansion insensée du jeu en ligne.
12. Dans d'autres administrations à l'échelle du globe, les gouvernements appliquent une réglementation qui permet d'assurer une gestion responsable de la vente et de la distribution des boissons alcoolisées, au lieu d'être les propriétaires et les

exploitants de points de vente au détail. La province doit examiner toutes les options permettant d'accroître la concurrence et le choix, ce qui comprend la vente, la vente partielle ou une privatisation accrue sous forme de franchisage de cet actif secondaire, en évitant toutefois que cela donne lieu à un monopole du secteur privé. Cela permettrait de mobiliser des fonds importants qui seraient affectés à la construction d'infrastructures essentielles sur le plan économique. La province doit aussi mettre fin au monopole de Beer Store et autoriser la vente de bière dans les dépanneurs et les épiceries.

13. Le produit de la vente d'actifs importants doit être utilisé à des fins stratégiques. Le gouvernement doit établir une fiducie pour l'infrastructure dans laquelle sera déposé le produit de la vente d'actifs, et qui servira à financer les priorités régionales en matière d'infrastructure et à rembourser la dette.

Enfance et jeunesse

1. Faire une utilisation plus judicieuse du site Web AdoptOntario en exigeant que les sociétés d'aide à l'enfance utilisent le registre. Ainsi, les familles souhaitant recourir à l'adoption publique disposeront d'un lieu central où elles auront accès à tous les renseignements pertinents, l'objectif étant de faire en sorte que plus d'enfants puissent trouver un foyer aimant.
2. Établir des objectifs ambitieux pour accroître le nombre d'adoption de pupilles de la Couronne, et rendre obligatoire l'exécution d'examens annuels afin de tenir les sociétés d'aide à l'enfance responsables des progrès réalisés concernant l'accession de chaque enfant à un foyer permanent.
3. Comme l'a recommandé le Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption, fournir aux parents un soutien modeste dans le cadre du processus d'adoption pour les aider à payer les coûts additionnels qu'ils doivent engager pour élever des enfants ayant des besoins spéciaux ou qui ont été victimes d'abus ou de négligence. Étant donné que le coût du soutien serait considérable inférieur au coût du maintien d'une pupille de la Couronne dans le système, il n'y aurait aucun coût net pour le gouvernement, et celui-ci pourrait même réaliser de modestes économies.
4. Permettre aux Ontariens d'investir dans le succès futur de leur collectivité et des jeunes grâce aux obligations à impact social. Le gouvernement devrait adopter un modèle de « paiement en cas de réussite » selon lequel des paiements sont versés uniquement si les objectifs sont atteints, ce qui ferait en sorte de réduire le fardeau pour les contribuables tout en améliorant les résultats pour nos jeunes. Les enfants, les investisseurs et le gouvernement en sortiraient tous gagnants.
5. Il existe beaucoup d'éléments de preuve montrant que le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse n'a pas un rendement adéquat et qu'il n'est pas en mesure de restructurer et de revitaliser le système de prestation des services. Il faudrait dissoudre ce ministère et confier ses fonctions de base à d'autres portefeuilles existants possédant l'expertise requise. Les ministres ayant des responsabilités qui se chevauchent concernant les enfants et les jeunes devraient se réunir régulièrement pour mesurer le rendement et les résultats fondés sur des données probantes.
6. Le manque de communication entre les ministères et les fournisseurs de services fait en sorte que les parents ont du mal à s'y retrouver dans le système, et cela est devenu une source commune de frustration. Le ministère des Services sociaux et communautaires doit mettre davantage l'accent sur l'intégration des services et la coordination des cas, afin de rendre le système plus efficace et convivial. Un nom

d'utilisateur unique pour chaque enfant, s'accompagnant de solides mesures de protection des renseignements personnels, permettra de faire en sorte que les antécédents soient accessibles et que les progrès des enfants soient mesurables, sans qu'il y ait de chevauchements.

7. La formule de financement actuelle a des lacunes importantes. Elle menace la qualité des soins parce qu'elle est fondée sur le nombre d'enfants présents dans le système et a un effet dissuasif pour ce qui est de placer les enfants dans une situation plus permanente et prometteuse. Réviser le modèle de financement concernant les sociétés d'aide à l'enfance afin de récompenser le bon rendement et de leur permettre d'optimiser les ressources.
8. Mesurer les réalisations des programmes en se fondant sur la réussite des enfants, et pas seulement sur le nombre d'enfants pris en charge. Adopter un cadre de responsabilisation lié aux résultats des programmes au lieu des intrants, et récompenser le rendement exceptionnel. La responsabilisation serait liée aux conséquences et déterminée par une inspection et un système de cotation. Cela favoriserait une saine concurrence au sein du système et fournirait un moyen de souligner l'excellence.
9. Le coût total à vie de la prise en charge d'une personne ayant une maladie mentale non traitée a été estimé à 1,5 million de dollars. Faire en sorte que le dépistage et l'intervention rapide dans les cas de maladie mentale touchant des jeunes deviennent une priorité absolue, en veillant à ce que les éducateurs de première ligne en garderie reçoivent une formation appropriée, et en s'assurant que les connaissances en matière de santé mentale constituent une compétence de base pour tous les professionnels qui travaillent auprès des enfants et des jeunes.
10. Faire tout ce qui est possible pour que les enfants demeurent avec leurs parents aimants. Créer un mécanisme visant à permettre aux parents d'accéder facilement à des services d'aide familial résidant ou de soins de relève pour les enfants ayant des besoins spéciaux, sans qu'il soit nécessaire que les enfants deviennent des pupilles de la Couronne.
11. Créer un outil unique de référence en ligne qui recense tous les services, programmes et soins professionnels disponibles pour les enfants ou les jeunes handicapés et leur famille, et en faire la promotion. L'outil pourrait être intégré à une grande variété de centres d'information, comme les bibliothèques, les cabinets de médecin et les bureaux des députés.

Réforme des services sociaux

1. Pour faire en sorte que les gens obtiennent des emplois plus rapidement, nous adopterons les recommandations de Don Drummond, Frances Lankin et Munir Sheikh visant à transformer le système d'aide sociale en remplaçant Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées par un seul programme axé sur les capacités, et non pas sur l'incapacité, tout en respectant les besoins distincts des personnes handicapées.
2. Exiger des plans de cheminement vers l'emploi personnalisés pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale. Les plans seront conçus en tenant compte de la situation et des difficultés particulières de chaque personne. Pour recevoir un soutien du revenu, les bénéficiaires devraient participer aux activités prévues dans leur plan d'emploi individuel.
3. Il est contreproductif de pénaliser les bénéficiaires de l'aide sociale parce qu'ils travaillent. Pour faire en sorte qu'il y ait toujours une incitation à travailler, nous permettrons aux bénéficiaires de l'aide sociale qui travaillent de conserver une plus grande part du revenu qu'ils gagnent chaque mois. En ce qui concerne les personnes qui sont des bénéficiaires de longue date de l'aide sociale et qui sont en mesure de travailler, nous réduirons les incitations à continuer de dépendre de l'aide sociale en diminuant graduellement leurs prestations.
4. Le système est régi par 800 règles et règlements, et il est impossible de s'y retrouver. Les chargés de dossiers doivent consacrer jusqu'à 70 % de leur temps à administrer les règles au lieu de travailler directement avec leurs clients pour les aider à trouver un emploi. Procéder à une réduction très importante des règles régissant les services sociaux.
5. Les programmes doivent être axés sur les résultats. Si d'autres organismes non gouvernementaux, comme des organismes sans but lucratif, des organismes de bienfaisance et des organismes du secteur privé peuvent améliorer les résultats en administrant les services sociaux de manière plus efficace et efficiente, nous accélérerons la passation de marchés et les appels d'offres afin de recourir à leurs services.
6. L'adoption d'une approche universelle ne fonctionne pas en ce qui concerne les services sociaux. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont aux prises avec des difficultés diverses. Nous mettrons en place un financement fondé sur les clients pour satisfaire aux exigences de l'aide sociale en Ontario, de manière à ce que les

ressources et les efforts soient axés sur les besoins individuels de chaque bénéficiaire.

7. Il est nécessaire de procéder à une surveillance constante des programmes et des mesures de soutien pour s'assurer de leur efficacité. S'ils ne fonctionnent pas conformément aux attentes, il faut apporter des ajustements. Nous procéderons à des évaluations de l'optimisation des ressources d'Ontario au travail, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de certains autres programmes d'aide sociale. Nous continuerons de surveiller l'efficacité de l'aide sociale pour ce qui est de trouver des emplois, d'acquérir des compétences, d'améliorer la situation financière, de respecter les exigences en matière de travail et de prévenir les récidives.
8. Il existe actuellement un arriéré de 40 000 examens de l'admissibilité médicale des bénéficiaires du POSPH, et le fait d'exécuter ces examens pourrait donner lieu à des économies importantes. Réduire l'arriéré d'examens de l'admissibilité médicale, et s'engager à effectuer des examens continus pour améliorer la reddition de comptes.
9. À l'heure actuelle, le système n'est pas conçu de manière à fournir aux personnes handicapées des possibilités de réaliser leur plein potentiel. Elles souhaitent intégrer la population active, mais les employeurs peuvent voir l'embauche de personnes handicapées comme un fardeau pour leur entreprise. Nous collaborerions avec les entreprises et les employeurs pour les encourager à engager des personnes handicapées en offrant des mesures incitatives, telles que des déductions fiscales pour l'investissement dans des technologies ou de l'équipement spéciaux.
10. Les personnes handicapées sont aux prises avec des difficultés qui leur sont propres. Par exemple, elles ont des possibilités très limitées de suivre des études et une formation postsecondaires. Elles sont donc incapables de trouver un emploi et finissent par se retrouver dans l'obligation de dépendre du POSPH. Par conséquent, les collèges devraient affecter en priorité le financement à des programmes comme l'intégration communautaire dans le cadre du Programme d'éducation coopérative, qui permet aux étudiants handicapés de suivre des études collégiales dans un environnement adapté à leurs besoins.
11. Afin d'encourager l'innovation dans la prestation des services, le gouvernement devrait recourir à des obligations à impact social ou à un modèle de « paiement en cas de réussite » selon lequel des paiements sont versés uniquement si les objectifs sont atteints pour des programmes tels que ceux visant à aider les sans-abris chroniques et à favoriser la formation professionnelle. Ce modèle permet aux Ontariens d'investir dans le succès futur de leur collectivité, tout en réduisant le fardeau pour les contribuables et en améliorant les résultats pour les bénéficiaires.

Rapport dissident du groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario
Comité permanent des finances et des affaires économiques
Consultations prébudgétaires

12. Pour nous assurer que la portion des prestations mensuelles destinée à l'achat de produits alimentaires essentiels est réservée et n'est pas utilisée à d'autres fins, nous devrions mettre en place un système de cartes de débit à puce pour les prestations des bénéficiaires de l'aide sociale.

Éducation

1. Nous devons hausser nos objectifs et nos efforts en matière de littératie et de numératie, afin que tous nos enfants possèdent les compétences requises en ce XXI^e siècle pour connaître du succès sur le plan professionnel et personnel. Nous proposons une nouvelle cible de 90 % pour les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques.
2. Concentrer nos ressources dans les domaines où elles seront le plus utiles. Selon l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, on compte 300 écoles primaires dans lesquelles plus de la moitié des élèves ne parviennent pas à satisfaire aux normes d'examens, et cette situation dure depuis des années. Nous identifierons ces écoles et investirons les économies réalisées ailleurs dans le système d'éducation afin qu'elles améliorent leur rendement.
3. Examiner les programmes d'études et les méthodes d'enseignement afin d'accroître les compétences en littératie et en numératie dans la filière appliquée. Pour faire en sorte que les élèves aient accès à plus d'options axées sur la carrière, il faut promouvoir et élargir le programme Majeure haute spécialisation dans les écoles secondaires, afin que ceux qui ne souhaitent pas poursuivre des études postsecondaires puissent recevoir une formation professionnelle de qualité. Élargir les programmes existants qui permettent d'entreprendre une formation dans les métiers dans les écoles secondaires, tels que la double reconnaissance des crédits pour les cours de niveau collégial suivi dans une école secondaire. Une telle approche renforcera les liens importants entre les collèges et les écoles secondaires de l'Ontario.
4. Le gouvernement actuel affirme qu'il a intégré la littératie financière dans tous les aspects du programme d'études. Or, les résultats de cette intégration, si tant est qu'il y en ait, sont difficiles à mesurer. Nous prendrons le solide travail de littératie financière déjà effectué par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, le Junior Economic Club of Canada, le Financial Planning Standards Council et Jeunes entreprises du Canada et l'intégrerons de façon structurée dans nos écoles, dès les premières années d'études, afin que nos enfants acquièrent la compétence de vie essentielle consistant à pouvoir gérer son argent. Le fait de bien comprendre les questions d'argent est également un élément fondamental de l'esprit d'entreprise dont a besoin l'Ontario pour réussir sur le plan économique.
5. Nos écoles doivent former des élèves accomplis, qui sont prêts à faire face aux difficultés de la vie. Les écoles ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'obésité juvénile et pour ce qui est de préparer nos enfants à assumer les responsabilités financières qui les attendent à l'âge adulte. Mettre en œuvre un solide programme

d'études en arts, en éducation physique et en littérature financière qui aidera les élèves à acquérir des compétences de vie essentielles.

6. L'enseignement des sciences est un élément essentiel de l'avenir économique de l'Ontario et donne accès à des carrières rémunératrices. Les sciences doivent faire partie de la formation de base. Insister sur l'importance de l'enseignement des sciences auprès des étudiants, et mesurer notre degré de réussite en faisant passer des examens normalisés en sciences aux élèves de 8^e année.
7. La culture bureaucratique de notre système d'éducation ne changera pas si nous ne transférons par le pouvoir à nos écoles. Nous devrions supprimer les postes de surintendants des écoles, dont les fonctions font double emploi avec celles des directeurs, puis transférer les pouvoirs et les responsabilités à ceux-ci, qui relèveraient des directeurs de l'éducation et seraient responsables de la gestion de la plupart des aspects du fonctionnement des écoles.
8. Permettre aux directeurs et aux enseignants de faire équipe et d'exercer un contrôle accru sur un éventail de décisions relatives aux écoles, notamment en ce qui concerne les méthodes d'enseignements, l'adaptation des programmes aux besoins de leur école, et le fait d'agrandir ou de réduire légèrement la taille de certaines classes.
9. Nos écoles doivent offrir l'éventail habituel d'activités parascolaires. Faire en sorte que les conseils scolaires et les directeurs disposent de la latitude requise pour reconnaître et récompenser les enseignants qui participent à des activités avant et après les heures de cours, par exemple en réduisant le temps qu'ils doivent consacrer à la surveillance et en les dispensant d'autres tâches. Nous empêcherons les syndicats de punir les enseignants qui veulent aider les enfants. Les directeurs devraient collaborer avec les comités de parents afin de trouver des bénévoles communautaires pour les clubs et les activités sportives lorsqu'aucun enseignant n'est disponible.
10. Collaborer avec les syndicats, les directeurs, l'Ordre des enseignantes et des enseignants et les conseils scolaires en vue de l'adoption d'une définition d'une journée de travail scolaire qui tienne compte de ce que les enseignants font déjà, et qui ne repose pas sur le strict minimum figurant dans les contrats. À tout le moins, cette définition doit inclure la production de bulletins complets en temps opportun, des rencontres avec les parents et l'offre d'une aide après les heures de cours aux élèves qui en ont besoin.
11. Éliminer graduellement 10 000 postes dépourvus de fonctions d'enseignement afin d'économiser 600 millions de dollars, comme le recommande la Commission Drummond. Cela représente une diminution de 11,8 % des 82 000 postes dépourvus

de fonctions d'enseignement en Ontario. En s'attardant tout particulièrement aux élèves qui ont le plus besoin d'aide, comme ceux qui éprouvent des troubles d'apprentissage ou qui ont des besoins spéciaux en matière d'éducation, les conseils scolaires devraient examiner soigneusement le rôle des personnes qui travaillent avec ces enfants avant de mettre en œuvre cette recommandation de la Commission Drummond.

12. Il existe deux types de problèmes liés à la taille des classes. L'un d'eux est la taille moyenne des classes à l'échelle d'un conseil scolaire. Nous devrions accroître légèrement la taille des classes afin d'économiser 460 millions de dollars, comme le recommande la Commission Drummond. Nous devrions également donner aux directeurs la possibilité de modifier la taille des classes dans leurs écoles respectives, tant et aussi longtemps que les moyennes provinciales sont respectées à l'échelle du conseil scolaire.
13. Retarder l'expansion des jardins d'enfants à temps plein jusqu'à ce que le budget soit équilibré. Procéder à un examen exhaustif des avantages procurés par le programme jusqu'ici avant d'y aller d'une mise en complète.
14. Modifier la dotation des jardins d'enfants à temps plein de manière à réaffecter au moins 200 millions de dollars à d'autres besoins urgents, comme l'aide aux enfants qui éprouvent des troubles d'apprentissage, qui accusent du retard en lecture, en rédaction et en mathématique et qui ne parviennent pas à obtenir leur diplôme d'études secondaires, ainsi que l'élimination du déficit annuel.
15. Faire preuve d'originalité pour ce qui est d'accroître l'utilisation des bâtiments scolaires en dehors des heures normales de classe. Faire en sorte qu'ils deviennent des centres d'apprentissage communautaires dont profite la collectivité dans son ensemble, en plus des élèves qui fréquentent l'établissement.
16. Soutenir nos écoles rurales en faisant en sorte qu'un bâtiment accueille plus d'un conseil scolaire, au besoin. Recourir à la technologie du XXI^e siècle dans les écoles secondaires pour supprimer les obstacles artificiels, de sorte que les élèves des écoles rurales aient accès aux mêmes cours que les élèves vivant dans des centres urbains.
17. Les enfants qui habitent dans des banlieues à forte croissance méritent d'avoir accès à des écoles au même titre que tout autre enfant vivant n'importe où ailleurs. Procéder plus tôt à la construction d'écoles dans les nouveaux lotissements résidentiels, et travailler de concert avec d'autres ordres de gouvernement et des organismes communautaires pour faire en sorte que ces établissements soient plus que de simples écoles.

Rapport dissident du groupe parlementaire progressiste-conservateur de l'Ontario
Comité permanent des finances et des affaires économiques
Consultations prébudgétaires

18. Mettre en place un protocole de sécurité des élèves, en commençant par l'adoption d'un projet de loi complet visant tous les aspects du problème que constitue l'intimidation.

Soins de santé

1. Faire en sorte que les décisions en matière de santé soient fondées sur des données probantes, afin que chaque dollar dépensé permette d'offrir des services de meilleure qualité. Bonifier de façon très importante les bases de données sur les patients pour que les médecins et les chercheurs puissent améliorer les programmes de traitement et de prévention en se fondant sur des éléments de preuve concrets. Exiger que les fabricants de médicaments et d'appareils médicaux fassent la preuve de la valeur additionnelle fournie lorsqu'ils demandent un remboursement. Agir plus rapidement pour rendre disponibles les nouveaux médicaments et appareils innovants, tout en exigeant un meilleur rapport coût-efficacité si les fabricants ne sont pas en mesure de montrer l'efficacité ou la sécurité supérieure de leurs produits.
2. Mettre en place un système dans lequel la maladie chronique est considérée comme le principal problème de santé de notre époque, et non pas comme un élément secondaire d'un système axé sur les soins actifs. S'appuyer sur les caractéristiques uniques en leur genre des établissements de soins de longue durée de l'Ontario, ainsi que sur les médecins de famille et les soins communautaires, pour créer une approche véritablement intégrée concernant les soins de santé destinés aux patients souffrant d'une maladie chronique. Mettre l'accent sur l'offre d'options en matière de soins communautaires et de soins à domicile pour aider ces patients à mieux vivre chez eux et à éviter les visites inutiles à l'hôpital pour recevoir des soins actifs. Créer au moins un centre d'excellence chargé d'élaborer des approches fondées sur des données probantes concernant les soins à prodiguer à ces patients, y compris ceux qui ont plusieurs problèmes de santé distincts.
3. Veiller à ce que chaque patient atteint d'une maladie chronique dispose d'un plan de soins complet, et faire en sorte que les patients ayant des besoins élevés aient accès à des guides dévoués en matière de soins, comme des infirmières. Traiter une personne atteinte de pathologies multiples comme un seul patient.
4. Rediriger les ressources et les mesures incitatives de manière à favoriser les soins près du domicile, notamment en élargissant l'offre de soins et de soins de longue durée à domicile, et en favorisant un accroissement du nombre de types de soins pouvant être prodigués à domicile. Permettre aux pharmaciens, aux ambulanciers paramédicaux, aux infirmières et aux infirmières praticiennes de prodiguer un plus grand nombre de types de conseils et de traitements lorsque cela convient et s'avère bénéfique pour le patient, et modifier le champ d'exercice au besoin.

5. Financer le système de santé de manière à ce que celui-ci fonctionne comme un système. Accorder aux centres de santé une plus grande latitude pour ce qui est d'affecter le financement aux mesures qui ont la plus grande incidence sur la santé à long terme, par exemple les programmes de lutte contre le tabagisme, la réadaptation intensive et les soins à domicile, afin de réduire le nombre de nouvelles visites à l'hôpital. À long terme, faire la transition vers le financement d'un centre de santé qui prodigue des soins à une population, au lieu de financer des traitements individuels.
6. Faciliter l'accès aux soins et faire en sorte que ceux-ci soient plus compréhensibles. Mesurer rigoureusement la satisfaction des patients en ce qui concerne leur expérience au titre des soins reçus et la communication, et faire en sorte que les mesures d'encouragement visant les gestionnaires soient liées aux résultats en matière de satisfaction. Abolir les obstacles qui se dressent entre les CASC, les RLISS, les médecins de famille et les hôpitaux en établissant un unique point de responsabilité pour les soins, peu importe l'endroit où ils sont prodigués.
7. Accorder à la santé mentale la même importance qu'à la santé physique. Veiller à ce que les éléments fragmentés du traitement des maladies mentales et des toxicomanies des adultes et des enfants soient intégrés dans un plan panprovincial cohérent. Reconnaître que les troubles de santé mentale des enfants sont l'un des éléments du système de santé. Procéder à une meilleure intégration du diagnostic et du traitement des maladies mentales (allant de la dépression à la démence) aux troubles de santé physique dont souffrent souvent les mêmes personnes en même temps.
8. Reconnaître que les soins de santé ne sont pas les uniques contributeurs à la santé. Grâce à 45 minutes d'activités physiques quotidiennes obligatoires dans les écoles et une utilisation plus judicieuse des politiques sociales et économiques, améliorer la prévention et le mieux-être, ce qui, au bout du compte, réduira le recours inutile aux soins de santé et améliorera le niveau de santé en Ontario.
9. Encourager tous les Ontariens à établir un plan de fin de vie correspondant à leurs désirs en cas d'invalidité, allant de leurs préférences en matière de soins à la désignation des personnes qui devraient prendre les décisions relatives aux soins, en passant par le don d'organes.
10. Accroître les choix qui s'offrent aux patients en ce qui concerne les services de santé qu'ils reçoivent. Permettre aux patients qui reçoivent des services de soutien à domicile non cliniques, tels que l'entretien ménager ou une aide personnelle, de choisir entre la possibilité de charger un fournisseur de soins d'acquiescer des services de soins à domicile pour eux, comme le font les CASC aujourd'hui, et la possibilité d'utiliser l'argent pour acheter eux-mêmes des services de soins à domicile.

11. Consacrer du temps au renforcement fondamental de notre système de santé en apportant des améliorations ponctuelles en matière d'efficacité dès aujourd'hui, comme l'élimination de tâches administratives au sein des RLISS et des CASC, tout en renforçant les services de soins à domicile qui sont organisés à l'heure actuelle par les CASC, et en freinant temporairement l'augmentation des coûts au moyen d'un gel des salaires de portée générale.
12. Réaliser le projet des dossiers de santé électronique, qui est essentiel à la mission d'amélioration de la qualité de la santé, en plaçant le contrôle de l'initiative Cybersanté entre les mains des hôpitaux et des médecins qui utilisent réellement les dossiers de santé. Procéder à une évaluation ciblée de l'optimisation des ressources pour déterminer ce qui a vraiment été réalisé dans le cadre de Cybersanté et des fonds de 1 milliard de dollars consacrés à cette initiative depuis le rapport de 2009 du vérificateur général. Charger un comité de fournisseurs de services de soins de santé de surveiller l'ensemble du financement futur. Permettre aux fournisseurs de recourir à des solutions commerciales et des composantes ouvertes, tout en s'assurant de l'efficacité du système de dossiers à l'échelle de la province et tenant les administrateurs de Cybersanté responsables de l'exécution dans les délais prescrits.

Études postsecondaires

1. Favoriser une hausse des inscriptions dans les collèges, et reconnaître que la croissance des inscriptions dans les universités ne doit pas se poursuivre indéfiniment. Nous devons simultanément encourager les élèves du secondaire à envisager de faire carrière dans des métiers spécialisés et de participer à des programmes d'apprentissage appliqué.
2. Faciliter le transfert de crédits de sorte que les diplômés de collèges puissent obtenir des grades plus rapidement et à moindre coût. Nous encouragerions l'établissement de relations régionales au moyen d'ententes d'articulation entre les collèges et les universités, nous utiliserions l'éducation en ligne pour créer des cours de transition entre les établissements, et nous ferions en sorte que la croissance des inscriptions dans les universités soit liée à la création de cheminements pour le transfert d'étudiants collégiaux. Lorsqu'il y a croissance dans le secteur universitaire, il faut réserver des places pour les diplômés de collèges qui souhaitent transférer leurs crédits et adapter leurs compétences.
3. Bien qu'il y ait clairement un marché pour les programmes d'études de trois ans menant à un diplôme, il est de plus en plus évident que ce sont les collèges, et non pas les universités, qui sont les mieux placés pour les offrir. Nous devrions autoriser et inciter les collèges à offrir des programmes d'études appliquées de trois ans, et limiter la prolifération des programmes d'études de quatre ans dans le réseau collégial. Par exemple, un baccalauréat en technologie appliquée, qui vise à enseigner les fonctions de leadership dans l'industrie de la construction, est un programme qui répond à une demande sur le marché du travail et qui convient tout à fait au secteur collégial. Le fait d'encourager l'offre d'un plus grand nombre de programmes de trois ans comme celui-ci permettrait aux collèges de répondre aux besoins des étudiants qui souhaitent obtenir de solides titres de compétences sans accaparer le marché des étudiants qui veulent obtenir un grade, qui est mieux desservi par les universités.
4. Nous devrions élargir le programme de « double reconnaissance des crédits », qui permet aux étudiants d'obtenir des crédits pour leur diplôme d'études secondaires et leurs études collégiales simultanément, et l'utiliser de manière à encourager un plus grand nombre d'élèves du secondaire à envisager de fréquenter d'abord un collège.
5. La croissance incontrôlée des inscriptions donne lieu à une érosion de la qualité de l'enseignement dans nos universités, car on doit augmenter la taille des classes et recourir davantage aux services d'enseignants à temps partiel pour satisfaire aux exigences budgétaires internes. Le gouvernement doit cesser d'autoriser une telle

croissance généralisée. L'augmentation des inscriptions doit être liée au fait de respecter ou de dépasser des points repères de maintien élevé aux études et à des résultats améliorés en matière d'emploi.

6. L'ancienne norme consistant à consacrer 40 % du temps à l'enseignement, 40 % du temps à la recherche et 20 % du temps à l'offre de services à la l'université et à la collectivité en général doit être réévaluée, et les systèmes de titularisation et d'attribution des promotions doivent être conçus de manière à récompenser la qualité du travail d'enseignement et de recherche. Les universités devraient envisager l'établissement de corps professoraux se consacrant uniquement à l'enseignement afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et l'expérience des étudiants.
7. Au nombre de nos priorités figure un accroissement des cheminements possibles pour les collégiens, l'amélioration de résultats particuliers comme le maintien aux études et les taux de diplomation, et la création de nouveaux programmes stimulants et de centres d'apprentissage qui répondent aux besoins de l'économie du XXI^e siècle.
8. Établir une politique selon laquelle aucun étudiant qualifié n'est laissé de côté, et accorder aux collèges et aux universités le pouvoir d'administrer un système d'aide financière aux étudiants qui croît au rythme de l'augmentation des frais de scolarité. Appuyer sans réserve les étudiants qui souhaitent que l'augmentation de leurs frais de scolarité permette d'améliorer la qualité de l'enseignement, en faisant en sorte que les administrateurs des universités et des collèges méritent le droit d'augmenter les frais grâce à l'apport d'amélioration à la qualité et à l'accessibilité.
9. Le système ontarien d'aide financière aux étudiants doit être fondé sur deux principes : le mérite et l'accès. Nous devrions réorienter l'aide financière aux étudiants actuelle et future afin de cibler les bourses qui mettent ces principes de l'avant au lieu d'encourager les étudiants à s'endetter davantage. La discipline de marché est également de mise lorsqu'il s'agit d'aide financière aux étudiants, pour s'assurer que les fonds sont utilisés en vue d'améliorer l'enseignement prodigué aux étudiants et pour faire en sorte que les étudiants obtiennent une valeur maximale en contrepartie de leurs emprunts.
10. Nous devons créer des programmes qui répondent aux attentes des étudiants, à un prix qui leur convient. Nous faciliterions l'établissement de programmes d'études postsecondaires ouverts et offerts en ligne en vue de permettre un accès universel à un enseignement supérieur poussé, et nous verrions à ce que des programmes destinés à l'élite soient offerts en Ontario pour éviter que nos étudiants les plus brillants aient besoin de s'expatrier.

11. Les associations étudiantes de même que les administrations devraient être tenues de rendre des comptes au sujet de leurs dépenses et de mieux expliquer celles-ci aux étudiants. Le financement des administrations sera corrélé à des résultats mesurables pour les étudiants et les contribuables, et les cotisations aux associations étudiantes seront liées à la divulgation transparente des dépenses non politiques. On devrait permettre aux étudiants de choisir de ne pas payer des frais qui serviront à défendre des intérêts politiques. Le fait de ne pas gérer adéquatement les fonds des étudiants pourrait mener à la tenue d'un référendum sur l'adhésion volontaire à une association étudiante au collège ou à l'université.
12. Le financement gouvernemental existant destiné au perfectionnement des compétences devrait passer d'un programme réactif, auquel on a recours après qu'un travailleur a perdu son emploi, à un programme davantage proactif, qui récompense les entreprises lorsque celles-ci procèdent à une amélioration en cours d'emploi des compétences de leurs travailleurs. Le fait de procéder à une réaffectation des fonds existants, par exemple, une partie du financement du programme Deuxième carrière, peut contribuer à l'atteinte de cet objectif.
13. Les collèges d'enseignement professionnel, dont le solide bilan prouve qu'ils figurent parmi les mécanismes de cheminement les plus efficaces vers l'emploi en Ontario, devraient être récompensés au moyen d'une réduction du fardeau réglementaire chronophage et onéreux qui les accable régulièrement, afin qu'ils soient tout à fait libres d'accueillir des étudiants qui souhaitent accéder au marché du travail.

Régions rurales de l'Ontario

1. Trop souvent, les agriculteurs sont obligés de faire affaire avec de multiples ministères et reçoivent des directives et des réponses contradictoires à leurs questions. Nous aiderons les agriculteurs et les agroentreprises de l'Ontario en réduisant le fardeau réglementaire d'au moins 33 % sur trois ans et en créant un accès à guichet unique au gouvernement pour les agriculteurs.
2. Nous moderniserons les systèmes informatiques d'Agricorp pour que les agriculteurs gagnent du temps et pour rendre Agricorp plus efficace.
3. Concentrer les ressources sur les programmes d'assurance, comme le Programme d'assurance-production, dans le cadre desquels les agriculteurs payent des primes pour gérer leurs risques. Atténuer les risques et soutenir les agriculteurs en versant la totalité des cotisations au Programme de gestion des risques – celles des agriculteurs et celles du gouvernement – dans un fonds spécial pour équilibrer les bonnes et les mauvaises années.
4. Les inspecteurs de la SPAO n'ont pas une formation ou des connaissances suffisantes en ce qui concerne les animaux d'élevage. Nous devrions adopter une nouvelle approche s'accompagnant d'une formation appropriée pour ces animaux, d'une surveillance indépendante et de consultations accrues des vétérinaires et des groupements de producteurs pour assurer le professionnalisme, l'équité et la reddition de comptes.
5. Pour faire en sorte que les détaillants et les restaurants puissent établir des liens avec les petits producteurs et transformateurs, nous devrions favoriser la création d'un nouveau marché régional de produits alimentaires. Il pourrait être exploité dans le cadre de l'actuelle Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario, ou consister en un nouvel organisme créé par les transformateurs et les agriculteurs eux-mêmes.
6. Nous donnerons l'exemple pour ce qui est de soutenir les produits alimentaires locaux en faisant en sorte que le secteur parapublic achète plus d'aliments produits en Ontario, et nous proposerons une loi ontarienne exhaustive sur les aliments.
7. On constate une hausse de l'âge moyen des agriculteurs, et l'industrie a de la difficulté à attirer des jeunes possédant une formation appropriée. Nous encouragerons les jeunes à envisager de faire carrière dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments, et nous mettrons à profit nos

excellentes installations actuelles de sorte que les abattoirs et les usines de transformation de la viande aient accès à la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin.

8. Le gouvernement joue un rôle important dans la recherche et le développement par l'entremise d'institutions comme nos universités. Nous devons nous assurer que les rares ressources dont on dispose sont consacrées à des initiatives qui nous permettent de demeurer à la fine pointe et d'accroître la productivité. Il y a de nouvelles possibilités de répondre aux besoins des nouveaux marchés multiculturels ainsi qu'aux besoins des fournisseurs de services alimentaires qui s'approvisionnent à l'étranger à l'heure actuelle.
9. Nous devons profiter des occasions qui se présentent dans la province, mais nous devons aussi développer des marchés à l'échelle du globe. Nous ouvrirons de tels débouchés notamment pour les produits transformés à valeur ajoutée.
10. Il semble que, trop souvent, les programmes touchant les agriculteurs et les collectivités rurales sont conçus à Toronto, sans que l'on consulte les personnes qui sont concernées au premier chef. Nous veillerons à accroître la consultation des agriculteurs et des résidents ruraux avant la mise en œuvre de programmes qui auront des répercussions sur eux. Nous nous assurerons que les propriétaires obtiennent leur juste part en prévoyant des mesures d'encouragement appropriées ou une compensation adéquate lorsque leurs terrains sont requis à des fins publiques.
11. Nous proposons la mise en œuvre d'un objectif de 2 % de biodiesel pour la totalité du diesel vendu en Ontario. Une telle mesure serait bonne pour l'environnement et permettrait de créer des emplois.
12. Le secteur de l'énergie éolienne ne devrait pas faire en sorte qu'un petit nombre d'agriculteurs soient subventionnés au détriment des autres agriculteurs. Nous mettrons fin au programme de tarifs de rachat garantis, qui n'est pas concurrentiel, et nous assujettirons tous les projets futurs d'énergie éolienne et solaire à certains critères, comme des évaluations de la demande, des appels d'offres concurrentiels et des approbations locales.
13. Nous devons voir nos écoles comme des centres d'apprentissage communautaires, mais ce n'est pas la totalité de l'apprentissage qui doit être assuré par des enseignants. Les écoles auxquelles des garderies sont rattachées constituent un premier pas dans cette direction. Les écoles devraient être de véritables centres communautaires qui recueillent des fonds et qui fournissent des services d'autres ordres de gouvernement et d'organismes communautaires.

14. Bien que toutes les collectivités payent la taxe sur l'essence, celles qui sont trop petites pour disposer d'un réseau d'autobus ou de métro n'obtiennent aucune part des revenus tirés de la taxe. Nous distribuerons une partie de ces revenus à toutes les municipalités rurales pour les aider à combler leurs besoins en matière d'infrastructure locale.
15. Les courses de chevaux doivent constituer un élément clé de la stratégie de l'Ontario en matière de jeu. Le gouvernement devrait annuler le plan de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario consistant à abandonner les machines à sous dans les hippodromes et à dépenser des fonds pour la construction de nouveaux casinos. Nous devrions plutôt établir des partenariats avec l'industrie des courses de chevaux pour lui permettre de prospérer.

